
Procès-verbaux

de la

Corporation de la Cité de Hull

Année 1886

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée régulière et mensuelle de conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quatrième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Charles Leduc au fauteuil, et les échevins Graham, Scott, Ste-Marie, Rochon, Landry et Richer, formant un quorum du dit conseil.

1-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Landry

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leur comité respectif, et que la requête de Cyrille Chénier, en autant qu'elle se rapporte au privilège demandé pour tirer de la pierre des rues Slide, Centrale et Duke soit déférée au comité des rues et améliorations qui est par la présente autorisé à en disposer de la manière qu'il le jugera opportun.

Adopté.

3-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Rochon

Que le privilège exclusif accordé à Robert St-George pour le nettoyage des fosses d'aisances soit révoqué, et que l'Inspecteur de Ville soit chargé de faire tels arrangements qu'il jugera à propos de faire pour mettre en opérations les dispositions du règlement qui se rapporte à ce sujet.

Adopté.

4-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Landry

Que la somme de vingt-cinq (\$25) piastres soit allouée à Calixte Rouleau pour l'usage de ses outils dans les travaux qui ont été exécutés dans les rues l'été et l'automne derniers, sous sa direction.

Adopté.

5-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer un billet de \$5,000.00 à quatre mois d'échéance pour renouveler un billet pour le même montant qui tombe dû à la Banque d'Ontario, à Ottawa, le onze janvier courant.

Adopté.

6-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Scott

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

A.ROCHON,
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée du conseil de la Cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'Acte 38 Victo. Chapitre 79, section 21, à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, mercredi, le vingt-septième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Charles Leduc au fauteuil, et les échevins Graham, Ste-Marie, Rochon, Richer, Reinhardt, Landry, Fortin et Scott formant un quorum du dit conseil.

Les avis de convocation de cette assemblée, ainsi que les retours du service d'iceux sont dûment produits et déposés sur la table.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des rapports d'élection suivants:

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA
CITE DE HULL

ELECTION MUNICIPALE POUR 1886.

Je, Edouard Landry, dûment nommé Président de l'élection, et en cette qualité en vertu des pouvoirs à moi conférés par la loi, et en conformité à l'avis ci-joint déclare: qu'à l'assemblée tenue à cette fin, à l'Hotel-de-Ville, en la Cité de Hull, dans le district d'Ottawa, de dix heures de l'avant-midi, à midi, le onzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-six, ont été et proclamés, comme par le présent je déclare et proclame dûment élus, par acclamation, échevins de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa susdit, aucun autre candidat n'ayant été mis en candidature.

Charles-Everett Graham, Ecuyer, Médecin, pour le quartier numéro UN;

Joseph Ste-Marie, Ecuyer, boucher, pour le quartier numéro DEUX, et

Ezra-Butler Eddy, Ecuyer, commerçant de bois, pour le quartier numéro TROIS.

En foi de quoi j'ai délivré le présent rapport en la Cité de Hull susdite, ce onzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-six.

(Attesté)

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

(Signé)

ED.LANDRY,
Président de l'élection.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA
CITE DE HULL

ELECTION MUNICIPALE POUR 1886

Au conseil de la Cité de Hull.

Je, Edouard Landry, président de l'élection fais rapport que conformément à la loi et à l'avis ci-joint un poll a été tenu dans les quartiers numéros quatre et cinq, et qu'après avoir reçu toutes les boites de scrutin qui ont servi à cette élection et les avoir ouvertes en présence de J.Olivier Laferrière, secrétaire d'élection, et Trefflé St-Jean, comme témoins, et les représentants des différents candidats à la dite élection, ja'i procédé dans la manière voulue par la loi au dépouillement du scrutin; et je certifie que d'après les relevés faits par les officiers qui ont présidé aux bureaux de votation dans les différents quartiers, le nombre total de botes enregistrées à cette élection est comme suit:-

Dans le Quartier Numéro 4

Pour Damien Richer	161
" Alfred Lane	61

Dans le quartier Numéro 5

Pour Joseph Reinhardt	43
" Charles-M. Roy	28

En conséquence, je déclare et proclame dûment élus échevins, pour représenter, dans le conseil de la cité de Hull, district d'Ottawa:-

Damien Richer, Ecuyer, bourgeois, de la dite cité de Hull, district susdit, pour le quartier numéro quatre, par une majorité de cent voix:

Joseph Reinhardt, Ecuyer, menuisier de la dite cité de Hull, district d'Ottawa susdit pour le quartier numéro cinq, par une majorité de quinze voix.

Donné en la dite cité de Hull, dans le district d'Ottawa susdit, ce dix-neuvième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-six.

(attesté)

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

(Signé) Ed.Landry
Président d'Election.

1-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Fortin

Que M.L'échevin Rochon soit élu maire de la cité de Hull, pour l'année courante.

L'échevin Rochon propose en amendement
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que monsieur l'échevin Richer soit élu maire.

L'amendement étant mis aux voix est perdu sur la division suivante:-

Pour: les échevins Rochon, Ste-Marie et Scott

-3-

Contre: les échevins Graham, Richer, Reinhardt, Landry et Fortin

-5-

La motion principale est adoptée sur la même division renversée.

2-

Proposé par l'échevin Graham

Secondé par l'échevin Richer

Que MM. Abel Waters et Dosithée-C. Simon soient nommés auditeurs de la cité de Hull, pour l'année courante.

Adopté.

3-

Proposé par l'échevin Landry

Secondé par l'échevin Fortin

Que les remerciements de ce conseil sont dus et sont par la présente votés à l'ex-maire Leduc pour la manière habile, impartiale et désintéressée avec laquelle il s'est acquitté des devoirs de sa charge durant l'année écoulée.

Adopté.

4-

Proposé par l'échevin Landry

Secondé par l'échevin Leduc

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE.

SEC.TRES.

A.ROCHON,

Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le premier jour de février, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Graham, Ste-Marie, Richer, Reinhardt, Fortin et Landry formant un quorum du dit conseil.

1-

Proposé par l'échevin Richer

Secondé par l'échevin Landry

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que le onzième rapport du comité de Rues et Améliorations qui est maintenant soumis soit adopté.

Adopté.

Arrive l'échevin Scott

3- Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Richer

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leur comité respectif, à l'exception de la requête de Norman Tellier demandant la construction par cette corporation d'une glacière au Marché Nord, laquelle est renvoyée.

Adopté.

4- Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Scott

4- Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Scott

Que Jean-Olivier Laferrière soit réengagé comme secrétaire-trésorier, et greffier de la cour du Recorder de la cité de Hull pour l'année courante, aux mêmes termes et conditions de l'année dernière.

Adopté.

5- Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Scott

Que les comités permanents de ce conseil soient formés de la manière suivante, pour l'année courante:-

FINANCES:- Les échevins Scott, Graham, Leduc, Richer Et Reinhardt

RUES ET AMELIORATIONS:- Les échevins Scott, Ste-Marie, Landry, Richer et Fortin;

MARCHES:- Les échevins Scott, Ste-Marie, Landry, Richer et Fortin.

REGLEMENTS:- Les échevins Graham, Leduc Eddy, Richer Et Reinhardt

FEU ET ECLAIRAGE:- Les échevins Graham, Leduc, Eddy, Richer et Reinhardt

SANTE:- Les échevins Graham, Scott, Eddy, Ste-Marie et Richer,

Adopté.

6- Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Landry

Que Son Honneur le Maire, l'échevin Graham, et le secrétaire-trésorier soient un comité formé avec instruction de négocier, sur le billet promissoire de cette corporation, signé par le maire et le secrétaire-trésorier un emprunt de deux mille piastres, dans aucune des banques faisant affaires à Ottawa dont le produit sera de suite affecté au paiement des dettes échues de cette corporation, telles que spécifiées à l'état déposé sur le bureau de ce conseil. Le dit billet devant être fait payable à quatre mois de la date inscrite à la face d'icelui.

Adopté.

7-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Landry

Que ce conseil ajourne au huit de février courant à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

A. ROCHON,
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le huitième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur la Maire Alfred Rochon, au fauteuil, et les échevins Fortin, Landry, Ste-Marie, Richer et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

1-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Landry

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2-

Proposé par l'échevin Ste Marie
Secondé par l'échevin Landry

Que les comptes qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés au comité des finances.

3-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Reinhardt

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire imprimer sous forme de pamphlets, avec un tirage de cinquante copies françaises et vingt-cinq copies anglaises le Règlement No. 3, concernant les règles d'ordre à observer dans le gouvernement de ce conseil, et de faire aussi avec la compagnie d'imprimerie de "La Vallée d'Ottawa" les arrangements nécessaires pour faire imprimer l'ordre du jour à mettre devant les membres de ce conseil à chacune de ses réunions.

Adopté.

4-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Landry

Que les argent qui seront à l'avenir déposés dans aucune banque au crédit de cette corporation n'en soient retirés que sur chèques signés par le secrétaire-trésorier, et contresignés par Son Honneur le Maire, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer à la London Guarantee and Accident Association la somme de vingt-cinq

piastrès pour couvrir le coût de la prime due sur la police de garantie qu'elle a émise en faveur de cette corporation comme sureté pour le dit secrétaire-trésorier.

Adopté.

5-

Proposé par l'échevin Reinhardt
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que la lettre de M. Paul-T.C. Dumais ingénieur de la cité, en date du premier février courant, et informant ce conseil qu'il sera à l'avenir plus en disponibilité que par le passé pour le service de cette corporation soit reçue et mise en file pour servir au besoin.

Adopté.

6-

Proposé par l'échevin Ste Marie
Secondé par l'échevin Richer

Que la somme de trente piastrès soit allouée au secrétaire-trésorier de cette ville pour la préparation et la traduction des règlements entrés au livre des délibérations de ce conseil, depuis le printemps dernier.

Adopté.

L'échevin Richer donne avis de motion: -- pour la nomination des évaluateurs; pour déterminer le nombre de licences d'auberges qu'il sera opportun d'accorder, pour l'année (courante) prochaine, et quel sera le montant de la taxe annuelle à imposer sur icelles; pour déterminer quelles réparations il sera urgent de faire aux bureaux du secrétaire-trésorier et autres à établir; et pour pourvoir à l'établissement d'abattoirs publics.

7-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que ce conseil ajourne à lundi, le quinze de février courant, à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

A. ROCHON,
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quinzième jour de février, mil huit cent quatre-vingts-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon, au fauteuil et les échevins Landry, Ste-Marie, Richer, Leduc et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

1-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2-

Proposé par l'échevin Leduc
Secondé par l'échevin Richer

Que Son Honneur le Maire, et l'échevin graham forment un comité chargé de s'aboucher avec MM. Gilmour & Cie au sujet de la vente projetée par ce conseil de la propriété de cette corporation à Chelsea aux dits MM. Gilmour & Cie aux termes les plus avantageux possibles, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

3-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Richer

Que le douzième rapport du comité des rues et améliorations, et le douzième rapport du comité des marchés, maintenant soumis soient adoptés.

Adopté.

Arrive l'échevin Graham

4-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Reinhardt

Que MM. John-D. Hanson, J.Télesphore Madore et P.Dosithée Chéné soient nommés évaluateurs de la cité de Hull, pour l'année courante.

Adopté.

L'échevin Leduc laisse la salle.

5-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Landry

Que le nombre de licences d'auberges à être octroyées dans les limites de la cité de Hull, durant l'année prochaine n'excède par le chiffre de quinze, et qu'il soit même loisible à ce conseil de le réduire davantage, s'il le juge nécessaire; et que la taxe annuelle de deux cents piastres, pourvue par la loi soit imposée sur chacune d'icelles ainsi qu'une taxe annuelle de cinquante piastres, aussi pourvue par la loi, sur chaque propriétaire de magasin de liqueurs en détail licencié.

Adopté.

6-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Graham

Que l'échevin Richer soit chargé de faire les arrangements nécessaires pour faire exécuter les réparations requises et projetées aux bureaux du secrétaire-trésorier, et faire construire en nouveau bureau.

Adopté.

7-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Richer

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

A.ROCHON.
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le premier jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon, au fauteuil et les échevins Fortin, Landry, Ste-Marie, Richer, Scott et Reinhardt formant un quorum du dit conseil.

1-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent être lues soient confirmées.

Adopté.

Arrive l'échevin Graham

2-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Landry

Que la résolution No. 7 de ce conseil passée à son assemblée tenue le deux de novembre dernier au sujet de la vente de la propriété que cette corporation possède à Chelsea à MM. Gilmour & Cie, soit révoquée; et que Son Honneur le Maire soit autorisé à effectuer le transfert, et à signer pour et au nom de cette corporation une contrat de vente de la dite propriété aux dits MM. Gilmour & Cie, sans délai pour et moyennant les prix et somme de trois cents piastres.

Adopté.

3-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Reinhardt

Que le salaire du chef de police Genest soit augmenté de cinq cents piastres à six cents piastres par année, à compter du premier de mai prochain.

Adopté.

4-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Fortin

Que M. Ls-N. Champagne soit remboursé de la somme de soixante piastres laquelle il avait prêté à l'ex-maire Leduc, pour défrayer ses dépenses de voyage à Québec où il avait été délégué par ce conseil pour surveiller la passation des amendements à la charte d'incorporation de cette ville le printemps dernier ainsi que les intérêts accrus sur la dite somme au taux déterminé par la reconnaissance écrite du dit ex-maire Leduc à M. Champagne.

Adopté.

5-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Richer

Que le Dr Joseph Beaudin soit nommée officier de santé de la cité de Hull avec l'obligation de faire la compilation des statistiques mortuaires conformément aux règlements et formules du ministère de l'agriculture concernant le recueillement des statistiques mortuaires, approuvés par le Gouvernement en conseil le 26 décembre 1882.

Adopté.

sur la division suivante:

Pour: les échevins Fortin, Landry, Ste-Marie, Richer et Reinhardt -5
Contre: les échevins Graham et Scott -2

6-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Landry

Que la poursuite de cette corporation contre Aimé Bergeron pour infraction au règlement des charretiers, et maintenant pendante en cour du recorder soit discontinuee, vu la déclaration faite par l'ex-maire Leduc qu'il devait au défendeur pour voiturage dans l'intérêt de la ville une somme suffisante pour couvrir le prix de sa licence.

Adopté.

7-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Landry

Que le secrétaire-trésorier soit chargé de faire publier dans le Globe de Toronto, et la Gazette et la Patrie de Montréal une annonce à l'effet d'inviter les compagnies ou les particuliers qui ont des capitaux à investir à faire des offres à ce conseil pour la construction d'un aqueduc en cette ville.

Adopté.

8-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Graham

Que ce conseil ajourne au quinze de mars courant à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

A. ROCHON,
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi,lundi, le quinzième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon, au fauteuil, et les échevins Fortin, Landry, Ste-Marie, Richer, Scott et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

1-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Ste Marie

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2-

Proposé par l'échevin Scott
Secondé par l'échevin Richer

Que le cinquante-cinquième rapport du comité des Finances, maintenant soumis soit adopté.

Adopté.

Arrive l'échevin Graham

3-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Fortin

Que les comptes de Cyrille Chénier au montant de \$261.90 et celui d'Eloi Chénier de \$214.40 pour leur travail aux réparations des rues l'année dernière soient approuvés.

Adopté.

4-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Fortin

Que la somme de \$4.50 soit payée à T. St-Jean en règlement de ses réclamations pour une paire de botte confectionnées pour l'ex-constable Leduc le 9 septembre 1886.

Adopté.

5-

Proposé par l'échevin Graham
Secondé par l'échevin Richer

Que les comptes qui restent maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés au comité des Finances.

Adopté.

6-

Proposé par l'échevin Landry
Secondé par l'échevin Graham

Que la requête des bouchers demandant qu'une taxe annuelle de \$50.00 soit imposée sur toute personne qui coupe et sale du lard pour en faire un commerce soit référée au comité des marchés.

Adopté.

7-

Proposé par l'échevin Richer
Secondé par l'échevin Reinhardt

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire imprimer un certain nombre d'entêtes de requête à l'effet de prier la législature de Québec de décréter le transfert du palais de justice et de la prison du village d'Aylmer en la cité de Hull, et de les circuler pour être signées par les contribuables du comté d'Ottawa.

Adopté.

8-

Proposé par l'échevin Richer

Secondé par l'échevin Ste Marie

Que Son Honneur le Maire soit chargé de signer, avec les représentants des héritiers de P.W Wright un bail pour dix arpents de terre sur le ruisseau, connu sous le nom de Brewery Creek pour une période de pas moins de cinq ans, à raison de cinquante piastres par année, pour y construire les abattoirs projetés. Les locateurs pouvant reprendre la possession de leur terrain, dans le cas où les dits abattoirs deviendraient nuisibles à la santé publique, en donnant à cette corporation un avis de six mois.

Adopté.

9-

Proposé par l'échevin Scott
Secondé par l'échevin Landry

Que ce conseil ajourne.

J.O.LAFERRIERE,
Sec.Trés.

A.ROCHON,
Maire.

CORPORATION
DE LA
CITÉ DE HULL
PROVINCE DE QUEBEC. - - - DISTRICT D'OTTAWA

-----***-----
Séance du 5 avril 1886
-----***-----

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le cinquième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon, au fauteuil., et les échevins Fortin, Leduc, Reinhardt, Graham, Scott, Ste-Marie, Richer et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry:-

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Leduc:-

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Fortin:

Que le Treizième Rapport du comité des Marchés soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin:

Qu'une somme de cent (\$100) piastres soit déduite, cette année, du montant à être payé par les Hôteliers de cette ville, qui ont eue leur licence l'année dernière, et qui ont payé cent (\$100) piastres à cette fin.

Proposé en amendement, par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer:

Que la requête des hôteliers, demandant la réduction proposée dans cette motion soit déferée à ce conseil siégeant en comité général, et à huis clos, pour en être disposée en même temps que la question générale au sujet des licences.

Cet amendement est adopté, et la motion principale rejetée, sur la division suivante:-

Pour l'amendement--les échevins Reinhardt, Graham, Scott, Richer, Ste-Marie et Landry, Total:-- 6.

Contre--Les échevins Leduc et Fortin, Total:--2.

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer:-

Qu'un avis public soit donné aux personnes qui se proposent de faire à ce conseil la demande de certificats de licences, dans le but de se munir de licences pour la vente au détail de liqueurs spiritueuses en cette ville, de se procurer les formules d'application nécessaires, et de les rapporter entre les mains du secrétaire-trésorier de cette ville, dûment signées, avant le dix-neuvième jour d'avril courant.

Les applications pour auberges ou buvettes devront être accompagnées d'une somme de cent (\$100) piastres, laquelle sera appliquée sur la taxe annuelle à être payée sur icelles.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc:

Que les échevins Fortin et Reinhardt soient chargés d'examiner les fondations du "Marché de Hull" afin de constater dans quel état elle se trouvent, et de faire rapport à ce conseil sur icelles, à sa prochaine séance.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer:--

Que les délais pour la réception et l'examen des propositions demandées pour la construction de l'aqueduc soient prolongés jusqu'au quinze avril courant, et que le comité de l'aqueduc soit composé de Son Honneur le maire, des échevins Leduc et Scott, ainsi que du moteur et du secondeur.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott:--

Que Son Honneur le maire soit autorisé de signer un arrangement basé sur le projet préparé par M. John-S. Hall, jr. au sujet de l'évaluation pour l'avenir d'un certain terrain appartenant à M. John S. Hall qui est désigné au dit projet, et que ce dernier se propose de diviser en lots de ville.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry:--

Que vu l'importance et l'urgence d'opérer le transfert de la prison et du palais de justice d'Aylmer en la cité de Hull qui est aujourd'hui le centre des affaires du Comté d'Ottawa:

Que vu qu'un bill à cet effet doit être présenté à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session;

Qu'en conséquence, et afin d'accélérer la réalisation du projet, cette corporation offre au gouvernement de la province de Québec, de construire à ses propres frais, dans la dite cité de Hull et le dit palais de justice et la dite prison, et de donner aussi gratis le terrain nécessaire à cet effet. Cette corporation s'obligeant par la présente résolution de terminer les dites constructions, à la satisfaction, et sous la surveillance du gouvernement, dans les deux ans qui suivront la passation du bill en question.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry:--

Que Léon de-Courcy soit nommé vidangeur de la cité de Hull, conformément aux dispositions du Règlement No. 34 de cette corporation, concernant l'enlevement des vidanges.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Reinhardt, secondé par l'échevin Leduc:--

Que MM. Edouard Joubert et Wm-H. Lyons soient nommés évaluateurs de la cité de Hull, en remplacement de MM. John-D. Hanson et J.-Télesphore Madore, démissionnaires.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc:--

Que ce conseil s'ajourne à lundi, le dix-neuvième jour d'Avril courant, à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

(signé) *J.O.LAFERRIERE*
Sec.-Trés.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC - - - DISTRICT D'OTTAWA

Séance du 14 avril 1886

A une assemblée du conseil de la cité de Hull, tenue en conformité de "l'Acte électoral de Québec" à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quatorzième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, Alfred Rochon, au fauteuil, et les échevins Leduc, Richer, Reinhardt, Landry, Fortin et Graham, formant un quorun du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin:--

Que la liste électorale de la cité de Hull, préparée en conformité à "l'Acte électoral de Québec", pour l'année 1886-87 et maintenant soumise, soit amendée et corrigée en y ajoutant les noms suivants, à savoir: Pour le quartier No. 1: Olivier Leduc, bourgeois, Tétreauville; Ovila Leduc, bourgeois, Tétreauville. Pour le quartier No. 2: Louis Gagné, conducteur d'express, rue Wellington; Germain Blanchette, journalier, rue Woburn. Pour le quartier No. 3: Louis Thériault, commis, rue de l'Eglise; Napoléon Landry, conducteur d'express, rue Philemon, Amédée Landry, boulanger, rue Charles; Napoléon Fréchette, peintre, rue Charles; Narcisse Grenon, journalier, rue du Lac. Pour le Quartier No. 4: Saül Levasseur, journalier, rue Victoria; Georges Bordeleau, peintre, rue Main; Arthur Morin, journalier, rue du Lac; Pierre Chénier, journalier, rue Britannia; Nicholas Chénier, journalier, rue Albion; David Thibaudeau, journalier, rue Kent; Francis Blais, charretier, rue Alma. Pour le Quartier No. 5: Albert Viau, journalier, rue Wright; Damase Viau, journalier, rue Wright; Zotique Chénier, journalier, rue Division et qu'ainsi amendée et corrigée, la dite liste électorale soit approuvée et déclarée être en force, suivant la loi.

Adopté.

Et cette assemblée ajourne.

(Signé) *J.O.LAFERRIERE*
Sec.-Trés.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC --- DISTRICT D'OTTAWA

Séance du 19 avril 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi le dix-neuvième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-six, à laquelle assemblée sont présents: les échevins Reinhardt, Landry, Richer, Scott, Ste-Marie et Fortin formant un quorum du dit conseil.

En l'absence de Son Honneur le maire, sous la présidence du secrétaire-trésorier, il est:

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer:--

Que l'échevin Scott occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Reinhardt:--

Que ce conseil s'ajourne à demain, à sept heures du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec.-Trés.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC --- DISTRICT D'OTTAWA

Séance du 20 avril 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures de l'après-midi, mardi, le vingtième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, Alfred Rochon, au fauteuil, et les échevins Scott, Fortin, Leduc, Reinhardt, Ste-Marie, Richer, Landry, et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie:--

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer:--

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la requête des Drs. Beaudin, Cooke et autres, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Ste Marie:--

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Que le comité des rues et améliorations soit autorisé de faire exécuter les travaux d'égoûts nécessaires à l'assainissement de cette partie de la rue Pitt, mentionnée à la requête des Drs. Beaudin et Cooke, et autres.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie:--

Que les échevins Richer et Graham, et l'officier de santé, le Dr Joseph Beaudin soient autorisés de pourvoir, sans délai, aux moyens qu'ils croiront propres à assurer la distribution d'eau pure et salubre pour l'usage journalier des familles, par les charroyeurs d'eau de cette ville.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin:--

Que la question No. 3 aux ordres du jour de cette assemblée, concernant le prélevé à faire pour faire face aux dépenses de l'année courante soit renvoyée à la prochaine assemblée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie:--

Que la somme de quatre-vingt piastres soit approprié pour effectuer les procédés préliminaires, devenus nécessaires pour le transfert de la cour et de la prison à Hull.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin:--

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour procéder à l'examen et à la confirmation des certificats de licences d'auberges et de magasins de liqueurs en détail.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Scott:--

Que des certificats de licences soient confirmés en faveur des personnes suivantes: Pour auberges: Olivier Leduc, Olivier Daigneau, André Simon, Onézime Laberge, Godefroy Moreau, William Ready, J.-Bte. Marleau, Calixte Rouleau, Jacques Goyette, Dme-Marie Hamel, Adelard Labonté, Damase Corbeil et Siméon Berton; pour magasins de liqueurs en détail: Normand Tellier, David Pleau, Ferdinand Barette, Moïse-J. Laverdure, William McEwen, Joseph Bouvier, Ambroise Roy et Alexis Goyette.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer:--

Que prenant acte de la résolution No. 5 de ce conseil, passée à son assemblée du 10 février dernier, le nombre de certificats de licences d'auberges confirmés à cette assemblée a atteint la limite désirable, il n'en soit, après cette date, confirmés aucun autre, de manière à atteindre un nombre plus considérable d'auberges pour l'année prochaine, dans les limites de cette ville.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer:--

Que ce conseil ajourne au 28 avril courant, à sept heures du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec.-Trés.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC - - - DISTRICT D'OTTAWA

Séance du 29 avril 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures du soir, mercredi, le vingt-huitième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, Alfred Rochon, au fauteuil, et les échevins Leduc, Fortin, Reinhardt, Scott, Ste-Marie, Richer et Landry, formant un quorum du dit Conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie:--

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.
Adopté.

Arrive l'échevin Graham.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham:--

Que toutes les communications qui sont déposées sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la requête d'Hormidas Chartrand et autres, laquelle est laissée sur la table, soient déferées à leurs comités respectifs.

Adopté.

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre Comité des Finances dûment assemblé, dans la chambre de Son Honneur le maire, en l'Hôtel-de-Ville, le vint-deuxième jour d'avril, 1886, dans l'après-midi, et représenté par les échevins Scott, président au fauteuil, Leduc, Richer et Reinhardt; Son Honneur le maire étant aussi présent, comme membre *ex officio*, après avoir pris en considération les différents comptes et réclamations que vous lui aviez déferés fait rapport, qu'il en a disposé de la manière suivante, savoir:

Votre Comité a approuvé les comptes ci-dessous, et en recommande le paiement:

T.W. Symmes \$232-77 & 13-65	246 42
The <i>Globe</i> Printing Co	36 00
<i>La Vallée d'Ottawa</i>	31 00
<i>La Patrie</i>	13 00
The <i>Gazette</i> Printing Co	13 00
E.J. Faulkner	7 50
Alfred Bureau	7 00
Barthélémi Thibaudeau	2 00
Joseph Derouin	50

Votre Comité a aussi approuvé la requête des colporteurs d'huile de pétrole, demandant que leur taxe d'affaires soit réduite à \$5 pour cette année, et a rejeté le compte de J.A. Snow, pour services professionnels, ainsi que la requête de Mme Pierre Beaudry, demandant du secours pour elle et sa famille.

Votre Comité a cru devoir renvoyer devant vous la requête du Capt. Joshua Wright, de la Cie, No 2, du 43ème Batt. D'Ottawa et Carleton sollicitant une aide de \$100 pour l'aider à fournir de képis les hommes de sa compagnie.

Respectueusement soumis.

(Signé) W.F. SCOTT, Président
(") DAMIEN RICHER,
(") CHS. LEDUC,
(") JOSEPH REINHARDT,

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Reinhardt:--

Que le cinquante-sixième rapport du comité des finances maintenant soumis soit amendé, en y référant de nouveau le compte de M. John-A. Snow, et qu'ainsi amendé, le dit rapport soit accepté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott:--

Qu'une somme de cent (\$100) piastrès, a être payée durant le cours du mois de septembre prochain soit votée au Capt. Joshua Wright, pour l'aider à faire l'acquisition de képis pour les hommes de sa compagnie No. 2 du 43ième Battaillon des Carabiniers d'Ottawa et Carleton.

Adopté.

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC.

A la Corporation de la Cité de Hull

A une assemblée du Comité de l'Aqueduc de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de ville, en la dite cité, le vingt-deux d'avril 1886, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, A. Rochon, et les échevins D. Richer, Chs. Leduc, et W.F. Scott, formant un quorum du dit Comité.

Sur proposition de M. Leduc, secondé par M. Richer:-- M. le Maire Rochon est élu président de ce Comité.

Après avoir pris communication des différentes soumissions produites devant ce Comité, pour la construction d'un aqueduc dans la cité de Hull, ce Comité a l'honneur de faire le rapport suivant:

Vu que le besoin d'approvisionner la population de la cité de Hull, d'une eau pure et salubre, se fait grandement sentir, et aussi afin de procurer l'avantage à la dite population de pouvoir assurer leurs maisons et dépendances Il est opportun que la cité de Hull fasse construire immédiatement, et à ses propres frais, sur son terrain, sur la rue Duke, un réservoir d'une grandeur suffisante pour fournir l'eau nécessaire à la cité de Hull.

Que cette corporation doit aussi prendre les moyens nécessaires pour se procurer immédiatement le pouvoir d'eau qui devra alimenter le dit réservoir.

Tous les travaux devront être faits sous la surveillance, et d'après les plans donnés et fournis par un ingénieur qui sera choisi par cette corporation. Il est opportun que ces travaux soient terminés dans un délai de six mois.

Les plans devis, et spécifications à cette fin devant être faits par l'ingénieur ci-dessus mentionné, d'après les instructions de ce comité.

Respectueusement soumis,
(Signé) A. ROCHON, Président
(") DAMIEN RICHER,
(") CHS. LEDUC.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry:--

Que le premier rapport du comité de l'aqueduc, maintenant soumis, soit accepté, et que le comité soit autorisé de s'aboucher avec le gouvernement pour en obtenir un pouvoir d'eau, et de soumettre le projet à l'étude de l'ingénieur de la cité, avec instruction de faire rapport à ce conseil, à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

Les échevins Graham et Scott votent contre.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Fortin:--

Qu'une députation, composée de Son Honneur le maire, et des échevins Graham et Leduc soit nommés pour se rendre à Québec, lorsqu'elle en sera requise, et si besoin est, afin de soutenir devant les Comités de la Chambre Législative, le bill tendant à changer le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa; et que les dépenses de cette délégation soient payées par cette corporation.

Adopté.

Les échevins Richer et Scott votant dans la négative.

7. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Graham:--

Que Son Honneur le maire soit et il est par la présente résolument autorisé d'écrire à l'Hon. L.O. Taillon, Procureur-Général pour la province de Québec pour lui demander, au nom de cette corporation, de vouloir bien présenter à l'assemblée législative, actuellement en session, un acte pour changer le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry:--

Qu'afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses de ce conseil, et pour affectuer en cette cité les diverses améliorations publiques nécessaires, les taxes ci-après désignées sur les personnes et les propriétés mobilières immobilières soient imposées et prélevées, pour l'année 1886-87, savoir:

1o Sur tous terrains, lots de ville ou portions de lots de ville, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur iceux, avec tous bâtiments et constructions dessus érigés, une somme *d'un cent* dans la piastre, sur leur valeur totale telle que portée au rôle des évaluations de la dite cité de Hull;

2o Sur tout locataire payant loyer dans la dite cité, une somme équivalent à *trois cents* dans la piastre, sur le montant de son loyer;

3o Sur tout fonds de marchandises en effets tenues par des marchands ou des commerçants, et exposés en ventes sur des tablettes, dans les boutiques ou gardés dans des voûtes ou hangars, *un quart de cent* sur la valeur moyenne estimée de tels fonds de marchandises;

4o Sur toute voiture couverte ou ouverte, à quatre roues et deux sièges, deux piastres;

5o Sur tout cabriolet ou wagon léger, à un siège, *cinquante cents*;

6o Sur tout chien gardé par des personnes demeurant dans cette cité *cinquante cents*; pourvu toujours qu'il ne sera pas imposé de taxes sur les chiens gardés par des fermiers, sur les terres;

7o Sur tout habitant mâle, âgé de vingt-et-un ans, qui sera employé à aucun travail manuel, et qui aura résidé en cette ville pour un mois, et n'étant ni propriétaire, ou locataire, apprenti ou domestique, une piastre;

8o Proposé en amendement, par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc:--

Que cette motion soit amendée en substituant, au paragraphe d'icelle les mots "trois quarts de cent" aux mots "un cent", et qu'ainsi amendée la dite motion soit adoptée.

Cet amendement est adopté et la motion principale réjeté, sur la division suivante:

Pour l'amendement--les échevins Leduc, Fortin, Reinhardt, Scott, et Graham, total:--5

Contre--les échevins Ste-Marie, Richer et Landry, total:--3

9. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry:--

Que des certificats d'obtention de licences pour la vente en détail de liqueurs spiritueuses soient confirmés en faveur de Georges Thomas, François Manseau, Pierre-H. Durocher et Alexandre Morin.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Graham:--

Que les évaluateurs soient notifiés de procéder, sans délai à la confection du rôle d'évaluation, lequel devra être complété le plus tard le vingt-cinq mai prochain.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry:--

Que l'échevin Richer soit autorisé de faire remplacer deux madriers cassés dans le trottoir qui se trouve en face du Marché Ouest, et de faire poser deux madriers en travers du ravin, le long de la rue Chaudière.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc:--

Que ce conseil s'ajourne.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec.-Trés.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC - - - DISTRICT D'OTTAWA

Séance du 3 mai 1886

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le troisième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents:--les échevins Ste-Marie, Landry, Richer, Fortin, Scott et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Scott:--
Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Ste Marie prenne le fauteuil.
Adopté.
2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry:--
Que cette assemblée ajourne à ce soir, à huit heures.
Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. Trés.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC - - - DISTRICT D'OTTAWA

Séance du 3 mai 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi, le troisième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents:--Son Honneur le Maire Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Fortin, Reinhardt, Scott, Ste-Marie, Richer, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer:--
Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient confirmées.
Adopté.
2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry:--
Que les comptes d'impression et de papeterie de *La Vallée d'Ottawa* et d'Alfred Bureau qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déferés au comité des finances.
Adopté.
3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry:--
Que la requête d'André lebuis, fils, demandant à s'approprier l'eau à la citerne de la rue Wellington, pour l'arrosage de la rue Main soit acceptée; que le plafond de l'allée u Marché de Hull soit repeint à neuf, sous la surveillance du président du comité des marchés, et qu'un certificat pour l'obtention d'une licence d'auberge soit confirmé en faveur de Michel Coallier.
Adopté.
L'échevin Richer votant dans la négative.
4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham:--

Que les hommes de la force de police de cette ville soient réengagés pour l'année courante: le chef Genest au salaire stipulé à la résolution No. 3 de ce conseil, passée le premier Mars dernier, et les constables Daoust et Rajotte aux mêmes termes et salaires que l'année dernière.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer:--

Que la compagnie de chemin de fer Canadian du Pacifique soit notifiée de faire enlever ses barrières et de faire placer des gardes pour les bestiaux et les traverses nécessaires, aux points d'intersection de sa ligne de chemin de fer, avec les rues Tétreau et St-Eugène, dans les limites de cette ville, de manière à rendre la circulation de ces rues sûre au public qui les fréquentent.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Graham:--

Que toutes les sommes qu'il sera possible d'épargner sur les revenus du printemps soient appliquées en réduction du billet de cinq mille (\$5000) piastres, devenant dû à la Banque d'Ontario, à Ottawa, le quatorze de mai courant, et que réduit du montant ainsi approprié Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de signer un renouvellement, à quatre mois d'échéance pour la balance restant dûe sur la face du dit billet.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer:--

Que le chef de police Genest soit autorisé de donner les ordres nécessaires pour la confection des habillements d'été de la force de police de cette ville.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott:--

Que ce conseil ajourne à jeudi, le vingt de Mai courant, à huit heures du soir.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec.-Trés.

(Signé) A. ROCHON
Maire

INCENDIE CONSIDERABLE A HULL

Le Bureau de Poste et 110 maisons brûlées

150 familles sans abri

Pertes évaluées à \$250,000

Secours généreux accordés par la
ville d'Ottawa, etc., etc.

Hull, 10 mai,-- Vers une heure cette nuit, le feu se déclarait dans la cour ou les hangars de M. l'échevin Landry, coin des rues Centrale et Anna. M. Landry possédait une boulangerie à vapeur, mais il est positif à dire que tous les feux étaient éteints depuis trois heures de l'après-midi dans ses fours et engins, et tout porte à croire que l'incendie a été allumé par un malfaiteur. Les hommes de police, MM. Daoust et Rajotte, déclarent avoir passé près de chez M. Landry vers minuit et demie et n'avoir vu aucun commencement d'incendie. En quelques ins-

tants les flammes avaient envahi les hangars et la boulangerie, comme si le bois eût été saturé d'huile et M. Landry, éveillé brusquement, n'eût que le temps de se sauver avec sa famille ayant seulement quelques hardes sur le corps. M. Landry éprouve une perte sèche de \$10,000, pas d'assurance. Il avait pour \$400 de farine dans ses hangars, un char de foin, et a perdu en outre de sa maison, piano et meubles, un cheval de prix et une vache.

De chez M. Landry l'incendie ne tarda pas à atteindre les maisons voisines. Pendant ce temps l'on faisait sonner le tocsin à l'église et appeler les pompiers et charroyeurs d'eau. Mais le vent activé par un vent impétueux qui soufflait du nord faisait son oeuvre avec acharnement. Les pompiers en arrivant sur le théâtre de l'incendie se mirent bravement à l'oeuvre, mais malgré leurs efforts héroïques et l'aide qui ne tarda pas à venir de la pompe Union des Chaudières, l'insuffisance de l'eau dans les puits de chez M. Villemaire et des Chers Frères fut cause qu'il

leur fut impossible d'arrêter l'incendie. On réussit seulement à préserver longtemps la rue Kent. Les flammes se propagèrent alors avec une rapidité effrayante en balayant la rue Du lac et la rue Wright jusqu'à la rue Duke, puis la rue Kent. Prévoyant dès l'origine les développements que prendrait cet incendie, quelqu'un de Hull traversa en petite chaloupe à Ottawa demander à Son Honneur le maire d'Ottawa de l'assistance de la part des pompiers de cette ville. Celui-ci étant malade communiqua ses instructions à M. les échevins Heney et O'Keefe qui envoyèrent la pompe à vapeur "Conqueror" sous la direction habile de M. Paul Favreau.

Pendant ce temps, la compagnie de pompiers et des marchands de bois des Chaudières d'Ottawa s'étaient portés à l'extrême sud de l'incendie, à l'encontre du vent. La pompe "Conqueror" arriva quelques temps après et donna une aide inappréciable. Les pompes "Union" et "Conqueror" s'alimentaient à des barriques qui étaient constamment remplies par les pompes hydrauliques de M. Eddy.

Le feu avait alors balayé toute la rue Du lac, détruisant les maisons de M. le docteur Aubry, de M. May, M. Cimon, de M. Goyette, et brûlait le bureau de Poste. La pompe à bras de la cité de Hull combattit longtemps l'incendie sur la rue Principale entre la ruelle Charles et la rue Albert.

Pendant un instant on crut qu'elle s'en était rendue maître et l'on espérait que les maisons de M. le docteur Duhamel et autres échapperait à la conflagration, mais une explosion de trois barils de pétrole s'étant produite chez M. Caron, en arrière de la rue Principale, le feu envahit comme un torrent les maisons de MM. Duhamel, Beaudin, Bordeleau et Rochon, ne s'arrêtant que devant le travail opiniâtre de démolition d'une partie des maisons de M. Gauvreau.

Les maisons de M. le Dr Beaudin et de M. Vallancourt, ferblantier, sur le côté sud de la rue Principale devinrent aussi la proie des flammes qui s'arrêtèrent à la maison de M. le docteur Gaucher. Les pompes à vapeur "Union" et "Conqueror" travaillaient dur pendant ce temps sur la rue Principale près de la rue Langevin pour sauver cette partie de la ville. Le feu dévora cependant les maisons de M. Calixte Rouleau, Nérée Tétreau, F. Filteau, photographe, et M. Aubry, s'arrêtant à la salle de l'Union St Joseph.

C'est le moment de rappeler les efforts surhumains accomplis par M. Paul Favreau, dirigeant la "Conqueror", par M. John Albert, capitaine des

pompiers des Chaudières, et par MM. J. Booth, et W.H. Baldwin qui ont déployé tous deux une activité dévorante. C'est dû à leurs efforts si cette partie de la rue Principale à partir du bloc Poulin et de la salle de l'Union St Joseph en venant de l'Ouest n'a pas été réduite en cendres. A six heures du matin le feu était maîtrisé. Le feu avait dévoré, en cinq heures de temps, toutes les maisons sur les deux côtés de la rue Centrale depuis la rue du Lac jusqu'à la rue Duke, quelques maisons sur la rue Philemon entre la rue Anna et la rue Duke, toute la rue Wright jusqu'à la rue Duke, et suivant le pied du rocher qui, à cet endroit, est haut de vingt pieds venaient détruire quelques maisons sur la rue Wellington, toute la rue Du lac depuis la rue Principale jusqu'à la rue Albert, et la rue Principale depuis les maisons de M. Aubry jusqu'à celles de M. le docteur Gaucher, le bureau de Poste compris, en tout 110 maisons dont nous publions une liste ci-après. Le chiffre qui suit chaque nom est le chiffre porté au rôle d'évaluation municipale, mais dans un grand nombre de cas, la valeur est estimée beaucoup plus basse que la valeur réelle, qui est au moins \$125,000 en propriétés immobilières seulement. Si l'on ajoute à cela la valeur du mobilier et des marchandises dévorées par l'incendie on arrive à une perte réelle de \$250,000.

Liste des pertes-Propriétaires

RUE CENTRALE

Joseph Therrien.....	\$ 300
Olivier Therrien.....	326
Joseph Martel.....	375
Olivier Beauchamp.....	500
Alfred Rochon.....	425
J.B. Montreuil.....	400
Joseph Lemieux.....	500
Joseph Prudhomme.....	400
Dme Amédée Carrière.....	600
Chas Desmarais.....	450
Pierre Gravel.....	350
P. Bazinet.....	350
Félix Cadieux.....	350
Alf. Moquin.....	350
J.B. Lebuis.....	550
J.B. Dupont.....	400
Pierre Legault.....	775
Pierre Sauriol.....	425
Joseph Leduc.....	375

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Luc Lafrance.....	275	C-E Graham.....	500
Olivier Gratton.....	575	J Laflèche.....	600
Ed. Landry.....	1,275	J-B Arbique.....	200
Dme Théophile Levac.....	375	Joseph Séguin.....	1,000
Alph. Bélanger.....	425	Israel Therrien.....	200
Naz.Courval.....	625	Chas-B Wright.....	200
Anthyme Carrière.....	1,500	Thomas Lynotte.....	250
RUE PHILEMON		Magl. Carrière.....	600
RUE WRIGHT		Olivier Caron.....	472
Ferdinand Groulx.....	400	J-B Villemaire.....	1,000
Philéas Lagacé.....	325	CHARLES LANE	
Hubert Blais.....	350	RUE KENT	
Thomas Carrière.....	350	Daniel Lemay.....	550
Joseph Michon, jr.....	375	B Thibaudeau.....	500
Mag. Biroleau.....	375	Alphonse Pichette.....	475
RUE WELLINGTON		RUE PRINCIPALE	
Louis Courval.....	500	Dme Jules Doucet.....	150
Joseph Courval.....	250	Ant Bélanger.....	225
Joseph Montpetit.....	200	James Maloney.....	450
J-Bte Arbique.....	975	Dme Narcisse Fournel.....	150
P-N Bellehumeur.....	275	Modeste Martel.....	275
Dme Vve Rochon.....	450	RUE DU LAC	
J-B Paré.....	400	S Aubry.....	2,000
Dme Ls Desmarais.....	350	F-X Filteau.....	300
Dme Vve Timmens.....	350	N Tétreau.....	200
Oly Desjardins.....	425	Dr J Beaudin.....	2,000
H Blais.....	375	L Vaillancourt.....	400
D Montpetit.....	175	Jacques Goyette.....	2,000
RUE DU LAC		Dr J-B Charbonneau.....	650
A Raymond.....	750	Etienne Deslauriers.....	800
P St-Martin.....	250	André Lebuis.....	450
Jos Vanasse.....	875	D-C Simon.....	700
RUE LANGEVIN		D May.....	700
A Plante.....	325	L-V Dorion.....	1,500
J Gélineau.....	250	Dr E Aubry.....	1,000
Phil Gélineau.....	250	Joseph Major.....	1,250
Chs B-F Piché.....	475	L Duhamel.....	850
Jannette-L Scott.....	800	J-B Guerette.....	600
Chs Menard.....	350	Al Rochon.....	1,850
Frs Brazeau.....	200	C Bordeleau.....	650
E Marquis.....	425	Alfred Lane.....	650
J-B Bertrand.....	250	Dme Joseph Bergevin.....	650
Frs Jolet.....	850	Bureau de poste.....	27,000
N Tétreau.....	475		

C Rouleau..... 2,000

Total des pertes en propriétés immobilières seulement..... \$85,975

ger, Jos Montreuil, Geo Auger, Alf Jolicoeur, Moïse Gagnon, Frs Veilleux.

LOCATAIRES

Outre ces cent dix propriétaires, un grand nombre de locataires ont aussi été éprouvés par l'incendie. Voici leurs noms:

RUE WELLINGTON

Louis Girard et Madame veuve Courval.

RUE DU LAC

Joseph Lecompte, Norbert Plante, Jos Langlois, Xavier Girouard, Denis Bouchard, Ls Perron, Benoni Chrétien, Samuel Slattery, Daniel Doran, Etienne Ouellette, Jules Provost, Alfred Pelletier, François Moquin, X Cadieux, Philias Leroux, Israel Therrien, Mde veuve Séguin, Frs Courval, Alfred Bérubé.

RUE WRIGHT

Polyte Legrand, Dme Ste-Marie, John Pitt, Jos Simard, Nérée Tremblay, Xavier Dorion, Mde Théophile Rioux, Jos Bouliane, Chs Gagné, Ls Gaumond, Alfred Montpetit, Thos Lizotte, Mde P. Plouffe, Hilaire Chartrand, Frs Lebel, Jos Montpetit, Julien Bériault, Amable Dupuis, Mde Vve Villeneuve.

RUELLE CHARLES

Mde Vve-V Lalonde, Pierre Blanchette, Nap Tessier, Grandchamp Joseph, Baptiste Bérubé.

RUE CENTRALE

Jos Desormeaux, Alfred Vincent, Alex Bastien, Paul Galarneau, Jos Pépin, Geo Champagne, Gédéon Seyer, Richard Ross, Arthur Doré, Dme Xavier Richer, Israel St-Pierre, Edouard Lavoie, Félix Charon, Frs Charon, Noel Levasseur, Félix Durocher, Léandre Dupont, Dolphis Grondin, Jos Vaillancourt, Chas Brown, Pierre Séguin, Félix Filion, Alph Bélan-

Les pertes

Le total des pertes en propriétés et effets mobiliers est évalué à \$250,000.

Parmi ceux qui ont souffert les plus grandes pertes en raison de leur mobilier, marchandises et effets qu'ils n'ont pu sauver sont d'abord M. l'échevin Landry, M. J.B. Villemaire, boucher, qui avait chez lui stock considérable de jambons, viandes salées et fumées, M. Dorion, bijoutier, M. Nérée Tétreau, Calixte Rouleau, Dr Beaudin, L. Vaillancourt et M. Kerr, maître de poste. Ce dernier a dévoué tout son temps à mettre dans les voutes et coffres de sureté tout ce qui appartenait au bureau de poste, négligeant le soin de sauver son propre mobilier et ses effets, linge de corps etc qui ont tout péri dans les flammes. M. Kerr éprouve une perte de plus de \$3000. Le bureau de poste a été réouvert, ce matin, dans le bureau d'avocat de M.H. Goyette, rue Principale.

M. Vaillancourt, ferblantier, outre ses outils, a perdu la somme de \$275 qu'il avait dans une petite cassette, et qui a été brûlée.

Secours

A l'appel du tocsin sonné à la Basilique, grand nombre de citoyens d'Ottawa se rendirent sur le théâtre de l'incendie pour prêter secours. Sa Grandeur Monseigneur Duhamel donna une preuve de ses sympathies pour les citoyens de Hull, en s'y rendant un des premiers et en aidant de son travail et de ses conseils pour combattre l'incendie; le révérend M. Bouillon l'accompagnait. Parmi les autres citoyens d'Ottawa, nous avons pu remarquer travaillant avec une énergie infatigable M. W.O. McKay, M.E.G. Laverdure, MM. les échevins Heney et O'Keefe, MM. Laurent Duhamel, Ed Chateauvert, J.R. Booth, Jack Stratton, N.A. Savard, J.B.C. Dunn, C.A. Gagné, P.H. Chabot, John O'Hearn, J.H. O'Hearn, J.B.O. Latour, et nombre d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Vers sept heures et demie du matin, Sa Grandeur Monseigneur Duhamel traversait à Ottawa et faisait demander dans toutes les églises des secours en nature pour les incendiés.

Son Honneur le maire M. Rochon, MM. les échevins Richer, Graham, Leduc, M. W.O. McKay, M. Heney faisaient de leur côté une tournée chez les boulangers et bouchers de Hull et d'Ottawa et revenaient avec des provisions nombreuses qui furent

déposées à la station de police et où les incendiés qui ont besoin peuvent en obtenir.

Voici les noms de ceux qui ont donné jusqu'à présent à la demande des curés des différentes paroisses de la ville et à la demande des citoyens:

M. Elie Renaud, Ottawa, 46 pains; M. E.G. Laverdure, un baril de lard; Nesbitt et Kelly, Hull 45 pains; Wm Hearn, pain et viande; Nelson Charbonneau, Ottawa, du bacon; G. Moreau, Hull, beurre et lard; MM. Heney, W.O. McKay et Warnock, 108 pains et différentes provisions; Renaud et Dompierre, Ottawa, 58 pains; I Dazé, Beliveau et M. Paquet, 10 pains, thé, beurre, patates, viande; P Brigham, 2 deux seaux de beurre, un seau d'oeufs, 2 poches de linge; recueilli à l'évêché: une boîte de viande, une poche de patates, un quart de pain et épicerie, linge; Henrahan et frère, Ottawa, 2 quarts de boeuf cuit, 3 douzaines de pain; B. Renaud, hôtelier, Ottawa, un quart de lard, un seau de beurre, 2 poches de fleur et pain; Capt. McCaffrey, Ottawa, viande, beurre et pain; J-B Lacelle, boucher, Ottawa, 300 livres de boeuf; Stanislas Robert, Ottawa, 200 livres de viande; Henri Deschamps, provisions; A. Julien et Charrier, 5 douzaines de pain et épicerie; D-A Marineau, 83 pains.
--(A suivre,)

De la Pointe à Gatineau

Hier après-midi arrivait à Hull une députation venant de la Pointe à Gatineau, composée de M. L.P. Sylvain, maire de la municipalité, de M. Tréau de Coeli, J. Moreau et E. Lafortune. Cette députation a remis au Revd Père Cauvin, la somme de \$35 recueillie après la messe à la Pointe à Gatineau pour venir en aide aux incendiés de Hull.

Assemblée d'organisation

Hier après-midi, à deux heures, avait lieu dans la salle de l'OEuvre de la Jeunesse, Hull, une assemblée des citoyens pour organiser des secours aux incendiés.

Sa Grandeur Monseigneur Duhamel assistait à cette assemblée ainsi que le Révérend Père Cauvin, M. le docteur Duhamel, Son Honneur le maire et MM. les échevins N.D. Clairoux, Joseph Marion, N. Fortier, Basile Carrière, N. Pagé, E.T. Bronson, T. St-Jean, Emmanuel Tassé et nombre d'autres.

L'assemblée fut ouverte sous la présidence de Son Honneur le maire qui en explique le but. Sa Grandeur Monseigneur Duhamel prononça ensuite des paroles

d'encouragement et fit savoir qu'il s'était occupé dès ce matin d'obtenir des secours dans Ottawa.

M. le docteur Duhamel fit aussi savoir à l'assemblée qu'il avait télégraphié la nouvelle de l'incendie au premier ministre de Québec, et qu'il lui demandait quels secours il accorderait. En 1880 le gouvernement de Québec avait accordé \$5000. La réponse viendra sans doute aujourd'hui.

M. Graham fait ensuite l'éloge de Sa Grandeur Monseigneur Duhamel et le remercie de son aide généreuse.

M. le docteur Duhamel, propose secondé par M. l'échevin Graham, que le comité d'organisation suivant soit formé.-- Adopté.

Comité d'organisation

Sa Grandeur Monseigneur Duhamel, Révds PP. Cauvin et Granfils, Alonzo Wright, M. P. Dr Duhamel, M.P.P., Maire Rochon, MM. les échevins Graham, Eddy, Richer, Ste-Marie, Fortin, Leduc, MM.T. Sauvageau, Jos Marion, B. Carrière, E.H. Bronson, I. Booth, T. St-Jean, F. Moffet, I. Clairoux, P-D. Chéné, F.S. Lord.

Comité de distribution

MM. T. Sauvageau, D. Richer, J. Marion et B. Carrière. M. P.H. Chabot, d'Ottawa, arrivant alors dans l'assemblée est appelé sur l'estrade. Il fait savoir que les citoyens d'Ottawa viennent de se réunir en assemblée à l'Evêché et qu'ils ont décidé d'envoyer auprès de Son Honneur le maire McDougal une députation composée de M. le Grand Vicaire Routhier et MM. Chas Desjardins, O. Durocher, M. Starrs, Heney, Chabot et Lyons, pour demander la convocation d'une assemblée publique des citoyens d'Ottawa pour lundi soir, afin d'organiser des secours pour les incendiés.

Le révérend Père Cauvin, secondé par M. l'échevin Fortin, propose des remerciements à M. P.H. Chabot, de la ville d'Ottawa, ainsi qu'à M. E.T. Bronson pour le don de \$500 qu'il vient de faire à la ville de Hull, à sir Hector Langevin, à M. Emmanuel Tassé, et autres souscripteurs généreux.

M. Cormier, préfet du comté et maire d'Aylmer, arrive alors dans la salle. Il est invité à parler. Comme maire d'Aylmer il dit qu'Aylmer offre à Hull ses sympathies et ses souscriptions.

M. le maire Rochon propose, secondé par M. F. Moffett, que des remerciements soient votés à la ville

d'Ottawa pour avoir prêté la pompe "Conqueror", et aux marchands de bois des Caudières pour l'usage de la pompe "Union".

M. le maire Rochon propose secondé par M. Graham, que des remerciements sincères soient votés à Sa Grandeur Monseigneur Duhamel pour le zèle et le travail qu'il a déployés en cette circonstance et pour son aide généreuse.-- Adopté unanimement.

M. le docteur Duhamel propose que le comité s'ajourne à lundi matin à 10 heures. Adopté.

Après l'assemblée M. Alonzo Wright est arrivé et a témoigné aux personnes présentes toutes ses sympathies pour la ville de Hull à l'occasion du malheur qui la frappe.

Notes diverses

Hier après-midi une assemblée de citoyens a été tenue à la Basilique sous la présidence de M. le Grand-Vicaire Routhier. On y décida de demander à Son Honneur le maire de convoquer une assemblée publique pour organiser des secours permanents. Une députation composée de M. le Grand Vicaire Routhier, des échevins Desjardins, Durocher et Heney, et de MM. Stars, P.H. Chabot et Lyons se rendit chez M. le maire qui a convoqué une assemblée à l'Hôtel de ville pour sept heures et demie, ce soir.

Les journaux sont obligés à M. J.O. Laperrière, le distingué secrétaire-trésorier de Hull, qui leur a donné la liste complète des propriétaires qui ont souffert du feu. Le chef Genest qui connaît parfaitement la population, nous a aussi obligamment fourni le nom de tous les locataires qui se trouvent sans toit.

Le bateau de la traverse entre Ottawa et Hull a dû faire de l'argent hier. Il a traversé et retraversé sans cesse, chaque fois encombré de passagers. Ainsi le mal des uns fait le bonheur des autres.

On constate avec plaisir que l'incendie n'a causé aucune perte de vie. Des rumeurs sinistres ont couru, mais elles n'avaient pas de fondement.

Province de Québec - - - District D'Ottawa

Seance du 20 mai 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, le vingtième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon, au fauteuil, et les échevins Scott, Reinhardt, Ste-Marie, Richer, Eddy, Graham, Leduc, Fortin et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Scott:--

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin:--

Que ce conseil saisit cette occasion pour témoigner sa reconnaissance, et offrir ses plus sincères remerciements à toutes les personnes généreuses et dévouées, d'Ottawa et des environs, qui ont payé de leur personne pour combattre à nos côtés, et circonscrire le désastreux incendie qui dévastât nos foyers, le neuf de mai courant, ainsi qu'à tous les nombreux bienfaiteurs et amis de notre ville, de toutes les parties du pays qui ont donné depuis, et continuent à donner tant de preuves de sympathie et de philanthropie envers les malheureuses familles qui en ont été les victimes.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :--

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres de MM. A. Gobeil, secrétaire du département des Travaux Publics, Flavien Moffet et Robert-G. Nesbitt; le rapport de M. Paul-T.C. Dumais, au sujet de l'égoût de la rue Pitt, et la requête de Dame Hannah Currier et autres, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

4 Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :--

Que le président du comité des rues et améliorations, et l'échevin Scott, soient autorisés de pourvoir sans délai, aux différents travaux de réparation qui suivent, savoir: au pont de bois qui conduit à Eddyville, et au pont de la rue Brigham ; et que ces messieurs s'occupent en même temps des griefs exposés dans la requête de Mme Currier et autres au sujet du chemin Leamy.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Graham :--

Que l'offre généreux fait par M. l'échevin Eddy de céder, à titre gratuit à cette corporation, les droits qu'il possède sur la petite île que se trouve dans le ruisseau, communément appelé Brewery Creek, au pied de la rue Willington, pour y établir les pompes nécessaires à l'alimentation de l'aqueduc projeté, ainsi que les priviléges d'eau qui y sont attachés soit accepté, et que ce conseil en témoigne sa reconnaissance à M. Eddy par les remerciements qu'il lui votent
par la présente résolution.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :--

Que le comité de l'aqueduc soit autorisé de faire dresser, sans délai les estimés, plans et spécifications de l'aqueduc projeté, sur les bases du système suggéré par M. l'échevin Eddy, et de faire rapport à ce conseil, à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin :--

Que la requête suivante de ce conseil, adressée au Gouvernement de Québec, au sujet du transfert de la prison et du palais de justice, soit transmise immédiatement à M. le Dr Duhamel M. P. P., pour être soumise durant la session actuelle de la législature.

Adopté.

AUX HONORABLES MEMBRES
DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC.

L'HUMBLE REQUETE DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa devrait être changé et transféré en la Cité de Hull.

Que ce changement est depuis longtemps devenu nécessaire, tant dans l'intérêt de la Cité de Hull, que dans l'intérêt du District d'Ottawa en général et du Comté d'Ottawa en particulier.

Que la Cité de Hull, par son site, sa population et la somme considérable d'affaires qui s'y négocient, est aujourd'hui le centre le plus important du Comté d'Ottawa.

Que toutes les municipalités du Comté d'Ottawa, moins le Township d'Eardly et le village d'Aylmer convergent vers la Cité de Hull, et toutes les personnes qui ont des affaires légales à gérer à Aylmer, sont obligées de passer par cette ville, et d'y séjourner pendant un certain temps avant de se rendre à Aylmer, ce qui nécessite une perte de temps et des dépenses considérables pour rien.

Que le village d'Aylmer est un endroit complètement isolé dans le District d'Ottawa et éloigné des centres commerciaux.

Qu'en ayant le chef-lieu judiciaire à Hull, l'Honorable président de la Cour, ainsi que tous les membres du Barreau, se trouveraient à proximité de la Bibliothèque Parlementaire à Ottawa et pourraient y référer en bien peu de temps.

Que Votre Requérante ainsi qu'elle la déjà fait, offre au Gouvernement de la Province de Québec de fournir gratuitement le terrain nécessaire, et de construire à ses propres frais et le dit Palais de Justice et la prison en la Cité de Hull, et de faire l'abandon du tout immédiatement au gouvernement.

Que Votre Requérante se charge et s'oblige de construire les dits édifices, sous deux ans, à compter de la fonction du Bill à cet effet.

Que le Gouvernement de la Province de Québec, en faisant sanctionner un tel Bill, rendrait un immense service à la population du Comté d'Ottawa en général, et à celle de Hull en particulier. Et Votre Requérante par ces soussignés, ne cessera de prier.

(Signé) *A. ROCHON*
Maire
W. LEDUC
D. RICHER
JOS STE-MARIE
ED LANDRY
W.H. SCOTT
JOSEPH REINHART
THOS J. FORTIN ESC

8. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Richer :--

Qu'un règlement soit préparé immédiatement, et soumis à la considération de ce conseil, à l'effet de prohiber la construction de bâtisses en bois, pour l'avenir sur les rues suivantes, savoir: sur la rue Main; sur la rue Albert, à partir de son point d'intersection avec la rue Main, jusqu'à la rivière Ottawa; sur la rue Brewery; sur la rue Wellington, entre les rues Brewery et Duc, et sur la rue De l'Eglise, entre les rues Main et Centrale.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Reinhardt :--

Que le comité des rues et améliorations soit autorisé de faire opérer le nettoyage du carré du Marché de Hull tel que l'enlèvement des pierres qui y sont amoncelées, l'assèchement des endroits humides, etc.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc :--

Qu'une somme de cent piastres soit votée par ce conseil, pour être partagée en parts égales, entre les quatre compagnies de pompes: *Conqueror* et *Union, d'Ottawa*, et *Eddy* et *Jacques Cartier* de Hull, en reconnaissance des services qu'elles ont rendues à notre ville, dans le dernier incendie qui l'a ravagée.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc :--

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 7 Juin 1868.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à dix heures de l'avant-midi, lundi, le septième jour de juin, mil huit cent quatrevingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Leduc, Fortin, Reinhardt, Landry, Scott, Richer, Ste-Marie, Eddy et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, Secondé par l'échevin Ste. Marie :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des requêtes de Marcel Dagenais, Cyrille Montreuil et Philippe Laliberté et la lettre de Chs.-B. Wright, soient déférés à leurs comités respectifs

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Que la requête de Marcel Dagenais, demandant qu'un certificat lui soit accordé pour lui permettre de se procurer une licence pour la vente en détail des liqueurs spiritueuses, soit confirmée.

Adopté

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé d'accepter le transfert de la licence de Joseph Bouvier, pour la vente en détail de liqueurs spiritueuses à Philippe Laliberté.

Pour--les échevins Leduc, Fortin et Reinhardt total :--

Contre--les échevins Landry, Scott, Ste-Maire, Richer, Eddy et Graham, total :--6

Perdu.

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc :

Que la communication de M. Chs.-B. Wright au sujet de l'ouverture projeté de la rue Wall, depuis la rue Chaudière jusqu'à la rue de l'Eglise soit acceptée, et que les travaux qui y seront faits soient exécutés sous la surveillance du comité des rues et améliorations.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que le deuxième rapport du comité de l'aqueduc, ainsi que la cédule ou rapport supplémentaire y joint soit adopté.

Adopté.

SECOND RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC.

A une assemblée du comité de l'aqueduc, tenue au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, le vingt-deuxième jour de Mai, 1886, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, A. Rochon, Président au fauteuil, et les échevins Graham, Richer, Scott et Leduc, formant un quorum du dit Comité. Il est

Proposé par l'échevin Graham, Secondé par l'échevin Richer :

Que M. Surtees, ingénieur de la cité d'Ottawa soit chargé de préparer, sous un délai de huit jours, si faire se peut les plans devis, spécifications et estimés pour l'aqueduc qui doit être construit en la cité de Hull -- le dit M. Surtees, ayant déjà visité et examiné les lieux où le dit aqueduc doit être construit, et de faire son rapport à ce comité dans le délai ci-dessus mentionné; et que Son Honneur le Maire et l'échevin Eddy soient chargés de voir M. Surtees immédiatement, et de lui demander si il peut agir d'après et suivant la présente résolution. --

Adopté.

Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Scott.

Que ce comité ajourne.--

Adopté.

(Signé)	A. Rochon, Président.
"	D. Richer.
"	Chs. Leduc.
"	C. E. Graham.
"	W. F. Scott.

Et le sept juin, 1886, les mêmes échevins et membres du comité présents.

Le comité, après avoir pris communication du Rapport de M. l'ingénieur Surtees, à propos du coût probable de la construction de l'aqueduc projeté.--Il est :

7. Proposé par l'échevin Richer, Secondé par l'échevin Leduc :

Que le plan No. 1 mentionné dans le Rapport de M. Surtees soit adopté, et que l'aqueduc de la cité de Hull soit construit d'après le et en vertu du dit plan No. 1 ; et que les plans et spécifications détaillés soient préparés immédiatement par le dit M. Surtees, afin de permettre le commencement de l'ouvrage sans délai.--

Adopté.

(Signé.)	A. Rochon, Président
"	W. F. Scott.
"	Chs. Leduc.
"	D. Richer.

"

C. E. Graham.

8. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Qu'en raison du récent désastre, le billet de deux mille piastrs dû ce jour à la Banque d'Ontario, à Ottawa, soit renouvellé à quatre mois, et que son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de faire et signer, pour et au nom cette corporation tel renouvellement de deux mille (\$2000) piastrs, payable à quatre mois à l'ordre de la Banque d'Ontario, à son bureau, à Ottawa.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Graham secondé par l'échevin Richer :

Qu'un règlement soit préparé à l'effet de contraindre les bouchers et toutes autres personnes faisant boucherie pour le commerce de cette ville, d'abattre leurs animaux sur le terrain réservé à cette fin par la corporation, et non ailleurs

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :

Que toutes personnes qui sont en voie de construire des bâtisses soient mises en garde contre tout empiètement sur les rues, et que ceux qui ont déjà empiété soit par des bâtisses ou des clôtures sur aucune portion des rues publiques soient notifiés de faire disparaître tel empiètement, de suite.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste. Marie.

Que le président du Comité des rues et améliorations soit chargé de s'enquérir des moyens à aviser pour ouvrir une voie de communication entre la rue St-Hyacinthe, à la Petite Ferme, et les autres parties de la ville, et de faire rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :

Que ce conseil ajourne à demain soir, à huit heures.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) W.F. Scott
Maire pro.

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 8 Juin 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le huitième jour de juin, mil huit cent quatre vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : les échevins Eddy, Richer Scott, Fortin, Reinhart et Ste-Marie, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Richer :--

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Scott occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :--

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :

Que le règlement No. 36, à l'effet de prohiber la construction de bâtisses en bois, dans certaines rues de la cité ayant été lu trois fois, soit adopté et passé : et que le secrétaire-trésorier soit autoriser de le faire publier, suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 36.

Prohibant la construction de bâtisses en bois dans certaines rues de la Cité.

Il est ordonné et statué par le conseil de ville de la Cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue ce qui suit, savoir :

1. A l'avenir, il ne pourra être bâti, construit ou érigé aucune maison, dépendance, remise, hangar boutique ou autre bâtiment ou bâtisse sur la rue Main, dans tout son parcours ; sur la rue Albert, depuis son point d'intersection avec la rue Main jusqu'à la rivière Ottawa ; sur la rue Brewery, dans tout son parcours ; sur la rue Wellington, entre les rues Brewery et Duke, non plus que sur la rue de l'Eglise, entre les rues Main et Centrale en la cité de Hull, à moins qu'il ne soit construit en pierre, en brique ou autre matériaux incombustibles, et à l'épreuve du feu, ou lambrissé en brique et couvert en ferblanc, en tôle, en ardoise, en gravier ou autres métaux ou matériaux également incombustibles et à l'épreuve du feu, et non avec du bois.

2. A l'avenir, toute maison, dépendance, remise, hangar, boutique ou autre bâtiment ou bâtisse qui se trouve être actuellement bâti ou construit dans toute cette partie de la dite cité mentionnée dans la section précédente dont le corps extérieur ou la toiture auront besoin d'être lambrissés, recouverts ou réparés, ne pourront l'être en tout ou en partie, qu'avec des métaux ou matériaux incombustibles et à l'épreuve du feu et non avec du bois.

3. A l'avenir, les dalles et dallots qui seront posés aux maisons, dépendances, boutiques ou autre bâtiments déjà construits ou qui le seront dans la suite, dans cette partie de la dite cité mentionnée dans la première section de ce règlement, devront être en fonte, en ferblanc, en tôle ou autre métal à l'épreuve du feu.

4. A l'avenir, toute maison, dépendance, remise, hangar, boutique au autre bâtiment ou bâtisse, qui sera bâti, construit ou érigé dans la dite partie de la cité de Hull, contrairement aux dispositions de ce présent règlement pourra, sur l'ordre du Maire ou du comité du feu être démolie sans avis à qui que ce soit, par la Corporation de cette cité ou ses employés, au frais et dépens de celui ou ceux qui aura ou auront fait construire aucune telle bâtisse, et cela sans indemnité quelconque, à qui que ce soit,

5. Il est de plus établi, statué, réglé et ordonné que toute personne ou personnes qui bâtira ou bâtiront en contravention aux dispositions du présent règlement, sera ou seront passibles d'une amende de pas moins de dix piastres, ni de plus de vingt piastres, avec les frais de la poursuite, pour chaque jour que durera la contravention; et toute poursuite pour le recouvrement de telle pénalité, sera commencée dans les trente jours qui suivront la commission de la contravention imputée, et en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements.

Le présent règlement deviendra en force immédiatement après sa publication.

Fait en la cité de Hull, sous le sceau commun de la corporation de la dite cité, les jour et an sus-mentionnés.

J. O. LAFERRIERE
Sec. Trés-

W. F. SCOTT.
Maire pro tem.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :--

Que ce conseil ajourne à lundi, le quatorzième jour de juin courant à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. Rochon
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 14 Juin 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant midi, lundi le quatorzième jour de juin mil huit cent quatrevingt six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Fortin, Reinhardt, Scott, Landry, Ste-Marie, Richer, Eddy, et Leduc formant un quorum du dit conseil,

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que les comptes qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés au comité des finances.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer :--

Que le cinquante-septième rapport du comité des finances maintenant soumis soit adopté.

Adopté.

FIFTY-SEVENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE

To the corporation of the City of Hull

Your Finance Committee duly assembled in the office of your Secretary Treasurer, at the City Hall, on the eighth day of june 1886 in the evening, and represented by aldermen Scott, chairman in the chair, Richer and Reinhardt beg to submit this, their fifty-seventh report ;

Your Committee has approved the following accounts, and beg to recommend that they be paid :

E.-B. Eddy.....	\$ 50 00
John-A. Snow.....	\$ 32 00
Cbs-B. Wright.....	\$ 29 48
Alfred Bureau.....	\$ 17 50
<i>La Vallée d'Ottawa</i>	\$ 12 00
James Mulligan.....	\$ 12 00
Special Constables, 9 1/2 days at \$ 1 25.....	\$ 11 88
J.-Télesphore Madore.....	\$ 4 50
George Allan (to refund dog tax).....	\$ 50

Your Committee has referred back to your Council the accounts of Dr. Jos Beaudin and Dolphis Léonard, and rejected the appeals of Calixte Roulau and Ovila Chéné (the latter for the second time) for remitt 1 of dues, leaving on the table the petitions of Mrs. Frs. Renaud, for leave to put up a little shop on Gatineau Road, and Mrs. David Morissette for remittal of taxes.

Respectfully submitted

Signed W. F. SCOTT, Chairman
" DAMIEN RICHER
" JOSEPH REINHARDT.

Arrive l'échevin Graham qui prend son siège.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :

Que le compte de cent (\$100) piastres du Dr. Joseph Beaudin, pour services professionnels, à la requisition de cette corporation depuis l'année 1875 à ce jour, rapporté du comité des finances soit approuvé et payé, et que le

Dr Beaudin soit notifié qu'à l'avenir il aura à spécifier les cas dans lesquels ses services seront requis par cette corporation.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Leduc :

Que le président du comité des rues et améliorations soit autorisé de faire réparer cette partie de la rue du Pont qui se trouve aux abords de l'encoignure de la rue Centrale, afin d'en rendre le trafic plus facile.

Adopté

5. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Richer :--

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander par la voie de *La Vallée d'Ottawa* et le *Weekly Dispatch* des soumissions à être reçues jusqu'à midi, le 22 juin courant, pour la construction de l'aqueduc, d'après les plans et devis No. 1, préparés par M. Robert Surtees, et approuvés à la dernière assemblée de ce conseil. Cette corporation ne s'engageant pas toutefois, d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions

Adopté.

L'échevin Leduc donne avis qu'a la prochaine assemblée il proposera que cette corporation fasse un emprunt suffisant pour pourvoir à l'exécution des différents travaux projetés.

6. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Richer :--

Que ce conseil ajourne à mardi, le vingt ceux de juin courant, à deux heures de l'après-midi.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 22 Juin 1868.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à deux heures de l'après-midi, mardi, le vingt-deuxième jour de juin, mil huit cent quatrevingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Scott, Eddy Fortin, Richer, Graham, Ste-Marie, Reinhardt et Leduc, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc :

Que le cinquante-septième rapport du comité des finances soit amendé en accordant la remise d'une moitié de la taxe d'affaires imposée sur Calixte Rouleau et Jacques Goyette, comme hôteliers, et que le rapport ainsi amendé, il soit approuvé ainsi que les minutes des deux dernières assemblées telles que lues.

Adopté sur la division suivante :

Pour--Les échevins Rochon, Fortin Graham, Leduc et Ste-Marie, total : 5

Contre--Les échevins Scott, Eddy, Richer et Reinhardt total : 4

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Que tous les papiers qui sont maintenant déposés sur bureau de ce conseil, à l'exception des requêtes de Josephine Hovington, Urbain Viau et Damase Corbeil soient déférés leurs comités respectifs.

Adopté

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Reinhardt ;

Que les certificats pour l'obtention de licences de magasins de liqueurs en détail d'Urbain Viau et de Joséphine Hovington soient, le premier confirmé, et le dernier refusé ; et que la requête de Damase Corbeil, demandant de transporter son hôtel du coin des rues Albert et du Lac, au coin des rues Inkerman et Albert soit accordé.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Ste Marie.

Que Sylvestre Chantillon soit nommé inspecteur des bâtisses de cette ville, sous l'autorité du règlement No. 36 de cette corporation, sujet aux instructions de Son Honneur le Maire et devant lui faire rapport ; et que son salaire, lorsque ses services seront requis, n'excéde pas trois piastres par jour.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc :

Que la comité des rues et améliorations soit autorisé de donner par contrat la reconstruction des trottoirs suivants, détruits par le feu le mois dernier : sur le côté Est des rues Main et du Lac, et sur le côté Sud de la rue Centrale.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc :

Que la soumission de M. Geo.-H Millen, au montant de vingt-huit mille piastres, en date du 21 courant, pour la construction de l'aqueduc de la ville soit acceptée, pourvu que le dit Geo. H. Millen se conforme aux dispositions pourvues par les devis et spécifications, préparés par M. Robert Surtees au sujet de cet ouvrage, et portant la date de ce jour.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer :

Qu'advenant le cas où M. Geo-H. Millen se conformerait aux conditions arrêtées dans la proposition précédente acceptant sa soumission pour la construction de l'aqueduc de cette ville, Son Honneur le Maire soit autorisé de signer avec lui un contrat basé sur tous les papiers qui se rapportent à cette entreprise.

Adopté

8. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Que ce conseil ajourne.

Adopté

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. ROCHON
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 5 Juillet 1886.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le cinquième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Fortin, Leduc, Reinhardt, Ste-Marie, Richer, Graham, Scott et Eddy, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Reinhardt :--

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc :--

Que les comptes qui viennent d'être produits soient déférés comité des finances, et que la requête des barbiers soit laissée sur la table.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Reinhardt :--

Que son Honneur le Maire soit chargé de s'enquérir auprès des intéressés sur la possibilité pour cette corporation de s'assurer de la prise de possession et de se procurer les titres nécessaires à icelle du terrain communément appelé "La réserve de la Cour" pour y ériger le palais de justice et la prison du district d'Ottawa, que cette ville s'est engagé, et se trouve obligé par la loi de construire à Hull.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc :--

Que les membres de ce conseil, sans distinction de races ou de croyances, ont appris avec la plus vive satisfaction l'élévation de Sa Grandeur Monseigneur Duhamel à la dignité d'Archevêque et l'érection en archidiocèse du diocèse d'Ottawa à l'administration duquel le distingué titulaire a présidé avec tant de sagesse, de fermeté et de dévouement, depuis son intronisation à l'épiscopat, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel ;

Que les membres catholiques de ce corps plus particulièrement, s'associent de tout coeur à la joie profonde que tous les fidèles de ce diocèse ont ressenti et manifesté à l'occasion de la haute distinction dont le Saint Siège vient d'honorer notre bien aimé premier pasteur, et se font un plaisir comme un devoir de féliciter Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa sur les éminentes qualités, et le zèle éclairé et si fructueux dont il a donné tant de preuves, et qui lui ont mérité l'honneur dont il est aujourd'hui l'objet de la part du Père Commun des fidèles ;

Que tout en comblant simultanément de ses hautes faveurs son Eminence Monseigneur le Cardinal Taschereau, et Leurs Grâces Nos Seigneurs les Archevêques Duhamel et Fabre, Sa Sainteté a voulu en même temps témoigner au peuple canadien la sollicitude toute paternelle qu'Elle lui porte, et nous Lui offrons nos plus respectueux hommages de reconnaissance, pour le rang élevé qu'Elle a par là donné au Canada catholique parmi les nations soumises à Sa Souveraineté ;

Qu'une adresse basée sur ces résolutions soit préparée et présentée à Sa Grâce Monseigneur l'Archvêque d'Ottawa par ce conseil, en corps, le onzième jour de juillet courant.

Adopté.

A Sa Grâce Monseigneur Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa.

Qu'il plaise à Votre Grace,

Nous, les membres du conseil de la cité de Hull, sans distinction de races ou de croyances prenons la respectueuse liberté d'approcher de Votre Grâce pour vous exprimer la vive satisfaction avec laquelle nous avons appris votre élévation à la dignité d'archevêque, et l'érection en archidiocèse du diocèse d'Ottawa, aux destinées duquel vous avez présidé avec tant de sagesse, de fermeté et de dévouement depuis votre intronisation à l'épiscopat tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel ;

Les membres catholiques de ce corps plus particulièrement, s'associent de tout coeur à la joie profonde que tous les fidèles de ce vaste diocèse ont ressenti et manifesté à l'occasion de la haute distinction dont le Saint Siège vient d'honorer votre personne ; et qu'il nous soit permis de vous féliciter bien sincèrement sur les éminentes qualités, et le zèle éclairé et si fructueux dont vous avez donné tant de preuves, et qui vous ont mérité l'honneur dont vous avez été l'objet de la part du Père Commun des fidèles ;

Nous croyons savoir que tout en comblant simultanément de ses hautes faveurs Son Eminence Monseigneur le Cardinal archevêque Taschereau, Votre Grâce et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, Sa Sainteté a voulu en même temps témoigner au peuple canadien la sollicitude toute paternelle qu'Elle lui porte ; et c'est pourquoi nous Lui offrons par votre entremise nos plus respectueux hommages de reconnaissance, pour le rang élevé qu'Elle a par là donné au Canada catholique parmi les nations soumises à Sa Souveraineté.

Daignez Monseigneur, agréer l'assurance de notre plus humble soumission, et l'expression des sentiments de notre plus respectueux dévouement.

Pour le Conseil de Ville,

J. O. LAFERRIERE, Sec-Trés.

A. Rochon, Maire.

L'échevin Leduc donne avis de motion qu'il proposera, à la prochaine assemblée qu'un pont soit construit sur la rue Wright à son point de jonction avec la rue Head.

5. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Richer :--

Que ce conseil ajourne à mercredi, le sept juillet courant huit heures du soir.

Adopté.

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) A. ROCHON
Maire*

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 7 Juillet 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mercredi, le septième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Landry, Ste-Marie, Fortin, Reinhardt, Scott, Richer, Leduc, Graham et Eddy, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que les compte et communication qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs.--

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Reinhardt :--

Que l'échevin Richer soit autorisé de s'assurer les services d'un homme compétent pour faire réparer les trottoirs où la chose est nécessaire, à un salaire n'excédant pas une piastre et cinquante cents par jour.

Adopté.

Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Ste Marie :--

Attendu qu'il est de nécessité urgente, et que la corporation de la cité de Hull a décidé de construire dans les limites de cette ville un aqueduc pour protéger la population et la propriété d'icelle contre les incendies et pour autres fins s'y rapportant, et que le contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et l'entrepreneur, M. George-H.

Millen a été signé ; et attendu qu'il est nécessaire de se procurer les moyens pécuniaires pour subvenir au coût de cette entreprise, et ce en vertu de "l'acte d'incorporation de la cité de Hull," et de ses amendements, et de toute autre loi affectant la dite corporation.

Résolu :--Qu'un règlement soit fait et passé aux fins suivantes, savoir : Que des débentures, au montant de trente-cinq mille (\$35,000) piastres, pour opérer la construction du dit aqueduc, c'est-à-dire vingt-huit mille (\$28,000) piastres pour le prix du contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et le dit George-H. Millen, et une autre somme de sept mille (\$7,000) piastres pour le prolongement du dit aqueduc, sur la rue Main, dans le quartier numéro Quatre dans la directiou de la rue Albert, au-delà des limites assignées dans le dit contrat soient émises par ce conseil, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an ; le paiement du capital et de l'intérêt devant être fait respectivement par le secrétaire-trésorier de cette ville au bureau de la Banque d'Ontario, à Ottawa, avec un fonds d'amortissement de deux pour cent par an payable au trésorier de la Province de Québec, tel que requis par la loi et dans le même temps que l'intérêt, l'un et l'autre payable semi-annuellement, et qu'il soit annexé à tout tels débentures ou bons des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le maire, et contre-signés par le secrétaire-trésorier, et seront payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront, lors du paiement d'iceux, livrés au secrétaire-trésorier ; et que le dit intérêt et le dit fonds d'amortissements seront payés à même les revenus ordinaires de la dite cité de Hull. Les dits bons ou débentures devant être remboursées dans vingt-cinq ans à compter de la date de l'émission.

Proposé en amendement par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :--

Que le montant de l'emprunt à être effectué soit limité aux vingt-huit milles (\$28,000) piastres qui constituent le prix du contrat original, pour la construction de l'aqueduc, avec une somme additionnelle de quatre mille (\$4000.) piastres devant être affectée à l'achat de boyaux et de dévidoirs nécessaires à la protection de la propriété contre les incendies, et pour la mise en opération du dit aqueduc d'une manière efficace.

En sous-amendement, l'échevin Richer propose, secondé par l'échevin Landry :

Qu'une somme additionnelle de quatre mille (\$4,000) piastres soit ajoutée à la motion principale pour l'achat de boyaux et de dévidoirs propres à tirer tout le profit possible de l'aqueduc.

Pour le sous-amendement, les échevins Richer, Landry et Reinhardt, total :--3

Contre, les échevins Leduc, Fortin, Scott, Ste-Marie, Eddy et Graham. total :--6

Perdu

Pour l'amendement, les échevins Scott, Graham et Eddy, total :--3

Contre, les échevins Leduc, Ste-Marie, Fortin, Reinhardt, Richer et Landry, total :--6

Perdu

Pour la motion principale, les échevins Landry, Fortin, Leduc, Ste-Marie, Reinhardt et Richer, total :

6

Contre, les échevins Scott, Graham et Eddy, total : 3

Adopté

Les échevins Eddy, Graham et Scott laissent la salle.

4. Proposé par l'échevin Rioher, secondé par l'échevin Landry :

Attendu qu'un palais de justice et une prison doivent être construits d'une manière satisfaisante pour toutes les fins de l'administration de la justice, tant civile que criminelle du district d'Ottawa en la la Cité de Hull, aux frais de la corporation de la dite Cité de Hull ;

Et attendu qu'il est de nécessité urgente de pourvoir aux moyens pécuniaires nécessaires aux dites fins, en vertu des lois affectant la dite corporation.

En conséquence, qu'il soit résolu :

Qu'un règlement soit fait et passé aux fins que des débentures au montant de trente-cinq mille (\$35,000) piastres, que ce conseil juge utiles et nécessaires pour la construction d'un palais de justice et d'une prison faits d'une manière satisfaisante pour toutes les fins de l'administration de la justice, tant civile que criminelle du district d'Ottawa en la cité de Hull, et aux frais de la corporation de la dite cité de Hull soient émises par ce conseil, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an ; le paiement du capital et de l'intérêt devant être fait respectivement par le secrétaire trésorier de cette ville au bureau de la Banque d'Ontario, à Ottawa, avec un fonds d'amortissement de deux pour cent par an, payable au trésorier de la Province de Québec, tel que requis par la loi, et dans le même temps que l'intérêt, l'un et l'autre payable semi-annuellement ; et qu'il soit annexé à tout tels débentures ou bons des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Maire, et contre-signés par le Secrétaire-Trésorier, et seront payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront, lors du paiement d'iceux, livrés au Secrétaire-Trésorier ; et que le dit intérêt et le dit fonds d'amortissement seront payés à même les revenus ordinaires de la dite Cité de Hull. Les dits bons ou débentures devant être remboursés dans vingt-cinq ans à compter de la date de leur émission.

L'échevin Leduc propose en amendement, secondé par l'échevin Fortin :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion précédente, "et que le dit Règlement soit soumis au peuple pour son approbation avant sa mise en force."

Cet amendement est perdu sur la division suivante :

Pour, les échevins Leduc, Fortin et Reinhardt, total :--3.

Contre, les échevins Rochon, Richer, Landry et Ste-Marie, total 4.

La motion principale est adoptée sur la même division, renversée.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Leduc ;--

Que ce conseil ajourne au vingt-deux juillet courant, à dix heures du matin.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 19 Juillet 1886.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un "Acte pour incorporer la cité de Hull" à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, lundi, le dix-neuvième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Reihardt, Richer, Landry, Ste-Marie, Eddy et Fortin, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation ainsi que le certificat du service d'icelui sont dûment produits et déposés sur la table.

Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :--

Que M Wm.-A. Austin, arpenteur juré, de la ville d'Ottawa soit chargé de définir et fixer la limite nord de la rue Main, entre les rues Church et Duke, conjointement avec l'arpenteur qui sera nommé à cette fin par M. Frs.-Xavier Filteau, photographe ; et qu'advenant le cas que M. Austin ne pourrait agir, Son Honneur le Maire soit autorisé à s'assurer les services d'un autre arpenteur de son choix ; le Secrétaire-Trésorier devant notifier M. Filteau du choix de cette corporation.

Adopté

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :--

Que ce conseil ajourne.

Adopté

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. ROCHON
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 22 Juillet 1886.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, jeudi, le vingt-deuxième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, Alfred Rochon, et les échevins Reinhardt, Landry, Ste-Marie et Richer, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :--

Que cette assemblée ajourne à mardi, le vingt-septième jour de juillet courant, à huit heures de l'après-midi.

Adopté

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 27 Juillet 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de la section 33 d'un "Acte pour incorporer la cité de Hull" à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le vingt-septième jour de juillet, mil huit cent quatre vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Alfred Rochon et les échevins Eddy, Ste-Marie Richer, et Landry, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Les échevins Reinhardt et Fort n s'étant retirés quelques instants avant que cette assemblée ne fut appelé à l'ordre.

L'avis d'ajournement ainsi que le certificat du service d'icelui est déposé sur la table.
Cette assemblée demeure ajournée.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, --- DISTRICT D'OTTAWA

SEANCE DU 2 AOUT 1886.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi le deuxième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Landry, Eddy, Ste-Marie, Richer et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste Marie, secondé par l'échevin Richer :-

Que les minutes des cinq dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre de M. Robert Surtees et l'application de M. Geo.-Jos. Labelle, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy :-

Que les rapports et plans de M. John Johnston au sujet du lot du réservoir de l'aqueduc, et de M. Wm.-A. Austin, localisant la limite nord de la rue Main, entre les rues de l'Eglise et Duc, soient adoptés.

Adopté.

4. Proposé par L'échevin Reinhardt, secondé par l'échevin Richer :

Que l'application de M. Georges-Joseph Labelle soit approuvée et que le dit Georges Joseph Labelle soit nommé huissier de la cour du Recorder de la Cité de Hull.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Eddy :

Qu'une somme additionnelle de cinq mille (5000) piastres soit ajouté au montant de l'emprunt proposé par le règlement No. 37 de cette corporation, destinée la dite somme de cinq mille (\$5000) piastres à l'établissement et la pose d'un double conduit de dix pouces de diamètre depuis la maison des pompes de l'aqueduc, sur l'île, jusqu'à la rue Brewery, et pour achat de boyaux et dévidoirs (reels) nécessaires à l'efficacité du service du département du feu, et à l'établissement de borne-fontaines additionnelles où la chose sera jugé opportune.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Reinhardt :-

Que ce conseil se forme maintenant en comité général, avec Son Honneur au fauteuil, pour examiner et discuter le règlement No. 37.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ste Marie, secondé par l'échevin Richer :-

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :-

Que le règlement No. 37, tel qu'amendé et rapporté par ce conseil siégeant en comité général soit lu une troisième fois adopté et passé, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'en faire faire la publication suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 37.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résoud et statue comme suit, savoir :

Attendu qu'il est de nécessité urgente, et que la corporation de la cité de Hull a décidé de construire dans les limites de cette ville, un aqueduc pour protéger la population et la propriété d'icelle contre les incendies, et pour autres fins s'y rapportant, que le contrat intervenu à cette fin entre cette corporation l'entrepreneur, M. Georges-H. Millen a été signé;

Et attendu qu'il est nécessaire de se procurer les moyens pécuniaires pour subvenir au coût de cette entreprise, et ce en vertu de " l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements," comme de toutes autres lois affectant la dite corporation; Et attendu que l'intérêt et le fonds d'amortissement sur l'emprunt de quarante mille (40,000) piastres à être effectué par le présent règlement, et sur l'emprunt de trente (30,000) piastres existant déjà n'absorbera pas un tiers des revenus de la dite cité de Hull, ou de la corporation de la cité de Hull.

En conséquence, il est par le présent ordonné, résolu et statué : Que pour construire le dit aqueduc suivant les termes et conditions du contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et le dit Geo. H. Millen, et pour prolonger le dit aqueduc et poser un conduit de cinq pouces de diamètre sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue Britannia; sur la rue Britannia, jusqu'à la rue Victoria, et sur la dite rue Victoria jusqu'à la rue Wright, dans le quartier No. 4, au-delà des limites assignées au dit contrat, avec six borne-fontaines, et deux valves de cinq pouces, un emprunt soit contracté sur le crédit de la dite cité de Hull, et destiné aux fins ci-dessus; Et dans ce but que le conseil de la cité de Hull soit et est par le présent autorisé d'émettre, vendre et négocier, au nom de la dite corporation des débentures à un montant n'excédant pas (\$40,000) piastres, les dites débentures portant intérêt au taux ds (5 %) par cent par an.

Que les dites débentures, lrsqu'ainsi émises seront signées par le maire de la dite cité, et contre-signées par le secrétaire-trésorier d'icelle, et scellées du sceau corporatif du dit conseil;

Que les dites débentures seront faites payables au porteurs d'icelles dans vingt-cinq ans de et après la date de leur émission, au bureau de la banque des Marchands, à Ottawa;

Que l'intérêt susdit sera payable le premier jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque années, après leur dite émission;

Qu'il sera annexé à chaque dite débenture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le maire, et contre-signés par le secrétaire-trésorier de la dite cité; et les dits coupons seront payables au porteur d'iceux lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débenture deviendra dû, et seront, lors du paiement d'iceux, livrés au secrétaire-trésorier; Qu'il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent affecté, à même les revenus du dit conseil une somme de deux mille (\$2,000) piastres pour pouvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus, sur les susdites débentures, dans toute et chaque année de et après l'émission des dites débentures, jusqu'à pleine échéance d'icelles;

Qu'il sera et il est, par le présent créé et établi, pour le rachat des dites débentures, à leur échéance, à même les revenus de la dite cité un fonds d'amortissement de huit cent (\$800) piastres, laquelle dite somme de huit cents (\$800) piastres sera annuellement payée entre les mains du trésorier de la province de Québec, tel que pourvu et requis par la loi, jusqu'au montant d'icelle : et l'intérêt qui pourra provenir d'icelle, seront égales à la dite somme de quarante mille (\$40,000) piastres courant;

Que l'émission des débentures ci-dessus, et le principal et l'intérêt sur icelles seront, et sont par le présent garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité;

Que l'emprunt ainsi contracté sera appliqué aux fins susdites comme suit, c'est-à-dire :

Pour construire, dans les limites de cette ville un aqueduc, suivant les termes et conditions stipulés au contrat intervenu à cette fin entre cette corporation, et l'entrepreneur, M. Georges-H. Millen, vingt-huit mille (\$28,000) piastres; et pour prolonger le dit aqueduc, au-delà des limites assignées au dit contrat sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue Britannia; sur la rue Britannia, jusqu'à la rue Victoria, et sur la dite rue Victoria, jusqu'à la rue Wright, dans le quartier No. 4 de la dite cité de Hull, et poser dans les dites rues, un conduit de cinq pouces de diamètre, six borne-fontaines et deux valves de cinq pouces, douze mille (\$12,000) piastres.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour, mois et an ci-dessus, et en premier lieu mentionnés, en la cité de Hull susdite.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

9. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :-

Que des soumissions à être reçues jusqu'au neuf d'août courant, à midi, soient demandées par la voie des journaux, pour le prolongement de l'aqueduc, et la pose d'un conduit de cinq pouces de diamètre sur la rue Main, depuis la rue du Lac, jusqu'à la rue Britannia, sur la rue Britannia jusqu'à la rue Victoria, et sur la dite rue Victoria, jusqu'à la rue Wright, dans le quartier Numéro Quatre de la cité de Hull avec six borne-fontaines disposés aux endroits qui seront désignés par ce conseil, et que Son Honneur le Maire soit chargé de donner instruction à M. Surtees de préparer les plans, devis et estimés nécessaires à l'exécution des dits travaux.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Landry secondé par l'échevin Eddy :

Que les échevins Graham, Richer et Ste-Marie forment un comité chargé d'examiner le Rôle d'Evaluation de la cité de Hull, pour l'année mil huit cent quatre vingt-six-mil huit cent quatre-vingt-sept; d'entendre les parties intéressées ou leurs représentants sur les appels et les protêts enregistrés au sujet de l'évaluation de leurs propriétés;

d'ordonner telles révisions et modifications légitimes qu'ils jugeront à propos de faire au dit Rôle d'Evaluation, suivant que la loi et la justice requerront, et de faire rapport à ce conseil à la prochaine assemblée qui suivra le parachèvement de telle révision. Ce conseil délégant par la présente résolution tous ces pouvoirs et autorités relativement à la révision du dit Rôle d'Evaluation au comité susdit.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que l'inspecteur de la cité soit chargé de faire nettoyer l'égoût du Lac Flora, et d'en faire boiser les parois le long de la rue Division, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer ces travaux sur l'ordre de l'inspecteur.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy :-

Que ce conseil ajourne à lundi, le neuf d'août courant, à Ajournement huit heures P.M.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. ROCHON
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, - - - DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 9 AOUT 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi, le neuvième jour d'août, mil huit cent quatre vingt six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Fortin, Reinhardt, Ste-Marie, Richer, Scott, Eddy et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1o. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :-

Que la requête des citoyens de la rue du Lac demandant le prolongement de l'aqueduc dans cette rue soit déférée à son comité, et que Son Honneur le maire donne les instructions nécessaires pour faire enlever l'écurie d'Oliva Chéné dont se plaint Frs. Xavier Tousignant par la lettre de M. L.-N. Champagne, en date du 6 août courant.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis :

58th REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the office of your secretary-treasurer, on the ninth day of August 1886, in the forenoon and represented by aldermen Scott, chairman in the chair, Richer and Reinhardt having

examined the various accounts which you had submitted to its consideration has approved the following ones, and beg to recommend that the same be paid :

T.P. Sabourin	\$ 90 00
Edouard Joubert	70 00
Wm-H. Lyons	70 00
P.-D. Chéné	70 00
Télesphore Séguin	76 93
Napoléon Pagé	44 00
Major-B. Boyd	39 00
<i>La vallée de l'Ottawa</i>	25 60
A. Bureau et Frères	20 00
W.-J. Cuzner	20 71
John-A. Snow	18 00
Dme M.-L. Fiset	17 00
Wm.-A. Austin	14 83
T.-W. Symmes	14 55
John Johnston	8 00
Joseph Latrémouille	2 14
Frédéric Robillard	2 00
Alfred Soucy (refunding dog tax).....	50

\$ 603,26

Your Committee has further approved \$325 out of Cyrille Chenier's account of \$8.38, and referred the balance back to your Council, as well as Ferdinand Barrette and Cyrille Malette's accounts for further informations.

Your Committee has refused Onésime Laberge's bill and the bakers petition praying for a rebate of their business tax.

Respectfully submitted.
(Signed) W. F. SCOTT, *Chairman*
" D. RICHER,
" JOSEPH REINHARDT.

20. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer :-

Que le cinquante-huitième rapport du comité des finances, maintenant soumis soit amendé en y ajoutant les comptes d'Onésime Laberge pour \$30, et de Ferdinand Barrette pour \$17,55 comme approuvés, et qu'ainsi amendé 'le dit rapport soit adopté.

Proposé en amendement, par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que le rapport soit encore amendé, en y ajoutant comme approuvée la requête des boulangers demandant que leur taxe d'affaires soit réduite de moitié, en par les dits boulangers se munissant respectivement d'une licence de charretier.

Cet amendement est rejeté sur la division suivante :-

Pour-Echevins Fortin, Ste-Marie et Landry :-3.

Contre-Echevins Reinhardt, Richer Scott et Eddy :-4

La motion principale est adopté unanimement

30. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer :-

Qu'une somme additionnelle de \$4,50 sur le compte précité de Cyrille Chénier et le compte de \$7.00 de Cyrille Malette soient approuvés et payés.

Adopté.

4o. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy :-

Que le président du comité des rues et améliorations soit chargé de faire gratter et enlever la boue de la rue Main, et d'en faire combler les trous avec de bon métal, et en même temps de faire pratiquer un égout sur la rue de Lac, près de l'encoignure de la rue Charles; et que le Secrétaire-trésorier soit autorisé de payer le coût de ces travaux sur l'ordre du dit président.

Adopté.

5o. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Eddy :-

Que les échevins Richer et Ste-Marie soient chargés de s'enquérir s'il existe une rue qui pourrait être ouverte au trafic avec le terrain des abattoirs, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblé, ainsi que sur la practicité et le coût probable de l'ouverture de telle rue.

Adopté.

6o. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Richer :-

Que Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de faire, signer et négocier, pour et au nom de cette corporation un billet promissoire au montant de six mille piastres payable à quatre mois de sa date à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, à son bureau, à Ottawa, le produit duquel devant être appliqué au paiement des versements qui pourront de temps à autres devenir dus à M. Georges-H. Millen sur les travaux de l'aqueduc suivant que les certificats de M. Surtees, l'ingénieur pourront lui être décernés.

Adopté.

Les échevins Scott et Fortin laissent la salle.

7o. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :-

Que les débentures, au montant de quarante mille piastres autorisées par le règlement No. 37 de cette corporation soient émises de la dénomination de cinq cents piastres chacune, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'aviser aux moyens de les faire lithographier, sans délai.

Adopté.

8o. Proposé par l'échevin Landry secondé par l'échevin Reinhardt :-

Que l'offre de Joseph Lemieux de vendre à cette corporation une centaine de cordes de bois de chauffage de quatre pieds de longueur, au prix d'une piastre et vingt-cinq cents la corde, avec le privilége de le laisser sur le terrain qu'il occupe jusqu'au premier de mai prochain soit acceptée par ce conseil, et le prix du bois payé au dit Joseph Lemieux dans le cours du mois de décembre prochain, et que l'échevin Richer soit autoriser d'en recevoir la livraison.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour ouvrir les soumissions ayant trait au prolongement de l'aqueduc.

Adopté.

L'échevin Eddy laisse la salle, et le quorum se trouvant ainsi rompu, cette assemblée est demeurée ajournée.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, --- DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 16 AOUT 1886.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, à huit heures de l'après-midi, lundi, le seizième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-six dans le but "d'ouvrir et disposer des soumissions au sujet du prolongement de l'aqueduc," et à laquelle assemblée sont présents: son Honneur le Maire, Alfred Rochon, et les échevins Richer, Ste-Marie, Landry et Reinhardt, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée fut en conséquence ajournée.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 1886.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le sixième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-six et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Fortin, Leduc, Scott, Reinhardt, Ste-Marie, Richer, Landry, Graham et Eddy, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer:

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des poursuites d'Edouard Joubert et P.-Dosithée Chéné, du protêt de Louis Lériger, de la soumission de William Young, pour dévidoirs (reels et de la requête de la brigade du feu "Jacques Cartier" soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Richer secondé par l'échevin Graham :

Que le rapport du comité chargé de réviser le rôle d'évaluation, pour l'année 1886-87 soit adopté, et que le dit rôle d'évaluation, avec les modifications, révision et corrections qui y sont portées, sous les initiales du secrétaire-trésorier soit déclaré clos et homologué, à toutes fins que de droit, pour la dite années mil huit cent quatre-vingt-six mil huit cent quatre-vingt-sept.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que les échevins Richer et Ste-Marie soient chargés de faire réparer le chemin qui conduit au terrain des abattoirs jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas vingt piastres, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer le coût de ces travaux sur l'ordre des dits échevins.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que le secrétaire-trésorier soient autorisé de payer à la brigade du feu "Jacques Cartier" les deux cent piastres qui lui sont octroyées annuellement par le règlement No. 35 de cette corporation, pour l'année 1885-86 ainsi que la somme de vingt-cinq piastres da gratification votée en faveur de la dite compagnie en reconnaissance de ses services, à la suite de l'incendie du huit de mai dernier.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Eddy :

Que le pont d'Eddyville aboutissant à la rue Front, dans le quartier No.1 soit complètement réparé, ainsi que ses approches des deux côtes du ruisseau sous la surveillance de l'échevin Graham et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer le coût de ces travaux sur l'ordre du dit surveillant.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Richer secondé par l'échevin Reinhardt :

Que des soumissions à être reçues jusqu'au quinzième jour de septembre courant, à midi, soient demandées par la voie des journaux pour la reconstruction du pont de la rue Brigham au moyen de culées en pierre sèche de chaque côté du ravin d'une largeur de vingt pieds à la base et seize pieds à la surface et de seize pieds dans leur plus grande hauteur, laissant une ouverture de dix pieds au milieu pour l'écoulement des eaux, laquelle devra être découverte à une hauteur de douze pieds du fond du ravin en cèdre rond et nivellée à la surface avec de la pierre et du gravier. Des garde-fous solides devant être construits de chaque côté du pont sur toute sa longueur avec le bois qui formait la charpente du pont écroulé. Le comité des rues et améliorations qui est par la présente résolution autorisé à accorder le contrat pour ces travaux ne s'engageant pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Reinhardt :

Qu'un trottoir soit construit sur le côté ouest du chemin du Roi, et sur la rue Marston, jusqu'à la rue Cartier, dans le quartier No.5, et que des réparations soient aussi faites sur la rue Albion, et le chemin du Roi, près de la résidence de Jacques Morin, dans le dit quartier, le tout sous la surveillance du moteur et du secondeur.

Adopté.

Les échevins Landry et Richer votant contre.

9. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que M. H.-A. Goyette soit chargé de comparaître pour et au nom de cette corporation et de prendre sa défense dans les causes portant les Numéros 255 et 1225 de la cour de circuit, pour le comté d'Ottawa, siégeant en la cité de Hull, et dans lesquelles Edouard Joubert, Paul-Dosithée Chéné sont demandeurs et que protéger de Louis Lévrier soit laissé sur la table.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc:

Que l'aqueduc soit prolongé sur la rue Brewery, depuis le chemin d'Aylmer jusqu'à la rue Ivy, dans le quartier No. 2 et le long de la rue Front, par la voie de la ruelle connue comme ruelle Feely, dans le quartier No. 1, avec une borne-fontaine à l'encoignure d'icelles.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Reinhardt:

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour ouvrir les soumissions concernant le prolongement de l'aqueduc.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Fortin :
Que ce conseil, à huis clos ajourne à demain, à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

L'échevin Richer votant contre.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. très.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, - - - DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le septième jour de septembre mill huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Ste-Marie, Fortin, Landry, Reinhardt, Scott, Graham, Richer, Eddy et Leduc formant nn quorum du dit conseil.

1. Proposé por l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc :

Que la soumission de M. Geo.-H. Millen pour le prolongement de l'aqueduc jusqu'au coin des rues Wright et Victoria, dans le quartier Numéro 4 pour la somme de cinq mille (\$5000) piastres soit acceptée, et que son Honneur le Maire soit autorisé de signer un contrat avec le dit Geo. H. Millen basé sur sa soumission immédiatement; et que les travaux soient commencés sans délai, et poussés avec toute la diligence possible.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Richer:

Que la soumission de M. Télesphore Séguin pour la continuation de l'aqueduc jusqu'au coin de la rue Wright et Victoria pour la somme de trois mille neuf cents (\$3900) piastres soit acceptée, et que Son Honneur le Maire soit autorisé de signer immédiatement un contrat à cet effet avec le dit Télesphore Séguin; et que les travaux soit commencés de suite, et menés à complétion avec toute la délibération possible.

Rejeté sur la division suivante :

Pour- Les échevin Landry, Ste-Marie et Richer, total : 3

Contre- Les échevins Fortin, Leduc, Reinhardt, Graham, Scott et Eddy, total: 6

La notion principale est adoptée sur la même division renversée.

2. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham :

Que les portes soient rouvertes et que ce conseil procède aux affaires:

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Richer.

Qu'un règlement, basé sur celui d'Ottawa, et d'après le même tarif soit préparé pour la distribution et l'approvisionnement d'eau des propriétés situées sur le parcours de l'aqueduc.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer:

Que les trottoirs qui ont été détruits par l'incendie du mois de Mai dernier dans toutes les rues de cette ville, soient reconstruits sous la direction du comité des rues et améliorations; et que ces travaux soient commencés de suite, et poussés avec toute la délibération possible.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que la taxe d'affaires à être levée sur le certificat de licence d'auberge d'Olivier Leduc soit réduite à la somme de quarante piastres, pour le reste de l'année.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que son Honneur le Maire soit chargé de donner instruction à M. Surtees de préparer des plans pour un poste de police, un bureau pour le gardien, et un local convenable pour l'installation des boyaux des pompes à incendies à la bâtie du réservoir du aqueduc, sur la rue Duc.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Ste. Marie :

Que des soumissions à être reçues jusqu'au quatorze de septembre courant, à midi, soient demandées par la voie des journaux pour l'achat de deux milles pieds de boyau pour les pompes à incendies (Hose) de deux pouces et demi de diamètre interne, et quatre voitures-dévidoirs (reels) d'été, et quatre d'hiver.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil ajourne à mardi, le quatorze septembre courant à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. ROCHON
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, - - - DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le quatorzième jour de septembre mil huit cent quatre vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Les échevins Richer, Landry, Ste-Marie, Fortin, Eddy, Reinhardt et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste. Marie, secondé par l'échevin Landry:

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Eddy occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil ajourne à sept heures et demi, ce soir.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. ROCHON
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, - - - DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures de demie de l'après-midi, mardi, le quatorzième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon, et les échevins Landry, Reinhardt, Ste-Marie et Richer ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée est ajournée à dix heures de l'avant-midi, samedi, le dix-huitième jour de septembre courant.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC, - - - DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 33 d'un *Acte pour incorporer la cité de Hull*, à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, samedi, le dix-huitième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Les échevins Richer, Scott, Eddy, Graham, Leduc et Fortin, formant un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement ainsi que le retour du service d'icelui est dûment produit et déposé sur la table.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, M. L'échevin Eddy occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Que les comptes et papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Fortin :

Que les treizième et quatorzième rapports du comité des rues et améliorations maintenant soumis soient adoptés.

Adopté.

RAPPORTS

TREIZIEME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET
AMÉLIORATIONS.

A une assemblée du Comité des Rues et Améliorations tenu au bureau du Secrétaire-Trésorier, à l'Hôtel de Ville, le onzième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Les échevins Richer, président au fauteuil, Landry et Ste-Marie, formant un quorum.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste. Marie :

Que l'échevin Richer, président de ce comité soit autorisé de surveiller la reconstruction des trottoirs incendiés le mois de mai dernier, et d'en donner la confection à l'entreprise, à un prix n'excédant pas vingt (20 cts.) cents de la pagée.

Adopté.

Et ce comité ajourne.

Respectueusement soumis.

(Signé) D. Richer
(signé) Ed. Landry
(signé) Joseph Ste-Marie

QUATRIEME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES
ET AMÉLIORATIONS

A la corporation de la cité de Hull.

Votre Comité réuni en assemblée au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, à deux heures de l'après-midi, le quinzième jour de septembre 1886, et représenté par les soussignés à l'honneur de faire rapport :

Que conformément à la résolution No 7 de votre conseil, passée à son assemblée du six septembre courant, votre Comité a reçu des soumissions pour la reconstruction du pont de la rue Brigham, suivant certain devis contenu en la dite résolution, et qu'ayant ouvert les dites soumissions et mûrement considéré les propositions de chacune d'icelles a cru devoir accepter la plus basse, à savoir: celle de Jean-Baptiste Bazinet, pour la somme de cent quatre-vingt-dix-huit piastres (\$198) et autorisé le président de ce comité, M. l'échevin Richer de signer un contrat aux fins susdites avec le dit Bazinet, en exigeant de ce dernier des cautions suffisantes pour la garantie de l'exécution du contrat dans tous ses termes. Votre Comité a en même temps, chargé l'ingénieur de la cité, M. Paul-T.C. Dumais de surveiller ces travaux.

Respectueusement soumis.

(signé) D. Richer
(signé) Thos. Fortin
(signé) Joseph Ste. Marie
(signé) Ed. Landry

4. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Graham :

Qu'une somme de cinq cents piastres soit payée en à compte du billet de quatre mille piastres dû hier à la Banque d'Ontario, à Ottawa, et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de faire et signer un renouvellement à trois mois pour la balance.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de faire, signer et négocier à la Banque des Marchands du Canada, à Ottawa, suivant que besoin sera, des billets promissoires à trois mois, pour un montant n'excédant pas dix mille piastres dont le produit sera employé exclusivement aux fins de l'acqueduc.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Leduc :

Que M. George-H. Millen soit chargé du prolongement de l'acqueduc dans les rues Brewery et Front sur les mêmes bases quant au coût que celui qu'il exécute actuellement dans partie nord de la ville, et que les travaux soient exécutés sous la surveillance de M. Robert Surtees.

Avant la mise aux voix de cette motion l'échevin Richer laisse la salle, et le quorum étant ainsi rompu, il est

Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham.

Et résolu, que ce conseil ajourne à dix heures de l'avant-midi, mardi le vingt-et-un de septembre courant.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Seance du 21 Septembre 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 33 d'un *Acte pour incorporer la cité de Hull à l'Hôtel de Ville de la cité*, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le vingt-unième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Richer, Landry, Ste-Marie, Reinhardt, Eddy, Scott, Graham, Leduc et Fortin, formant un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement, accompagné du certificat de service d'icelui est dûment produit et déposé sur la table.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :

Que les comptes suivants soient approuvés, savoir : Charles Ménard, \$15.48; Antoine Carrière, \$13.65, Jean Provençal, \$3.75; Joseph Ethier, \$3.12; que la requête de Charles-B. Falardeau, en date de ce jour soit acceptée, en par le dit Falardeau payant \$10 de suite, et transportant sa boulangerie à Hull sous un mois, sans quoi il devra payer une somme additionnelle de dix piastres, et que les autres comptes et papiers soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que des soumissions à être reçues jusqu'à midi, le vingt-huitième jour de septembre courant soient demandées pour le prolongement le l'acqueduc sur les rues Brewery et Front, et sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue Brewery d'après les plans et estimés de M. Surtees, lesquels devront être déposés au bureau du secrétaire-trésorier avant la réceptions des soumissions.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste. Marie :

Que le montant des taxes municipales et scolaire imposées sur la propriété d'Arsène Proulx, pour l'année courante soit à la charge de cette corporation en considération de l'ouverture, par le dit Arsène Proulx, d'un débouché sur son terrain propre à l'usage commun de ses voisins, pour leurs besoins journaliers.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Ste. Marie :

Qu'un trottoir de trois madriers de large soit construit sur la rue Fox, entre les rues Brewery et Ravine sous la surveillance du secondeur.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham :

Que Son Honneur le Maire soit chargé de préparer un règlement à l'effet de pourvoir à la distribution de l'eau de l'aqueduc dans les propriétés situées sur les rues pourvues de tuyaux suivant un tarif basé sur le règlement de la cité d'Ottawa pour le même objet, et que le dit règlement soit soumis au comité de l'aqueduc qui devra en faire rapport à ce conseil aussitôt que faire se pourra.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Scott :

Que Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de signer un chèque de deux cent cinquante piastres en faveur de M. Robert Surtees en à-compte de ses honoraires comme ingénieur de l'aqueduc.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Reinhardt :

Qu'une somme de dix piastres soit appropriée aux fins d'améliorer cette partie de la rue Inkerman immédiatement au nord de la rue Division, et qu'un égal montant soit aussi déboursé pour la réparation de l'extrémité nord de la rue Albion, dans le quartier No 4; et que ces travaux soient exécutés sous la surveillance du comité des rues.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham.

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour ouvrir les soumissions pour boyaux et dévidoirs pour boyaux à incendie.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Reinhardt, secondé par l'échevin Richer:

Que mille pieds de boyaux pour pompes à incendie *Baker No. 1*, de la maison Fenwick et Sclater, et mille pieds de *Maltese Cross Brand* soient achetés aux prix fixés dans leurs soumissions respectives; et que Son Honneur le Maire soit autorisé de signer avec les raisons sociales représentant les susdits boyaux des contrats basés sur ces soumissions en exigeant les garanties nécessaires.

Adopté.

L'échevin Eddy votant dans la négative.

10. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Landry :

Que quatre branches soient achetées pour l'usage du département du feu dont deux de chacune des maisons mentionnées dans la résolution précédente.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que la soumission de M. Octave Dubreuil d'Ottawa pour la fourniture de quatre dévidoirs (reels) d'été et quatre d'hiver, pour les boyaux de pompes à incendie soit accepté aux prix mentionnés dans sa soumission en date du treize de septembre courant; et que Son Honneur le Maire soit autorisé de signer avec le dit Dubreuil un contrat à cet effet pourvu qu'il considère le plan sur lequel doivent être construits ces dévidoirs avantageux et propres à l'usage de la ville.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :

Que ce conseil ajourne *sine die*.

Adopté.

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 14 Octobre 1886

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quatrième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Eddy, Graham, Leduc, Fortin, Landry, Scott, Richer, Ste-Marie et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste. Marie :

Que les minutes des cinq dernières assemblées qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, moins les réclamations de Jim Jean, Auguslin Desjardins et Joseph Ethier pour salaire, lesquelles sont approuvées, et la requête de Michel Leblanc et autres et la communication du chef de police Genest soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :

Que la requête de Michel Leblanc et autres soit accordée, et qu'un trottoir de trois madriers de largeur soit construit sur la rue du Pont, depuis la rue Charles jusqu'à la rue Wall sous la surveillance du comité des rues et améliorations, le secrétaire-trésorier étant autorisé par la présente résolution, a payer le coût de ces différents travaux sur l'ordre du président du dit comité.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :

Que le comité des rues et améliorations soit chargé de faire pratiquer un égoût à chaque extrémité du conduit de l'aqueduc sur la rue Duc, c'est-à-dire à l'angle des rues Main et Duc, pour communiquer avec le canal qui traverse la rue Main à cet endroit et se décharge dans la glisseuse, et au coin des rues Charles et Duc.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc :

Que le chef de police Genest soit autorisé de donner les ordres nécessaires pour faire confectionner les vêtements d'hiver des hommes de police.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer à S. Simpson, Ecr., gérant de la Banque d'Ontario, à Ottawa la somme de quinze piastres pour couvrir les dépenses légales encourues par lui au sujet de l'emprunt fait par cette corporation à la dite Banque d'Ontario, l'année dernière.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Marie :

Que le comité des rues et améliorations soit autorisé, soit chargé de faire réparer une certaine portion de la rue Ravine où la circulation est gênée par le mauvais état dans lequel elle se trouve.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour ouvrir les soumissions concernant le prolongement de l'aqueduc.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie:

Que la soumission de M. Théophile Viau pour le prolongement de l'aqueduc sur les rues Main, Brewery et Front soit acceptée suivant les termes d'icelles. et que les travaux en soient commencés sur l'ordre de ce conseil, pas plus tard que le premier pour d'avril prochain.

Adopté.

Les échevins Eddy, Scott et Graham votant dans la négative.

10. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Scott :

Qu'aucun argent ne soit payé sur le contrat donné dans la motion précédente avant que M. George-H. Millen ne soit intégralement payé pour ceux qu'il exécute actuellement pour la construction de l'aqueduc.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que les portes soient réouvertes et que ce conseil procède aux affaires-en la manière ordinaire.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :

Que Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de faire et signer un billet de deux mille piastres payable à trois mois du onze d'octobre courant à l'ordre de la Banque d'Ontario, à son bureau à Ottawa en renouvellement d'un billet du même montant qui tombe dû à cette banque à la date susdite.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil ajourne à lundi, le dix huit d'octobre courant, à dix heures de l'avant midi.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 18 Octobre 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi le dix-huitième jour d'octobre mil-huit-cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Eddy, Ste-Marie, Landry, Fortin, Reinhardt et Richer, formant un quorum du dit conseil.

1o Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :-

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception de la requête d'Olivier Beauchamp et autres, demandant qu'une borne-fontaine soit posée au coin des rues Centrale et Duc, laquelle devra être prise en considération à cette assemblée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :-

Que M. George-H. Millen, le contracteur de l'aqueduc soit chargé de poser une borne-fontaine à l'angle des rues Centrale et Duc, et qu'avis lui en soit donné immédiatement.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Richer :-

Que son Honneur le Maire soit autorisé de se rendre au près de M. W-H. Rowley, gérant de la Banque des Marchands du Canada, à Ottawa, et de voir quels arrangements pourraient être faits avec lui pour la négociation des débentures de cette ville, et qu'advenant le cas où il ne pourrait s'entendre avec ce monsieur, Son Honneur ait le pouvoir de placer les dites débentures entre les mains d'une autre personne pour les flotter et les négocier sans délai.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :-

Que le trottoir neuf qui est actuellement en voie de construction sur le côté ouest du chemin du roi, dans le quartier numéro 5 ne soit pas continué au-delà de la résidence de Jacques Morin d'où le vieux trottoir peut rencontrer les besoins du public pour plusieurs années à venir, en réparant les endroits défectueux, s'il y en a.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :-

Que ce conseil s'ajourne.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Seance du 2 Novembre 1886.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de la section 129 du code municipal de la province de Québec, à l'hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le deuxième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Scott Fortin, Ste-Marie, Landry, Reinhardt, Graham et Eddy, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie:

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry:

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, moins les requêtes de MM. Andrew Drummond, Brault et Simard. les lettres de M. Surtees et Millen, et le protêt de M. Tétreau soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que le cinquante-neuvième rapport du comité des finances maintenant soumis soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy :

Que le règlement No 32 de ce conseil soit amendé de manière à lui permettre d'autoriser la construction de marchés aux viandes, composés de deux étaux chacun dans le quartier No, 3, à l'endroit appelé " La Petite Ferme," et dans le quartier No. 4 lorsque besoin sera; et que les moteur et secondeur, et les échevins Graham et Ste-Marie soient chargés de choisir un endroit propice pour construire celui du quartier No. 3.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :-

Que les échevins Fortin et Reinhardt soient autorisés de faire construire la traverse demandée dans la requête de M. Drummond.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :

Que l'inspecteur des bâties Châtillon soit chargé de notifier Stanislas Aubry et toutes autres personnes contrevenant au règlement prohibant la construction de bâties en bois sur certaines rues de cette ville de se conformer aux dispositions d'icelui, et de poursuivre tout délinquant sans plus de retard.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy :-

Que le comité de l'aqueduc soit chargé de se procurer les branches nécessaires quant à la quantité et au calibre au département du feu.

Adopté.

Son Honneur le Maire laisse la salle et est remplacé au fauteuil par l'échevin Eddy.

8. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Reinhardt.

Que les travaux du quartier No 5 soient continués suivant les dispositions de la résolution No. 8 de ce conseil passée à son assemblée du 6 septembre dernier.

Adopté.

Les échevins Ste Marie et Landry votant contre.

9. Proposé par l'échevin Reinhardt, secondé par l'échevin Fortin :-

Que le Secrétaire-trésorier soit autorisé de payer le coût des travaux exécutés dans le quartier No 5 sur l'ordre des proposeur et secondeur.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que ce conseil ajourne au huitième jour de novembre courant, à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) A. ROCHON
Maire*

Province de Québec, --- District d'Ottawa.

Seance du 8 Novembre 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi le huitième jour de novembre mil-huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Eddy, Graham, Fortin, Ste-Marie, Landry, Reinhardt et Leduc formant un quorum du dit conseil.

1o Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Graham :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Fortin :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :

Que le compte professionnel de M. E.-d'Odet D'Orsonnens, au montant de quinze piastres, soit approuvé et payé.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Eddy :

Que la liste supplémentaire des jurés, pour l'année 1886-87, telle que préparé par le secrétaire-trésorier et corrigée par ce conseil soit approuvée.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Fortin :

Que ce conseil ajourne à demain soir, à sept heures.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Seance du 9 Novembre 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à sept heures du soir, mardi, le neuvième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Eddy, Fortin, Ste-Marie, Leduc, Reinhardt, Landry et Graham formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Eddy :

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Fortin:

Que le règlement No.38, intitulé " Règlement pour pourvoir à la distribution de l'eau, dans la cité de Hull" et pour établir une échelle de péage s'y rapportant ayant été examiné, discuté et lu une troisième fois soit adopté et passé.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de faire publier le Règlement No. 38. en langue anglaise, dans le papier-nouvelles appelé *The Weekly Dispatch*, et en langue française dans le papier-nouvelles appelé *L'Atliance*.

Adopté.

REGLEMENT NO. 38

*Reglement pour pourvoir a la distribution de l'eau
dans la cite de Hull et pour etablir une
echelle de peage s'y rapportant.*

Attendu que la corporation de la cité de Hull a construit à ses frais, un aqueduc dans la cité de Hull afin de fournir de l'eau à toutes maisons, boutiques moulins, magasins, et autres dépendances ou constructions généralement quelconques, et aussi pour protéger la dite cité contre les incendies;

Attendu qu'il est à propos et nécessaire que ce conseil fasse et passe un règlement pour déterminer les obligations des contribuables envers cette corporation à propos du dit aqueduc, et le taux que chacun aura à payer pour la consommation et la dépense de l'eau.

Il est en conséquence ordonné et statué par le présent règlement, comme suit :

Sec.1 - Les revenus provenant de l'aqueduc, ne seront employés que pour payer les intérêts sur le montant que cette corporation a emprunté pour la construction du dit aqueduc, et qu'elle pourra, plus tard emprunter pour la continuation et l'extension de cette entreprise, et pour le fond d'amortissement que cette corporation est obligée de placer sur l'emprunt déjà contracté, ou qu'elle sera obligée de placer sur des emprunts futurs, se rapportant au même objet;

Sec.2 - Si, quand les intérêts, tel que mentionné dans la section précédente, auront été payés, et que le montant requis pour le dit fonds d'amortissement aura été déposé comme susdit, il se trouve, soit annuellement ou périodiquement, un excédant, ou surplus, provenant des revenus du dit aqueduc, tel exédant, ou tel surplus pourra être employé en et de la manière qui sera déterminée par ce conseil :

Sec.3 - Cette corporation devra fournir une eau pure et potable, prise à un endroit qu'elle choisira ou qu'elle a déjà choisi aux moyens d'engins à vapeur, ou autres moteurs de capacité suffisante pour maintenir continuellement une pression suffisante pour fournir l'eau aux différents étages des maisons et autres bâtisses de cette cité, à l'exception cependant du temps pendant lequel il sera nécessaire, de temps à autre de faire les réparations requises au dit aqueduc - dans lequel cas aucun dommage ne sera réclamé de cette corporation, pourvu que ces réparations soient faites dans un délai raisonnable :

Sec.4 - S'il devient nécessaire, dans aucun temps, dans l'intérêt de cette cité, d'étendre et de continuer les travaux du dit aqueduc dans aucune rue ou ruelle, afin d'en approvisionner la population d'eau, tout propriétaire, occupant ou locataire devra permettre à cette corporation, de faire tous les travaux ou tous les ouvrages qu'elle jugera à propos de faire, sans pouvoir réclamer aucun dommage, ou aucune indemnité de cette corporation, excepté pour dommages réels, lesquels seront déterminés par experts.

Sec.5 - Les travaux de service pour chaque maison ou autres dépendances, sur le parcours du dit aqueduc, devront être posés par la corporation, jusqu'à la ligne de la rue ou du chemin et les excavations jusqu'à cet endroit, devront être aussi faites par la dite corporation, et tout propriétaire ou occupant de maison, magasin, moulin, boutique ou autres dépendances quelconques, soit pour lui-même ou pour ses locataires, sera obligé alors de mettre et poser, à ses propres frais, dans l'espace de six mois à compter de la mise en force du présent règlement, un tuyau distinct et séparé dans chacun des logements de sa maison pour y introduire et y fournir l'eau, et de tenir ces tuyaux en bon ordre, et à défaut par lui de ce faire, tout propriétaire ou occupant sera responsable quant même du paiement de la somme établie par le tarif contenu dans la Cédule A annexée au présent règlement;

Sec.6 - Il est expressément défendu à aucun occupant de maison, logement ou bâtisse quelconque, approvisionnée d'eau par le dit aqueduc, de fournir de l'eau à aucune autre personne, ou de s'en servir autrement que pour son propre usage, ou de commettre aucune fraude quelconque à cet égard, sous peine d'encourir la pénalité ci-après établie :

Sec.7 - Toutes personnes prenant l'eau tiendront les tuyaux dans leurs maisons, - savoir: les tuyaux qu'elles sont tenues de fournir et poser elles-mêmes, en bon état de réparation, et à l'abri de la gelée à leurs propres frais, et elles seront responsables vis-à-vis cette corporation de tous dommages qui pourraient résulter de leur négligence;

Sec.8 - Aucune personne ne devra frauduleusement unir (connect) ou mettre aucun tuyau avec les tuyaux de cette corporation, sans son consentement, non plus qu'avec aucun autre tuyau, citerne ou appareils liés aux tuyaux de la dite corporation, ou alimentés par iceux, ou permettre telles choses;

Sec.9 - Si aucune personne approvisionnée d'eau par l'aqueduc de cette corporation, fait ou permet qu'il soit fait aucune chose, en contravention au présent règlement, ou refuse de faire aucune chose prescrite par celui-ci, cette corporation pourra cesser de suite de lui fournir de l'eau, aussi longtemps que le sujet de plainte existera, ou ne sera pas réglé, sans préjudice toutefois au recours en dommages que cette corporation aura contre telle personne et sans préjudice non plus à la pénalité ci-après mentionnée;

Sec.10. - Aucun changement ne sera fait à aucun des tuyaux ou attaches appartenant à cette corporation, excepté par elle-même ou ses officiers;

Sec.11. - Aucune personne, à moins qu'elle ne soit autorisée par la corporation, ou ses représentants, n'ouvrira les borne-fontaines, n'en dérangera les couverts, ou n'y tirera de l'eau;

Sec.12. - Aucune personne ne tirera ni se servira de l'eau de l'aqueduc pour des fontaines privées, ou pour des boyaux à mains, pour arroser, ou pour des ouvrages de construction ou de manufacture, sans en avoir, au préalable obtenue la permission, par écrit, de la corporation et en avoir payé les taux de péages respectifs portés et mentionnés au tarif contenu dans la cédule A annexée au présent règlement;

Sec.13. - Aucune personne ne se servira de boyaux à mains ayant une embouchure "nozzle" plus large qu'un quart de pouce d'orifice;

Sec.14. - Les différents montants énumérés et spécifiés dans le tarif contenu dans la cédule A, annexée au présent règlement, seront et sont imposés, pour l'eau qui sera fournie par l'aqueduc de cette corporation;

Sec.15. - Toutes charges pour l'approvisionnement ordinaire ou les approvisionnements spéciaux de l'eau de l'aqueduc seront payées d'avance, et avant que l'eau ne soit introduire;

Sec.16. - Dans les maisons où il y a ou il y aura des lieux d'aisance, un taux de péages spécial sera chargé, suivant le tarif annexé au présent règlement;

Sec.17. - Dans tous les cas où les taux de péages ou sommes d'argent mentionnés au tarif annexé au présent règlement, ne seront pas payés dans les huit jours après qu'ils seront dûs, la corporation pourra suspendre l'approvisionnement à toute maison ou bâtisse ainsi redevable des dits montants, ou toute personne ainsi en défaut;

Sec.18. - Aucune personne que contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement tant celles ci-dessus que celles ci-après énumérées, ou au tarif contenu dans la cédule A. annexée à l'original du présent règlement, sera, pour chaque offense ou infraction au dit règlement passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres, avec les frais de la poursuite-et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des dits frais, telle personne sera passible d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours dans la prison commune du district d'Ottawa, lequel emprisonnement cessera sur le paiement de la dite amende et des dits frais;

Sec.19. - Toute telle infraction sera poursuivie sommairement devant le Recorder de la cité de Hull, ou aucun juge de Paix;

Sec.20. - La dite corporation aura le droit, en aucun temps depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir, d'envoyer aucun de ses officiers dans toutes maisons approvisionnées d'eau par l'aqueduc, afin de s'enquérir si tous les tuyaux, chambelures, robinets, compteurs, citernes, réservoirs, ou autres appareils, sont en bon ordre, et bien entretenus, et pour constater la quantité d'eau dépensée, ou pour placer aucun instrument que la corporation aura à faire placer;

Sec.21. - A compter de la mise en force du présent règlement, dans l'intérêt de cette cité, et de la santé publique, toute personne, excepté les habitants du quartier numéro 5, sera tenue d'employer et de se servir exclusivement de l'eau provenant de l'aqueduc - et cette eau sera fournie par la dite corporation moyennant les taux de péages mentionnés au dit tarif, à même le réservoir construit à cet effet, dans le quartier numéro 3, de cette cité :

Sec.22. - La section précédente ne s'appliquera pas aux personnes qui seront approvisionnées d'eau directement par l'aqueduc, au moyen de tuyaux communiquant avec leurs maisons.

Sec.23. - Après la mise en force du présent règlement, personne n'aura le droit d'aller chercher de l'eau pour la consommation aux bords de la rivière Ottawa, ou à aucun ruisseau, étang ou autres lieux qu'au réservoir de la corporation, dans le quartier numéro 3 de la cité, à peine d'encourir la pénalité ci-dessus mentionnée;

Sec.24. - L'échelle des taux de péages à être établis et payés comme taux de péages ou loyers d'eau, en conformité à la dite cédule A, annexée aux présentes à cette fin par tout propriétaire ou occupant d'aucune maison, logement, lot ou partie de lot, ou les deux, en la cité de Hull, soit que ce propriétaire ou cet occupant fasse ou ne fasse pas usage de l'eau seront les suivants: "voir cédule A."

Séc.25. - Le règlement No. 31 de cette corporation, est par le présent rappelé;

Sec.26. - Le présent règlement deviendra en force à compter de sa dernière publication.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour, mois et an ci-dessus et en premier lieu mentionnés, en la cité de Hull susdite.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*

(signé) *A. ROCHON*

Sec. trés.

Maire

CEDULE A.

Echelle des taux de péages.

1.-	Sur toute maison ou bâtiment évalué à \$500, ou au-dessous	\$ 8 00 par
	Pour chaque \$500 additionnelle en valeur, ou partie d'icelle.....	2 00 "
2.-	Sur chaque lot vacant évalué à \$500, ou au-dessous	2 00 "
	Pour chaque \$500 additionnelle en valeur, ou partie d'icelle.....	1 00 "
3.-	Maisons de pension ou de logement, Ecoles, Collèges, Hôtels et autres institutions publiques, pour chaque lit de pensionnaire, ainsi que les lits des employés et des serviteurs au-dessus de 8, dans les institutions publiques	1 00 "
	Lits dans les Hôpitaux, Orphelinats, Couvents, pour chaque lit (autres que ceux des pensionnaires)	1 00 "
	Pour les Fontaines à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtisses, chaque, suivant la décision du comité \$5.00 à \$20 00 "	
4.-	Bains dans les Hôpitaux, Ecoles, Collèges, Couvents, Asiles ou autres institutions publiques, chaque	10 00 "
5.-	Bains dans les Hôtels, chaque	5 00 "
6.-	Chaque Bassinet ou autre Cabinet pour résidences privées approvisionnés par une Citerne avec boite de service et valve ou aucune autre ordonnance convenable, approuvée par l'ingénieur	2 00 "
7.-	Pour Hôtels et institutions publiques	5 00 "
8.-	Pour aucun autre cabinet dans une résidence privée	6 00 "
	Pour Hôtels et autres institutions publiques	15 00 "
9.-	Pour chaque Urinal avec valve automatique ou robinet ne coulant que lorsqu'en service	5 00 "
	Pour toute autre espèce d'Urinal	10 00 "
10.-	Ecuries de louage, de pension, d'Auberge ou toute autre écurie publique, pour chaque stalle, autres que celles des chevaux appartenant ou pensionnés à l'établissement	2 00 "
11.-	Abreuvoirs, par chaque espace de quatre pieds	1 00 "
12.-	Pour chaque cheval	2 00 "
13.-	Pour chaque vache ou cochon	1 00 "
14.-	Engins à vapeur ou Bouilloires, en usage pas plus de douze heures par jour, par chaque force de cheval	5 00 "
15.-	Moteurs à l'eau de "Bachus Chandeler and Silver" ou autres patrons approuvés, pour chaque force de cheval ne travaillant pas au-delà de dix heures par jour	10 00 "
	Pour chaque heure au-delà de dix heures par jour, pour chaque force de cheval	1 00 "
16.-	Asceuseurs d'Hôtels, mûs par eau, chaque	100 00 "
	Dans toutes autres bâtisses, chaque	75 00 "
17.-	Etaux et caves de Marchés, chaque	15 00 "
18.-	Brasserie, Distillerie, Tannerie, Maison de Gaz, suivant la décision du Comité	\$50 00 à 200 00 "
19.-	Fabriques de Breuvages d'été, suivant la décision du Comité	de \$25 00 à 100 00 "

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

20.-	Serres, suivant la décision du Comité	de \$10 00 à	50 00 "
21.-	Embouteilleurs	de \$25 00 à	100 00 "
22.-	Nouvelles constructions, réparations ou additions pour chaque 1000 briques posées au mortier	10 centins	
	Pour chaque toise de pierre	5 "	
	Pour chaque 100 toises carrées d'enduits	40 "	
23.-	Pour chaque barrique d'eau tirée du Réservoir		4 "
24.-	Pour chaque 1000 gallons d'eau, a être déterminé par un compteur approuvé	15 "	
	Lorsque la quantité dépensée excède en moyenne 10.000 galons par jour	12 "	
25.-	Un loyer annuel sera payé par les consommateurs pour le coût et le soin des compteurs, comme suit :		
	Compteur de 2 pouce, \$3 00	Compteur de 2 pouces, \$14 00	
	" 3/4 " 3 75	" 3 " 25 00	
	" 1 " 4 75	" 4 " 45 00	
	" 12 " 8 00		
	Les personnes qui désireraient fournir leurs propres compteurs pourront le faire, avec la sanction écrite du gérant de l'aqueduc.		
26.-	Pour retrancher l'eau, pour non-paiement des taux de péages, lorsqu'elle sera refournie		25 "
27.-	Pour aucun service, autres que ceux mentionnés ci-dessus suivant la déci- sion du Comité.		
28.-	Les Eglises, Collèges, Ecoles, Couvents, Hôpitaux, Orphelinats ou autres institutions religieuses ou de charité, 33.1\3 par cent au-dessous des taux précédents.		
29.-	Sur tout logement qui sera inoccupé durant trois mois consécutifs, une réduction de moitié sera faite sur le taux des dits trois mois.		
30.-	Pour toute eau pour l'arrosage des rues, au taux de cinq centins par pied linéaire de la façade de toute propriété sur la rue arrosée par la corpora- tion, ou aucune autre personne ou personnes employées par elle, pour la saison.		
31.-	Pour toute eau requise pour arrosage de rues, et employée (excepté par des boyaux à mains) par toute personne ou personnes n'étant pas au service		15 "
	Certifié.		

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*

Sec. trés. *Maire ROCHON*

(signé) *A.*

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy:

Qu'il soit permis à M. Télesphore Séguin de se servir d'un jeu de "bagatelle", à sa résidence, moyennant une
taxe de cinq piastres, pour le reste de l'année courante.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil ajourne au vingt-deux de novembre courant à sept heures du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*

Sec. trés. *Maire ROCHON*

(signé) *A.*

Province de Québec, - - - District d'Ottawa.

Seance du 22 Novembre 1886.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures du soir, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre mil huit cent quatre vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : - Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil et les échevins Eddy, Graham, Scott, Leduc, Fortin, Landry, Richer, Reinhardt, et Ste-Marie, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Graham :

Que les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des communications de MM. Geo.-H. Millen, Edouard Joubert et du surintendant du feu, et des soumissions de M. E.-G. Laverdure, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin :

Que son Honneur le Maire soient autorisé de s'entendre avec M. E.-G. Laverdure au sujet de ses offres pour l'ouverture des tranchées et la fourniture et le posage des tuyaux de service et autres accessoires s'y rapportant du tuyau principal de l'aqueduc jusqu'à la ligne de la rue, sur tout le parcours d'icelui, et qu'adévenant le cas où les prix seraient en harmonie avec ceux payés par la corporation d'Ottawa, pour les travaux analogues, Son Honneur soit autorisé de faire et signer de suite un contrat à ces fins avec le dit E. G. Laverdure, suivant les termes de paiement proposés par ce dernier. Le dit M. Laverdure devant commencer les dits travaux immédiatement et les pousser avec vigueur. Il est aussi convenu entre ce conseil, et le dit E. G. Laverdure, que le prix des excavations et de remplissage des tranchées, dans le roc, sera de vingt-deux piastres au lieu de vingt-quatre piastres, tel que mentionné en la soumission, pour chaque cent pieds linéaire.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc;

Que la somme de quatre-vingt-seize piastres soit payée à Édouard Joubert en règlement de la poursuite en loi instituée par lui contre cette corporation en recouvrement de son salaire, comme évaluateur, en par le dit Joubert payant ses propres frais en cette cause, et que les réclamations de Wm.-H. Lyons et T.-P. Sabourin pour leurs services respectifs en rapport avec les même fins soient réglées et payées sur le même pied.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc;

Que la moitié nord de la halle du marché de Hull soit affectuée au remisage des dévidoirs pour les boyaux à incendie, et qu'à ces fins une division ou cloison, en madriers de trois pouces soit faite dans la dite halle dans le but de faire de la partie ci-dessus mentionnée une chambre convenable à sa destination, et qu'en même temps des communications par téléphone soient établies entre le poste de police, dans le marché de Hull et la bâtie du réservoir de l'aqueduc; et que ces travaux soient exécutés sous la surveillance du moteur et du sécondeur.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham :

Que Son Honneur le Maire, Alfred Rochon soit autorisé de prendre une poursuite judiciaire, pour et au nom de la corporation de la cité de Hull ou de la cité de Hull contre Stanislas Aubry pour contravention au Règlement Numéro 36 ce cette corporation prohibant la construction de bâties en bois dans certaines rues de la cité.

L'échevin Landry votant contre

Adopté.

7 Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Leduc :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à préparer les amendements nécessaires au règlement Numéro 16 de cette corporation afin de permettre à ce conseil d'établir des marchés de deux étaux aux viandes chacun, dont l'un dans le quartier numéro 1, lorsque besoin sera, et l'autre à la "Petite Ferme," dans le quartier numéro 3, et que dans l'intervalle l'échevin Landry soit autorisé à acheter la maison des nommés Tremblay et Régimbal, à la "Petite Ferme" au prix de trois cents piastres, pour y établir l'un des dits marchés.

L'échevin Richer votant contre

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Richer :

Que ce conseil ajourne à sept heures du soir, mercredi prochain.

Adopté

(Signé) LO LAFERRIERE

Sec. trés Maire ROCHON

(signé) A

Seance du 24 Novembre 1886

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures du soir, mercredi, le vingt-quatrième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt six, et à laquelle assemblée sont présents : - Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Reinhardt, Eddy, Richer, Scott, Leduc, Fortin, Graham, et Ste-Marie, formant un quorum du dit conseil

10. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Graham :

Que les minutes de la dernière assemblée que viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté

2o. Proposé par l'échevin Ste Marie, secondé par l'échevin Reinhardt : -

26. Proposé par l'échevin Ste Marie, secondé par l'échevin Reinhardt : -
Que les comptes et papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs

Adopté

30. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie : -

56. Propose par l'Échevin Richer, secondé par l'Échevin Ste Marie : -
Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer à Joseph Lemieux quatre-vingt quinze cordes et demie de bois acheté de lui suivant les prix termes et conditions stipulées en la résolution No. 8 de ce conseil, passée à son assemblée du 9 août dernier.

Adopté

4o. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie : -

46. Propose par l'échevin Richier, secondé par l'échevin Ste Marie : -
Que des soumissions à être reçues jusqu'à quatre heures de l'après-midi le quatre décembre prochain, soient demandées par la voie des journaux pour la fourniture de six cents cordes, ou plus si requis, de bois de pin sec, de quatre pieds de longueur pour le chauffage de l'aqueduc de cette ville durant le cours de l'année prochaine.

Le bois devra être livré au besoin, à la maison des pompes. Cette corporation ne s'engageant pas d'accepter la plus basse ou aucune soumission.

Adopté

Arrive l'échevin Landry

5o. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Reinhardt :-

Que ce conseil siège maintenant à huis clos, et en comité général, aux fins de nommer les employés de l'aqueduc, et d'arrêter toutes autres dispositions en prévision de la prise récente de possession du dit aqueduc par cette corporation.

Adopté.

6o. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin :-

Que les employés actuellement en fonctions dans l'administration de l'aqueduc, savoir : Michael Burns, comme ingénieur; Fabien Soulière et Alphonse Richard, comme chauffeurs, et Basile Beauchamp, comme gardien du Réservoir retiennent leurs positions respectives, aux mêmes salaires, jusqu'à nouvel ordre, et que le Comité de l'Aqueduc soit autorisé de faire avec eux les arrangements nécessaires à cette fin, et de prendre et adopter toutes autres dispositions en rapport avec l'acceptation du transfert du dit aqueduc par l'entrepreneur à la corporation de la cité de Hull, et pour l'administration générale d'icelui.

Adopté.

7o. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Scott :-

Que ce conseil ajourne.-

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*

Sec. trés.

Maire ROCHON

(signé) *A.*

Seance du 6 Decembre 1886.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à dix heures de l'avant-midi, lundi, le sixième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Landry, Eddy, Leduc, Ste-Marie, Scott, Richer, Graham et Fortin formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste Marie, secondé par l'échevin Landry :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Leduc :

Que le compte de \$4,80 de Jacques Léonard pour charroyage d'eau au dernier incendie soit approuvé et payé; que les demandes de réduction d'évaluation sur les propriétés de MM. Gilmour & Co. et James MacLaren soient rejetées, et que les autres papiers qui sont déposés sur le bureau du conseil, moins la lettre de MM. Fenwick & Sclater et le compte de MM. Bédard & Lachapelle soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :-

Que le compte de \$9.00 de MM. & Bédard Lachapelle, pour une paire de pantalons au constable Rajotte soit accepté pour cinq piastres et cinquante cents et payé.

Adopté.

Arrive l'échevin Reinhardt.

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :-

Que MM. Fenwick et Sclater soient notifiés que cette corporation a dans ses hangars, à leurs risques et périls mille dix-neuf pieds de boyaux en coton pour pompes à incendie attendant leur ordre pour qu'il en soit disposé

suivant qu'ils le jugeront convenable; et qu'ils soient en même temps *mis en demeure* de remplacer les dits boyaux en coton par d'autres boyaux adaptables aux besoins de cette corporation, et suivant leur contrat sous un délai de dix jours de cette date, sans quoi, cette corporation considérera le contrat intervenu à cet effet entre elle et les dits Fenwick et Sclater comme nul et non avenu.

Adopté

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Eddy :-

Que la requête de MM. Gilmour & Co., et James Maclarens au sujet de leur demande de réduction sur l'évaluation de leurs propriétés soient rejetées, ce conseil ne pouvant s'occuper de cette question en ce moment.

Adopté

6. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Landry :-

Que Son Honneur le maire soit autorisé de donner les ordres nécessaires pour le paiement du compte de la "Gutta Percha and Rubber Manufacturing Co., " et de solliciter un escompte de cinq par cent en conséquence.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Scott:-

Que le Secrétaire-Trésorier, soit autorisé de signer le certificat attestant l'exactitude de l'état de compte produit par la Banque des Marchands du Canada à Ottawa, concernant les affaires de cette corporation avec la dite Banque, et de transmettre le dit certificat au bureau de l'Inspecteur, à Montréal, tel que requis.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Scott:-

Que le Soixantième Rapport du Comité des Finances qui est maintenant soumis, soit adopté.

Adopté.

SIXTIETH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the Office of your Secretary-Treasurer, at the City-Hall, on Friday the 26th day of November 1886 and represented by aldermen Scott, chairman in the chair, Richer and Reinhardt having examined the various accounts which you had submitted to its consideration, has approved the following, and beg to recommend that the same be paid, viz :

E.-B. Eddy	\$692 00
Bénoni Prud'homme	87 85
Napoléon Page	72 00
Frs.-Xavier Martin	35 25
Ferdinand Barette	42 50
W.J. Cuzner	30 50
Trefflé St-Jean	30 00
La Vallée de l'Ottawa	13 60
Athanase Leblond	5 55
Charles Damour Sr	4 00

Your Committee has referred back to your Council for decision the demand of rebate of taxes from Messrs. Gilmour & Co. and James Maclarens, and Messrs Bédard & Lachapelle's account, and rejected the demand of indemnity for injuries alleged to have been sustained by Honoré Brenot through a fall in a Water Works' trench.

Notwithstanding the regulations established for the purchase and delivery of goods, merchandise or material whatsoever required on the account of this corporation to the effect that in all cases an order should be

issued from the Secretary-Treasurer your Committee sees, with regret, that in most of cases this rule is disregarded and beg to suggest that you adopt means to have these regulations strictly enforced for the future.

Respectfully submitted.
(Signed) W. F. SCOTT, Chairman
(") JOSEPH REINHARDT
(") C. E. GRAHAM,

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer :-

Que le Troisième Rapport du Comité de l'Aqueduc maintenant soumis, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Leduc votant contre.

TROISIEME RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

Assemblée du Comité de l'Aqueduc de la Cité de Hull, tenu à l'Hôtel de Ville, le 20 Nov. 1886; Présents le Maire Alfred Rochon et les échevins Graham, Richer, Leduc et Scott.

Les procédés de la dernière assemblée sont lues et acceptés.

Vu que la corporation de la Cité de Hull se trouve à avoir le contrôle de l'aqueduc et qu'il est opportun de statuer sur le bon fonctionnement de ce dit aqueduc, il est ordonné comme suit :

Il est résolu à l'unanimité que jusqu'à nouvel ordre, les personnes suivantes savoir : Michael Burns, Ingénieur, Alphonse Richard et Fabien Soulliére, Chauffeurs et Bazile Beauchamp journalier, seront employés, le premier comme ingénieur, les deux seconds comme chauffeurs - Richard pour le jour et Soulliére pour la nuit pour faire fonctionner le dit aqueduc, le dit Beauchamp devant percevoir, la taxe de l'eau qui sera délivrée journalièrement à la population aux prix et salaire mentionnés sous la résolution du conseil de la cité de Hull:-

Il est aussi résolu unanimement que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé et est par le présent autorisé à faire imprimer immédiatement les livres nécessaires de toutes sortes, en rapport avec le dit aqueduc et aussi de se procurer toute la papeterie nécessaire pour les mêmes fins.

Il est aussi résolu unanimement que le Secrétaire-Trésorier de la corporation de la Cité de Hull, soit et est par le présent autorisé à faire assurer aux meilleures conditions possible à une compagnie approuvée, la cheminée et la bâisse où sont les engins qui font fonctionner le dit aqueduc, ainsi que les engins eux-mêmes contre les accidents de toutes sortes, et de signer une application à cet effet et de payer le montant nécessaire pour en obtenir la police.

Résolu aussi unanimement que l'échevin Richer soit autorisé de faire faire une chambre pour l'ingénieur dans la bâisse même de l'aqueduc et de fournir les meubles suffisants pour monter cette dite chambre et le montant devra en être payé sur production du compte signé par le dit échevin Richer, et aussi de faire un contrat aux meilleures conditions possibles pour faire charroyer les 952 cordes de bois que la Corporation a achetés pour alimenter les dites Bouilloires.

Résolu de même que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à collecter à commencer du 1er de décembre prochain la taxe d'eau de toutes les personnes qui ont actuellement des tuyaux de service dans leurs maisons et aussi de collecter les mêmes taxes de toutes personnes qui prendront les tuyaux de services à l'avenir aussitôt qu'elles auront l'eau dans leur maison, et le secrétaire est aussi autorisé de faire imprimer immédiatement des tickets ou billets pour mettre dans les mains du gardien du réservoir pour être vendus ou servis à chaque personne qui ira chercher de l'eau au dit réservoir le dit Secrétaire Trésorier ayant aussi le droit de vendre des tickets lui-même.

Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer que ce comité recommande au conseil de la Cité de Hull de payer un salaire supplémentaire annuel de quatre cents piastres courant à J.O. Laferrière de ce conseil, comme secrétaire-trésorier du dit aqueduc, pour voir à la confection des livres, à l'impression et à la vente des tickets, à la collection des taxes d'eau et à la confection du rôle spécial et à toutes autres entrées à faire, le tout en rapport avec le dit aqueduc.

Pour la motion :- Les échevins Graham, Scott, Richer, Rochon.

Contre l'échevin Leduc.

Adopté.

(signé) A. ROCHON.
Président

10. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Scott :-

Que M. l'échevin Graham soit nommé Président d'Election pour le prochain terme d'office.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Fortin :-

Que Son Honneur le Maire soit autorisé de faire exécuter les réparations et modifications nécessaires à la salle de l'Hôtel-de-Ville de manière à en rendre l'usage commode et agréable aux séances de la cour de circuit, et de pourvoir en même temps à l'appareil de chauffage de la dite salle.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Scott :-

Que le Président du comité de l'aqueduc soit autorisé de pourvoir à l'achat d'une machine propre à dégeler les borne-fontaines, et de faire pratiquer, sans délai une décharge pour le tuyau de l'aqueduc, au pied de la rue Victoria.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Ste. Marie, secondé par l'échevin Richer :-

Qu'il soit permis aux locataires des étaux de bouchers, dans tous les marchés de cette ville de continuer l'occupation de leurs étaux respectifs pour l'année prochaine aux mêmes prix et conditions que l'année dernière, sans qu'il soit nécessaire de les mettre aux enchères, pourvu qu'ils en fassent la demande conformément aux dispositions du règlement.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que l'échevin Richer soit chargé de faire des arrangements pour étendre les communications téléphoniques à la bâtie de pompes de l'aqueduc et à Ottawa.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Eddy :-

Que ce conseil ajourne à lundi, le treize décembre courant, dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) A. ROCHON
Maire

Seance du 13 Decembre 1886

PROVINCE DE QUEBEC,
District d'Ottawa.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le treizième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Fortin, Landry, Richer, Ste-Marie et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Scott :-

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Richer :-
Que le quatrième rapport du comité de l'aqueduc que est maintenant soumis, soit adopté.

Adopté.

Comite de l'Aqueduc

PROVINCE DE QUEBEC
District d'Ottawa.

A une assemblée du Comité de l'Aqueduc de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Alfred Rochon, et les échevins Scott et Richer.

Le Comité procède comme suit :

Il est résolu unanimement que le Secrétaire soit autorisé de payer à Rogers & Co. la somme de huit piastres et soixante et quinze cents pour huile fournie à la maison des pompes, et qu'à l'avenir toute l'huile dont cette Corporation aura besoin soit achetée de cette maison jusqu'à nouvel ordre.

Après avoir pris en considération le compte produit par M. Robert Surtees, ce comité en arrive à la conclusion que ce compte est trop élevé, et qu'une nouvelle somme de deux cent cinquante piastres courant soit payée au dit M. Surtees en règlement de son compte; ce qui fera en tout cinq cents piastres pour les services rendus par ce Monsieur.

Il est résolu unanimement qu'une somme de dix- huit cents dollars soit payée à M. John O'Leary pour l'extension de l'Aqueduc sur la rue Alma, et ce après avoir fait le calcul le plus avantageusement dans l'intérêt de la Corporation.

(Signé) A. ROCHON
 PRESIDENT

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que Joseph Blais soit engagé comme homme de police au même salaire que les autres hommes de la force d'ici au premier jour de mai prochain.

Adopté.

L'échevin Scott votant contre la motion.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour recevoir et disposer des soumissions pour la fourniture du bois de chauffage pour l'aqueduc.

Adopté.

Arrive l'échevin Leduc.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste Marie :-

Que la soumission de Jas.-J. Maloney soit acceptée pour une quantité de trois cents cordes on plus. si requis de croûtes de pin sèches, à être livrées au besoin à la maison des pompes de l'aqueduc, au prix d'une piastre et cinquante-cinq cents par corde, et que celle de Joseph Larose soit de même acceptée pour trois cents cordes ou plus, si requis de lisières ou *edgings* de pin sèches, à être aussi livrées au besoin à la maison des pompes de l'aqueduc, au prix d'une piastre et vingt-sept cents par cordes; et que Son Honneur le Maire soit autorisé de faire et signer des contrats avec ces messieurs à ces fins.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :-

Que Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de renouveler à trois mois d'échéance, le billet de trois mille cinq cents piastres devenant dû à la Banque d'Ontario le vingt-et-un de décembre courant.

Adopté.

L'échevin Scott donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée que l'engagement de Joseph Blais, comme homme de police, en vertu d'une résolution de ce jour soit reconsidérée

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :-

Que ce conseil ajourne à lundi, le vingt-septième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Conseil de Ville de Hull

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatrevingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Leduc, Ste-Marie, Eddy, Richer, Fortin, Scott, Reinhardt, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ste. marie :-

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient confirmées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :-

Que les comptes qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :-

Que M. L.-N. Champagne soit chargé de défendre cette corporation dans la poursuite de Ferdinand Goulet devant la cour supérieure du district d'Ottawa et portant le numéro 65.

Adopté.

L'échevin Scott laisse la salle.

4. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Richer :-

Que l'état des recettes et dépenses de cette corporation, pour l'année finissant le quinze de décembre courant, tel que préparé par le secrétaire-trésorier et certifié correct par les auditeurs de la cité, accusant une somme de \$17,516-27 de recettes contre une dépense de \$17,702-88, avec une balance de \$186,61 au crédit du secrétaire-trésorier, soit approuvé, et qu'il soit publié suivant la loi.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Richer, Secondé par l'échevin Leduc :-

Que l'entrepreneur du prolongement de l'aqueduc sur les rues Main, Brewery et Front soit notifié de procéder de suite aux travaux de son contrat.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, Secondé par l'échevin Leduc :

Que l'entrepreneur des travaux mentionnés dans la motion précédente soit chargé de creuser l'égoût qui se trouve dans la ruelle entre les propriétés de Dames Washburn et Racine à une profondeur de six pouces au-dessous du fond de la tranchée du tuyau principal de l'aqueduc, sur la rue Brewery, et de pratiquer un autre égoût semblable, au coin de la dite rue et du chemin d'Aylmer, pour se décharger dans le ruisseau, au sud du mûr de revêtement de la propriété de l'échevin Graham, et de prolonger aussi les travaux de l'aqueduc à l'ouest de la rue Ivy, le long de la rue Brewery, jusqu'au pont du dit ruisseau ou *Mill Creek*, aux mêmes prix et conditions que son contrat original.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Ste. Marie :-

Que Son Honneur le Maire soit prié de se rendre auprès du gérant de la Banque des Marchands du Canada, ou de toute autre Banque, à Ottawa dans le but de solliciter un emprunt de cinq à six mille piastres destiné au paiement des billets de cette corporation qui sont entre les mains de la Banque d'Ontario, et qu'advenant le cas où il en viendrait à des arrangements, il soit autorisé, avec le Secrétaire-Trésorier de faire et signer des billets pour et au nom de cette corporation à ces fins.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Landry :-

Que le chef de police Genest soit chargé de surveiller et recevoir les travaux exécutés pour établir le service des maisons et propriétés pour leur approvisionnement d'eau pour l'aqueduc.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Landry :-

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *A. ROCHON*
Maire

Index

1868-06-22	37
1880 secours accordés lors de l'incendie de	26
1882-12-26	10
1885-11-02 résolution No. 7 révoquée.....	9
1886-01-04	1
1886-01-11	2
1886-01-27	2
1886-02-01	4
1886-02-08	6
1886-02-10 résolution No. 5.....	16
1886-02-15	7
1886-03-01	9
résolution No. 3.....	22
1886-03-15	10
1886-04-05	12
1886-04-14	14
1886-04-19	15
1886-04-20	15
1886-04-22	17, 18
1886-04-29	17
1886-05-03	21
1886-05-10	22
1886-05-20	28
1886-05-22 (Comité de l'aqueduc)	32
1886-06-07	31, 32
1886-06-08	34
Comité des Finances.....	36
1886-06-14	35
1886-07-05	39
1886-07-07	41
1886-07-19	44
1886-07-22	44
1886-07-27	45
1886-08-02	45
1886-08-09	49
résolution No. 8.....	71
1886-08-16	51
1886-09-06	52
résolution No. 7.....	57
résolution No. 8.....	63
1886-09-07	54
1886-09-11 (assemblée du Comité des rues et ...)	57
1886-09-14	55, 56
1886-09-15	57
1886-09-18	56
1886-09-21	58
1886-09-27	76
1886-10-14	60
1886-10-18	61
1886-11-02	62
1886-11-08	63
1886-11-09	64
1886-11-20	73
1886-11-22	69
1886-11-24	70
1886-11-26	73
1886-12-06	71
1886-12-07	75
1886-12-13	75
Abattoirs.....	51, 53
construction d'.....	12
publics, établissement d'.....	7
Abreuvoirs	68
Acqueduc.....	58
travaux de l'.....	51
Acte pour changer le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa	19
Affaires, centre des.....	13
Albert, John.....	23
Albert, rue.....	23, 30, 34, 38, 42
Albion, rue.....	14, 53, 59
Allan, George.....	36
Alma, rue.....	14, 76
Améliorations comité des rues et ... 1, 5, 15, 28, 33, 37, 38, 50, 55, 56, 60 publiques	19
Amende	35
Amendements à la charte d'incorporation	9
Anna, rue.....	22, 23
Applications pour auberges ou buvettes	13
Approvisionement d'eau.....	54
Aqueduc... 42, 47, 48, 53, 58, 65, 66, 77 bâtisse du réservoir	70
bois de chauffage pour l'.....	76
chauffage de l'.....	71
comité de l'.....	63, 73, 75
conduit de l'.....	60
construction de l'... 10, 37, 38, 61	
construction décidée	32
construction projetée	32
contrat de construction signé	42
distribution de l'eau de l'...	59
extension de l'.....	65
ingénieur de l'.....	59
maison des pompes de l'.....	76
nomination des employés de l'...	71
ouverture des soumissions	53
parcours de l'.....	54
plans	29
prise de possession	71
prolongement de l'... 49, 51, 52, 54, 61	
réservoir de l'.....	46
rue Alma	76
sous contrôle de la corporation	73

travaux de l'.....	77	Bateau de la traverse entre Ottawa et Hull	27
Arbique, J-B	24	Bâtimen.....	34, 35, 67
Arbique, J-Bte	24	Bâtimen.....	35
Ardoise	34	Bâtisse	
Argents		construction d'une.....	35
déposés.....	6	de l'aqueduc	74
retirés, restrictions.....	6	du réservoir de l'aqueduc ..	55, 70
Arrosage	66	Bâtisses.....	33, 68
de la rue Main.....	21	en bois.....	34, 63, 70
des rues.....	68	en bois, construction prohibée	30
Ascenseurs d'Hôtels, mûs par eau	68	inspecteur des.....	38, 63
Asiles	67	Bazinet, Jean-Baptiste.....	57
Assemblée		Bazinet, P.....	24
de citoyens.....	27	Beauchamp, Basile.....	71
publique.....	27	Beauchamp, Bazile.....	73
publique des citoyens d'Ottawa	27	Beauchamp, Olivier.....	24, 61
Auberge		Beaudin.....	15, 23, 25
licence.....	21, 55	Beaudin, J.....	24
Auberges	13	Beaudin, Jos.....	36
licences.....	16	Beaudin, Joseph.....	10, 16, 36
nombre de licences.....	7, 8, 16	Beaudry, Pierre.....	18
Aubry	23	Bédard.....	72, 73
Aubry, E	24	Bélanger, Alph.....	25
Aubry, S	24	Bélanger, Alph.....	24
Aubry, Stanislas	63, 70	Bélanger, Ant.....	24
Auditeurs	4, 77	Beliveau.....	26
Auger, Geo	25	Bellehumeur, P-N.....	24
Austin, Wm.-A.	44, 46, 50	Bergeron, Aimé.....	10
Avis de motion		Bergevin, Joseph.....	25
pour construction d'un nouveau pont	41	Bériault, Julien.....	25
Avis de proposition d'engagement	76	Berton, Siméon.....	16
Avis public		Bertrand, J-B.....	24
demande de certificats de licences	13	Bérubé, Alfred.....	25
Avocat, bureau d'... pour bureau de poste	25	Bérubé, Baptiste.....	25
Aylmer	11, 27, 29	Bestiaux.....	22
Bachus Chandeler and Silver	68	Beurre.....	26
Bacon	26	Bibliothèque Parlementaire.....	29
Bagatelle	69	Bijoutier.....	25
Bains	67	Bill tendant à changer le chef-lieu judiciaire du district	19
Baker, pompes à incendie	59	Billet	
Baldwin, W.H.	23	de 2000 piastres	33, 61
Banque		de 3000 piastres	76
au crédit.....	6	de 4000 piastres	57
d'Ontariol, 22, 33, 42, 43, 57, 60, 61, 76, 77		de 5000 piastres	22
des Marchands du Canada47, 51, 58, 62, 72, 77		promissoire	5, 51, 58
Banques		Biroleau, Mag.....	24
d'Ottawa.....	5	Blais, Francis.....	14
Barbiers	39	Blais, H.....	24
Barette, Ferdinand	16, 73	Blais, Hubert.....	24
Barreau	29	Blais, Joseph.....	76
Barrette, Ferdinand	50	Blanchette, Germain.....	14
Barrique	68	Blanchette, Pierre.....	25
Barriques	23	Bloc Poulin.....	23
Basilique	25, 27	Boeuf cuit.....	26
Bassinet	67	Bois.....	71
Bastien, Alex	25	Bois de chauffage.....	51
		pour l'aqueduc	76
		Booth, I.....	26

Booth, J.	23	Buvettes	13
Booth, J.R.	26	Cabinet	67
Bordeleau	23	Cabriolet ou wagon léger	20
Bordeleau, C	25	Cadieux, Félix	24
Bordeleau, Georges	14	Cadieux, X	25
Borne-fontaine	53, 61, 62	Canadien du Pacifique, compagnie	
Borne-fontaines	47, 48, 66	de chemin de fer	22
Établissement de	46	Carabiniers d'Ottawa et Carleton,	
machine à dégeler les	74	Bat. 43 Cie 2	18
Bouchard, Denis	25	Caron	23
Boucher	25	Caron, Olivier	24
Boucherie	33	Carré du Marché de Hull	30
Bouchers	26, 33	Carrière, Amédée	24
Bouilloires	68, 74	Carrière, Anthyme	24
Bouillon, révérend	25	Carrière, Antoine	58
Boulangerie	22, 58	Carrière, B	26, 27
à vapeur	22	Carrière, Basile	26
Boulangers	26, 50	Carrière, Magl	24
Bouliane, Jos	25	Carrière, Thomas	24
Bourgeois	14	Cartier, rue	53
Boutique	34, 35, 65	Cauvin, Père	26, 27
Boutiques	20, 35, 65	Cauvin, PP	26
Bouvier, Joseph	16, 31	Caves de Marchés	68
Boyaux	42, 46	Centrale, rue1, 22, 23, 25, 30, 34, 37, 38, 61, 62	
à incendie	59, 70	Chabot	27
à mains	66	Chabot, P.H.	26, 27
des pompes à incendie	55, 59	Champagne, Geo	25
des pompes à incendies	55	Champagne, L.-N.	49, 77
en coton	72	Champagne, Ls-N	9
pour pompes à incendie		Champelures	66
Baker No.1	59	Chantillon, Sylvestre	38
soumissions pour	59	Charbonneau, J-B	24
Boyd, Major-B.	49	Charbonneau, Nelson	26
Branches	63	Charles, rue	14, 23-25, 50, 60
Brasserie	68	Charon, Félix	25
Brault	62	Charon, Frs	25
Brazeau, Frs	24	Charretier	14
Brenot, Honoré	73	licence	50
Brewery Creek	11, 28	Charretiers, infraction au	
Brewery, rue30, 34, 46, 53, 58, 59, 61, 77		règlement des	10
Brigade du feu "Jacques Cartier"	52, 53	Charrier	26
Brigham, P	26	Charroyeurs d'eau	16, 22
Brigham, rue	28, 53, 57	Charte d'incorporation,	
Brique	34	amendements à la	9
Britannia, rue	14, 47, 48	Chartrand, Hilaire	25
Bronson, E.H.	26	Chartrand, Hormidas	17
Bronson, E.T.	26, 27	Chateauvert, Ed	26
Brown, Chas	25	Châtillon	63
Bureau		Chaudière, rue	20, 31
de l'avocat Goyette, rue		Chaussage de l'aqueduc	71
Principale	25	Chasseurs	71, 73
pour le gardien	55	Chef de police	22
Bureau de Poste	22, 23, 25	Chef-lieu judiciaire	29
brûlé	23	Chef-lieu judiciaire du district	
réouvert dans le bureau de		d'Ottawa	19
l'avocat Goyette	25	Chelsea, propriété de la Cité	
Bureau et Frères	49	à	8, 9
Bureau, Alfred	17, 21, 36	Chemin	
Bureaux du secrétaire-trésorier,		d'Aylmer	53, 77
réparations aux...		de fer	22
	7	du Roi	53, 62
Burns, Michael	71, 73	Lemay	28

qui conduit au terrain des abattoirs	53
Chéné, Ovila	36, 49
Chéné, P.-D.	49
Chéné, P.-Dosithée	52
Chéné, P.Dosithée	8
Chéné, P-D.	27
Chéné, Paul-Dosithée	53
Chénier, Cyrille	1, 11, 50
Chénier, Eloi	11
Chénier, Nicholas	14
Chénier, Pierre	14
Chénier, Zotique	14
Chers Frères	23
Cheval de prix	22
Chevaux	67
Chien	20
Chrétien, Benoni	25
Church, rue	44
Cimon	23
Cité, obligations de la....	65
Citerne	67
de la rue Wellington.....	21
Citernes	66
Citoyens d'Ottawa	25, 27
Clairoux, I.	27
Clairoux, N.D.	26
Clôtures	33
Coallier, Michel	21
Cochon	68
Collèges	67, 68
Colporteurs d'huile de pétrole	18
Comité chargé de réviser le rôle d'évaluation rapport pour l'année 1886-1887	52
Comité d'organisation composition.....	26
Comité de distribution	27
Comité de l'aqueduc	59, 71
1er rapport.....	18, 19
2e rapport.....	32
3e rapport.....	73
4e rapport.....	75
(procès-verbal d'une assemblée)	32
autorisé de faire dresser les plans de l'aqueduc	29
autorisé de s'aboucher avec le gouvernement (pouvoir d'eau)	19
borne-fontaines.....	74
composition.....	13
département du feu.....	63
président.....	18
Comité de Santé composition.....	5
Comité des Finances 55e rapport.....	11
56e rapport.....	18
57e rapport.....	36, 38
58e rapport	49, 50
59e rapport	62
60e rapport	72
composition	5
compte du Dr Beaudin	37
comptes d'impressions	21
procès-verbal (1886-04-22)	17
rapport annuel	17
Comité des marchés 12e rapport	8
13e rapport	12
chargé de surveiller des réparations au Marché de Hull	21
composition	5
requête des bouchers référée	11
Comité des Règlements composition	5
Comité des rues et améliorations 04e rapport	57
11e rapport	5
12e rapport	8
13e rapport	56
14e rapport	56
chargé de faire pratiquer un égoût	60
composition	5
nettoyage du Carré du Marché de Hull	30
ouverture d'une voie de communication	33
pierres des rues	1
reconstruction de trottoirs	38, 55
réparation rue Du Pont	37
réparations rue Ravine	60
rue Du Pont	60
surveillance de travaux d'ouverture d'une rue	31
travaux	53
travaux d'égoûts	15
travaux dans certaines rues	50
travaux de réparations	28
Comité du feu pouvoir de démolition sans avis	35
Comité du Feu et de l'Eclairage composition	5
Comité formé chargé d'examiner le Rôle d'évaluation	48
chargé de négocier un emprunt	5
chargé de s'aboucher avec MM. Gilmour & Cie	8
Comité général du Conseil.....	12, 46, 71
Commerçants.....	20
Communications téléphoniques.....	70
avec l'aqueduc d'Ottawa	75

Compagnie de chemin de fer	
Canadien du	
Pacific 22	
Compagnie de pompes	
Conqueror 30	
Eddy 30	
Jacques Cartier 30	
Union 30	
Compagnie de pompiers d'Ottawa 23	
Compte professionnel 64	
Compteurs d'eau 66, 68	
Comté d'Ottawa 13, 29	
contribuables du 11	
Conducteur d'express 14	
Conduit 47, 48	
de l'aqueduc 60	
Conqueror 23, 30	
Conseil	
formé en comité général 46	
siégeant en comité général 12	
Constables, Special 36	
Construction	
d'abattoirs 12	
d'un aqueduc 10, 18	
d'un réservoir, rue Duke 18	
de bâtisses 33	
de l'aqueduc 13, 37, 38, 42, 61	
marchés aux viandes 62	
prohibée de bâtisses de	
bois 30	
prohibée de bâtisses en	
bois 34	
Construction de bâtisses en bois	
prohibée 30	
Contrat 42	
pour la construction de	
l'aqueduc 47	
Contravention 35	
Contribuables	
du comté d'Ottawa 11	
obligations des 65	
Cooke 15	
Corbeil, Damase 16, 38	
Cordes de bois 71, 74, 76	
Cormier, préfet du comté et maire	
d'Aylmer 27	
Coupons 42, 47	
Cour 39	
de Circuit 53, 74	
du Recorder 46	
Supérieure 77	
Courval, Frs 25	
Courval, Joseph 24	
Courval, Louis 24	
Courval, Naz 24	
Courval, veuve 25	
Couvents 67, 68	
Culées 53	
Currier 28	
Currier, Hannah 28	
Cuzner, W.-J. 49	
Cuzner, W.J. 73	
D'Orsonnens, E.-d'Odé 64	
Dagenais, Marcel 31	
Daigneau, Olivier 16	
Dalles 35	
Dallots 35	
Damour, Charles 73	
Daoust 22	
Daoust, constable 22	
Dazé 26	
de-Courcy, Léon 14	
De-l'Eglise, rue 31, 34, 46	
Débentures 42, 43, 47, 48, 51, 62	
Décharge d'égout dans le ruisseau 77	
Demandes de réduction	
d'évaluation 72	
Démolition sans avis 35	
Département	
des Travaux publics 28	
du feu 46, 59, 63	
Dépendance 34, 35	
Dépendances 35, 65	
Dépenses 19	
de l'année courante 16	
légales d'emprunt 60	
Députation (délégation) à Québec	
(réf. Bill tendant à	
changer le chef-lieu	
judiciaire...) 19	
Derouin, Joseph 17	
Deschamps, Henri 26	
Desjardins 27	
Desjardins, Augustin 60	
Desjardins, Chas 27	
Desjardins, Oly 24	
Deslauriers, Etienne 24	
Desmarais, Chas 24	
Desmarais, Ls 24	
Desormeaux, Jos 25	
Dévidoirs 42, 46, 52, 59	
remisage des 70	
Diocèse d'Ottawa 40	
Distillerie 68	
Distribution	
d'eau pure et salubre 16	
de l'eau 59, 64, 65	
District d'Ottawa 29	
chef-lieu judiciaire 19	
Division, rue 14, 48, 59	
Dompierre 26	
Doran, Daniel 25	
Doré, Arthur 25	
Dorion 25	
Dorion, L-V 24	
Dorion, Xavier 25	
Doucet, Jules 24	
Drummond 63	
Drummond, Andrew 62	
Du Lac, rue 14, 38	
Du-lac, rue 23, 25, 38, 47-50, 58	
Du-Pont, rue 37, 60	
Dubreuil, Octave 59	
Duc, rue 30, 46, 55, 60-62	

Duhamel	23, 29	pont d'.....	53
Duhamel, docteur	23, 26, 27	Eglise, rue de l'.....	14, 30
Duhamel, L	25	Eglises.....	68
Duhamel, Laurent	26	Égoût.....	60, 77
Duhamel, Monseigneur	25, 26	de la rue Pitt	28
Archevêque du diocèse		du Lac Flora	48
d'Ottawa.....	40	Égoûts.....	16
Duhamel, Monseigneur,		Élection, rapport d'.....	3
remerciements à.....	27	Élections par acclamation.....	2
Duhamel, M.P.P., Dr	26	Embouchure "nozzle".....	66
Duke, rue	1, 18, 23, 34, 44	Embouteilleurs.....	68
DuLac, rue	23, 24	Empiètement sur les rues.....	33
Dumais, Paul T.C.	7	Employé.....	20
Dumais, Paul-T.C.	28, 57	Emprunt.....	5, 42, 48, 60
Dunn, J.B.C.	26	Engins à vapeur.....	65, 68
Dupont, J.B.	24	Épargne.....	22
Dupont, Léandre	25	Épiceries.....	26
Dupuis, Amable	25	Établissement d'abattoirs publics.....	7
Durocher	27	Étang.....	67
Durocher, Félix	25	État des recettes et dépenses.....	77
Durocher, O.	27	Étaux.....	62
Durocher, Pierre-H.	20	aux viandes	70
Eardly	29	de bouchers	74
Eau		et caves de Marchés	68
approvisionnement suspendu.....	66	Ethier, Joseph.....	58, 60
Cédule A du Règlement No.		Évaluateurs.....	14, 20
38.....	67	de la Cité de Hull	8
charroyage d'.....	72	nomination des	7
contraventions au		Évaluation	
Règlement	66	des propriétés	48
courante dans les maisons.....	65	sur les propriétés,	
dépenses et consommation.....	65	réduction	72
distribution de l'.....	59, 64	Évêché.....	26, 27
Echelle des taux de péages.....	67	Explosion de trois barils de	
inspection sur l'usage.....	66	pétrole	23
interdit de recueillir aux		Extension de l'Aqueduc sur la rue	
bords de la rivière		Alma	76
Ottawa.....	67	Fabre, Archevêque.....	40
modifications aux maisons		Fabriques de Breuvages.....	68
pour		Falardeau, Charles-B.....	58
l'approvisionnement	77	Familles sans abri	22
priviléges d'.....	28	Faulkner, E.J.....	17
projet de règlement.....	54	Favreau, Paul	23
pure et potable.....	65	Feely, rue	53
quantité dépensée.....	66	Fenwick.....	59, 72
taux de péages.....	66	Ferblanc.....	34, 35
tickets ou billets pour		Ferblantier	23, 25
l'.....	74	Feu.....	22
Eclairage		comité du	5
comité du Feu et de l'.....	5	département du	63
Ecole	67, 68	trottoirs détruits	38
Écurie d'OVila Chéné	49	Filion, Félix.....	25
Ecuries	67	Filteau, F.....	23
Eddy5, 23, 26, 28, 31, 34, 36-39, 41-45,		49-52,Filteau, F-X.....	24
54-56, 58-64, 69-71, 77		Filteau, Frs.-Xavier	44
compagnie de pompes.....	30	Finances	
offre de cession gratuite		comité des...5, 36, 38, 50, 62, 72	
d'une île dans le		Fiset, M.-L.....	50
ruisseau.....	28	Fonds	19
Eddy, E.-B.	36, 73	de marchandises en effets	20
Eddy, Ezra-Butler	2	Fontaines.....	67
Eddyville	28	privées	66

Fonte	35	Président d'élection	74
Fortier, N.	26	Graham, C-E.....	24
Fortin2, 4-6, 9, 10, 12-15, 17, 20, 21, 26-28,		Graham, Charles-Everett.....	2
31, 34, 36-39, 41-44, 49-56, 58,		Granfils.....	26
60-64, 69-71, 75, 77		Gratton, Olivier.....	24
Fournel, Narcisse	24	Gravel, Pierre.....	24
Fourniture d'eau	65	Gravier.....	34
Fox, rue	59	Grenon, Narcisse.....	14
Fréchette, Napoléon	14	Grondin, Dolphis.....	25
Front, rue	53, 58, 61, 77	Groulx, Ferdinand.....	24
Gagné, C.A.	26	Guerette J.B.....	25
Gagné, Chs	25	Gutta Percha and Rubber	
Gagné, Louis	14	Manufacturing Co.	72
Gagnon, Moïse	25	Habillements d'été de la force de	
Galarneau, Paul	25	police	22
Gallons d'eau	68	Habitant.....	20
Gardes	22	Hall, John-S.....	13
Gardien		Hamel, Dme-Marie.....	16
bureau pour le.....	55	Hangar.....	34, 35
du Réservoir.....	71, 74	Hangars.....	20, 22
Gatiueau	26	de la corporation	72
Gaucher	23	Hanson, John-D.....	8, 14
Gaucher, docteur	23	Head, rue.....	41
Gaumond, Ls	25	Hearn, Wm.....	26
Gauvreau	23	Heney.....	26, 27
Gazette (La)	10	Henrahan et frère.....	26
Gazette Printing Co (The)	17	Hommes de police.....	22
Gélineau, J	24	Hôpitaux.....	67, 68
Gélineau, Phil	24	Hôtel, transport d'.....	38
Genest	22, 27	Hôtel-de-Ville, salle de l'.....	74
communications du chef de		Hôtelier	
police	60	licence	12
Genest, chef de police		Hôteliers.....	12, 38
autorisé de faire		Hôtels.....	67
confectionner des		Hovington, Josephine.....	38
vêtements d'hiver	60	Huile fournie à la maison des	
chargé de surveiller les		pompes	75
travaux aux maisons		Huis clos 12, 16, 51, 53, 59, 61, 71, 76	
pour l'eau	77	Huissier de la cour du Recorder.....	46
salaire augmenté.....	9	Hull centre des affaires.....	13
Gilmour & Cie	8, 9	Ile.....	46
Gilmour & Co.	72, 73	dans le ruisseau de la	
Girard, Louis	25	Brasserie	28
Girouard, Xavier	25	Impression d'entêtes de lettres	
Glacière au Marché Nord		(réf. Palais de	
demande de construction.....	5	Justice)	11
Glissoire, décharge d'un canal		Incendie.....	72
dans la.....	60	allumé par un malfaiteur	22
Globe Printing Co (The)	17	INCENDIE CONSIDERABLE A HULL	
Gobeil, A.	28	(article inséré aux	
Goulet, Ferdinand	77	p.v.)	22
Goyette	23	Incendies	
Goyette, Alexis	16	protection contre les.....	65
Goyette, H.-A.	53	secours pour les.....	26, 27
Goyette, Jacques	16, 24, 38	Infraction au règlement des	
Goyette, M.H.	25	charretiers	10
Graham1, 2, 4, 5, 8-10, 12-15, 19-21, 26, 28,		Ingénieur.....	19, 71, 73
31, 32, 36-39, 41-43, 48, 52-56,		de l'aqueduc	59
58, 60, 61-64, 69-71, 73-75, 77		de la Cité d'Ottawa	32
(réf. distribution d'eau).....	16	Inkerman, rue.....	38, 59
chargé de s'aboucher avec		Inspecteur	
MM. Gilmour & Cie	8		

de la Cité chargé de travaux	48	Landryl, 2, 4-7, 9, 10, 12-15, 17, 20-22, 25, 28, 31, 36, 41-45, 49, 50, 52-58, 60-64, 69, 71, 75, 77																																																																																																	
de Ville.....	1	autorisé d'acheter la maison des Tremblay et Régimbal																																																																																																	
des bâtisses.....	63	70																																																																																																	
des bâtisses nommé.....	38	Landry, Amédée.....																																																																																																	
Institutions		14																																																																																																	
publiques.....	67	Landry, Ed.....																																																																																																	
religieuses ou de charité.....	68	Landry, Edouard.....																																																																																																	
Institutions publiques	67	Landry, Napoléon.....																																																																																																	
Insuffisance de l'eau dans les puits.....	23	Lane, Alfred.....																																																																																																	
Invitation aux investisseurs pour l'aqueduc	10	Langevin, Hector.....																																																																																																	
Ivy, rue	53, 77	Langevin, rue.....																																																																																																	
Jacques Cartier (compagnie de pompes)	30	Langlois, Jos.....																																																																																																	
Jambons	25	Lard.....																																																																																																	
Jean, Jim	60	Larose, Joseph.....																																																																																																	
Jeu de "bagatelle"	69	Latour, J.B.O.....																																																																																																	
Johnston, John	46, 50	Latrémouille, Joseph.....																																																																																																	
Jolet, Frs	24	Laverdure, E.-G.....																																																																																																	
Jolicoeur, Alf	25	Laverdure, E.G.....																																																																																																	
Joseph, Grandchamp	25	Laverdure, M.E.G.....																																																																																																	
Joubert, Edouard	14, 49, 52, 53, 69, 70	Laverdure, Moïse-J.....																																																																																																	
Journalier	14	Lavoie, Edouard.....																																																																																																	
Julien, A.	26	Le Globe.....																																																																																																	
Jurés, liste supplémentaire des.....	64	Leamy, chemin.....																																																																																																	
Justice, administration de la.....	43	Lebel, Frs.....																																																																																																	
Kelly	26	Leblanc, Michel.....																																																																																																	
Kent, rue	14, 23, 24	Leblond, Athanase.....																																																																																																	
Képis pour les Carabiniers d'Ottawa et Carleton	18	lebuis, André.....																																																																																																	
Kerr	25	21, 24																																																																																																	
L'Atliance	64	Lebuis, J.B.....																																																																																																	
La Petite Ferme	62	Lecompte, Joseph.....																																																																																																	
Labelle, Geo.-Jos.	46	Leduc5, 7-9, 12-15, 17-20, 26, 28, 31, 32, 36-39, 41-43, 52, 54, 56, 58, 60, 63, 64, 69-71, 73, 74, 76, 77																																																																																																	
Labelle, Georges-Joseph huissier de la cour du Recorder	46		avis de motion pour emprunt (réf. aqueduc)	37	Laberge, Onésime	50		remerciements à l'ex-maire	4	Laberge, Onézime	16	Labonté, Adelard	16	Leduc, Charles.....	1, 2	Lac Flora	48	Lacelle, J-B	26	Leduc, ex-constable.....	11	Lachapelle	72, 73	Laferrière, J.O.	74	Leduc, Joseph.....	24	Laferrière, J.Olivier secrétaire d'élection.....	3	Laferrière, Jean-Olivier réengagé comme greffier de la cour du Recorder	5	Leduc, Olivier.....	14, 16, 55		réengagé comme secrétaire-trésorier	5	Laflèche, J	24	Lafortune, E	26	Lafrance, Luc	24	Lagacé, Philéas	24	Laliberté, Philippe	31	Lalonde, Vve-V	25		Lemay, Daniel.....	24		Lémieux, Joseph.....	24, 51, 71		Léonard, Dolphine.....	36		Léonard, Jacques.....	72		Lériger, Louis.....	52, 53		Leroux, Philias.....	25		Lettre à Joseph-Thomas Duhamel.....	40		Levac, Théophile.....	24		Levasseur, Noel.....	25		Levasseur, Saül.....	14		Licence			charretier	50		d'auberge	21, 55		d'hôtelier	12		liqueurs spiritueuses	31		Licences.....	12		auberges	16
	avis de motion pour emprunt (réf. aqueduc)	37																																																																																																	
Laberge, Onésime	50		remerciements à l'ex-maire	4	Laberge, Onézime	16	Labonté, Adelard	16	Leduc, Charles.....	1, 2	Lac Flora	48	Lacelle, J-B	26	Leduc, ex-constable.....	11	Lachapelle	72, 73	Laferrière, J.O.	74	Leduc, Joseph.....	24	Laferrière, J.Olivier secrétaire d'élection.....	3	Laferrière, Jean-Olivier réengagé comme greffier de la cour du Recorder	5	Leduc, Olivier.....	14, 16, 55		réengagé comme secrétaire-trésorier	5	Laflèche, J	24	Lafortune, E	26	Lafrance, Luc	24	Lagacé, Philéas	24	Laliberté, Philippe	31	Lalonde, Vve-V	25		Lemay, Daniel.....	24		Lémieux, Joseph.....	24, 51, 71		Léonard, Dolphine.....	36		Léonard, Jacques.....	72		Lériger, Louis.....	52, 53		Leroux, Philias.....	25		Lettre à Joseph-Thomas Duhamel.....	40		Levac, Théophile.....	24		Levasseur, Noel.....	25		Levasseur, Saül.....	14		Licence			charretier	50		d'auberge	21, 55		d'hôtelier	12		liqueurs spiritueuses	31		Licences.....	12		auberges	16					
	remerciements à l'ex-maire	4																																																																																																	
Laberge, Onézime	16																																																																																																		
Labonté, Adelard	16	Leduc, Charles.....	1, 2																																																																																																
Lac Flora	48																																																																																																		
Lacelle, J-B	26	Leduc, ex-constable.....	11																																																																																																
Lachapelle	72, 73																																																																																																		
Laferrière, J.O.	74	Leduc, Joseph.....	24																																																																																																
Laferrière, J.Olivier secrétaire d'élection.....	3																																																																																																		
Laferrière, Jean-Olivier réengagé comme greffier de la cour du Recorder	5	Leduc, Olivier.....	14, 16, 55																																																																																																
	réengagé comme secrétaire-trésorier	5																																																																																																	
Laflèche, J	24																																																																																																		
Lafortune, E	26																																																																																																		
Lafrance, Luc	24																																																																																																		
Lagacé, Philéas	24																																																																																																		
Laliberté, Philippe	31																																																																																																		
Lalonde, Vve-V	25																																																																																																		
	Lemay, Daniel.....	24																																																																																																	
	Lémieux, Joseph.....	24, 51, 71																																																																																																	
	Léonard, Dolphine.....	36																																																																																																	
	Léonard, Jacques.....	72																																																																																																	
	Lériger, Louis.....	52, 53																																																																																																	
	Leroux, Philias.....	25																																																																																																	
	Lettre à Joseph-Thomas Duhamel.....	40																																																																																																	
	Levac, Théophile.....	24																																																																																																	
	Levasseur, Noel.....	25																																																																																																	
	Levasseur, Saül.....	14																																																																																																	
	Licence																																																																																																		
	charretier	50																																																																																																	
	d'auberge	21, 55																																																																																																	
	d'hôtelier	12																																																																																																	
	liqueurs spiritueuses	31																																																																																																	
	Licences.....	12																																																																																																	
	auberges	16																																																																																																	

d'auberges.....	7, 8, 16	autorisé de signer un arrangement sur un terrain	13
magasin de liqueurs.....	16, 38	autorisé de signer un billet	1, 33, 51, 61
magasins de liqueurs.....	16	autorisé de signer un chèque à Surtees	59
vente de liqueurs spiritueuses	13, 20	autorisé de signer un contrat	69
Lieux d'aisance	66	autorisé de signer un contrat avec Geo. H. Millen	54
Linge	26	autorisé de signer un contrat d'achat de dévidoirs	59
Liqueurs spiritueuses	31	autorisé de signer un renouvellement de billet	22
licence.....	31	autorisé de signer un renouvellement de prêt	57
licences.....	20	chargé de s'aboucher avec MM. Gilmour & Cie	8
vente de.....	13	co-signataire des chèques	6
Liste		demandé de convoquer une assemblée publique	27
électorale de la cité.....	14	mandaté de signer un bail	11
supplémentaire des jurés.....	64	mandaté pour vente d'un terrain	9
Lizotte, Thos	25	membre ex-officio du Comité des Finances	17
Locataire	19	pouvoir de démolition sans avis	35
Locataires	25	Président du Comité de l'aqueduc	18
des étaux de bouchers.....	74	prié de solliciter un emprunt auprès de banques	77
Logement inoccupé, taux réduit pour l'eau.....	68	signant les coupons (Règlement No. 37)	47
London Guarantee and Accident Association	6	signant les débentures (Règlement No. 37)	47
Lord, F.S.	27	Maire d'Ottawa.....	23
Lot vacant	67	Maison.....	22, 34, 35, 65, 67
Lynotte, Thomas	24	de Gaz	68
Lyons	27	des pompes	71, 75, 76
Lyons, Wm.-H.	70	des pompes de l'aqueduc	46
Lyons, Wm-H.	14, 49	Fenwick et Slater	59
MacLaren, James	72, 73	Maison des pompes de l'aqueduc	76
Madore, J.-Télesphore	14, 36	Maisons.....	35, 65
Madore, J.Télesphore	8	brûlées	22
Madriers	20	de Calixte Rouleau	23
Magasin	65	de F. Filteau	23
de liqueurs en détail.....	8	de M. Aubry	23
Magasins	65	de M. Beaudin	23
Magasins de liqueurs		de M. Bordeleau	23
licence.....	38	de M. Cimon	23
licences.....	16	de M. Gauvreau	23
Main, rue14, 21, 30, 34, 38, 42, 44, 46-48, 50, 58, 60, 61, 77		de M. Goyette	23
Maire	13, 19, 26, 38, 59	de M. May	23
autorisé d'accepter un transfert de licence	31	de M. Rochon	23
autorisé d'écrire au Procureur-Général (chef-lieu)	19	de M. Vaillancourt	23
autorisé de faire réparer la salle de l'Hôtel-de-Ville	74		
autorisé de payer un compte	72		
autorisé de poursuivre Stanislas Aubry	70		
autorisé de renouveler un billet	76		
autorisé de signer des contrats pour bois de chauffage	76		
autorisé de signer pour la construction de l'aqueduc	39		

de Nérée Tétreau.....	23	Montpetit, Joseph.....	24
de pension ou de logement.....	67	Montreuil, Cyrille.....	31
des Tremblay et Régimbal.....	70	Montreuil, J.B.....	24
du docteur Aubry.....	23	Montreuil, Jos.....	25
du docteur Duhamel.....	23	Moquin, Alf.....	24
du docteur Gaucher.....	23	Moquin, François.....	25
Maître de poste	25	Moreau, G.....	26
Major, Joseph	24	Moreau, Godefroy.....	16
Malette, Cyrille	50	Moreau, J.....	26
Maloney, James	24	Morin, Alexandre.....	20
Maloney, Jas.-J.	76	Morin, Arthur.....	14
Maltese Cross Brand	59	Morin, Jacques.....	53, 62
Manseau, François	20	Morissette, David.....	36
Marchandises	20	Moteurs.....	65
Marchands	20	à l'eau de "Bachus Chandeler and Silver"	68
Marchands de bois des Chaudières d'Ottawa	23	Moulins.....	65
Marché de Hull	13, 30, 70	Mulligan, James.....	36
moitié nord de la halle du.....	70	Mûr de la propriété de l'échevin Graham	77
plafond de l'allée du.....	21	Nesbitt.....	26
Marché Ouest	20	Nesbitt, Robert-G.....	28
Marchés	70	Nettoyage des fosses d'aisances.....	1
aux viandes.....	62	Nomination des évaluateurs.....	7
comité des.....	5	Nouvelles constructions.....	68
Marineau, D-A	26	Nozzle.....	66
Marion, J.	27	O'Hearn, J.H.....	26
Marion, Jos	26	O'Hearn, John.....	26
Marion, Joseph	26	O'Keefe, échevin d'Ottawa.....	23, 26
Marleau, J.-Bte.	16	O'Leary, John.....	76
Marquis, E	24	Obligations de la Cité.....	65
Marston, rue	53	des contribuables	65
Martel, Joseph	23	Oeufs.....	26
Martel, Modeste	24	Oeuvre de la Jeunesse.....	26
Martin, Frs.-Xavier	73	Officier de santé.....	10
Matériaux incombustibles	34	(réf. distribution d'eau)	16
May	23	Offres pour les travaux reliés à l'aqueduc et l'eau	69
May, D	24	Ordre du jour.....	6
McCaffrey, Capt.	26	Orphelinats.....	67, 68
McDougal, maire d'Ottawa	27	Ottawa banques d'.....	5
McEwen, William	16	comté d'.....	13
McKay	26	Ouellette, Etienne.....	25
McKay, W.O.	26	Pagé, N.....	26
Ménard, Charles	58	Pagé, Napoléon.....	49, 73
Menard, Chs	24	Pains.....	26
Métal	35	Palais de justice.....	13, 39, 43
Meubles	22	demande de transfert	11
Michon, Joseph	24	offre de terrain gratuit par la Cité	30
Mill Creek	77	Pantalons.....	72
Millen	62	Paquet.....	26
Millen, Geo.-H	38	Paré, J-B.....	24
Millen, Geo.-H.	54, 69	Parois le long de la rue Division.....	48
Millen, Geo-H.	39	Patates.....	26
Millen, George-H.	42, 58, 61, 62	Patrie (La).....	10, 17
Millen, Georges-H.	47, 48, 51	Peintre.....	14
Ministère de l'agriculture	10	Pelletier, Alfred.....	25
Moffet, F.	27	Pépin, Jos	25
Moffet, Flavien	28		
Moffett, F.	27		
Montpetit, Alfred	25		
Montpetit, D	24		
Montpetit, Jos	25		

Perron, Ls	25
Perte	23
Pertes	25
évaluées à \$250,000.....	22
les plus grandes.....	25
propriétaires.....	23
Petite Ferme	33, 62, 70
Pétrole	23
Peuple canadien	40
Philemon, rue	14, 23, 24
Photographe	23
Piano	22
Piché, B-F	24
Pichette, Alphonse	24
Pierre	34
des rues.....	1
Pitt, John	25
Pitt, rue	16, 28
Plafond de l'allée du Marché de Hull	21
Plante, A	24
Plante, Norbert	25
Pleau, David	16
Plouffe, Mde P.	25
Pointe à Gatineau	26
Police	22, 60, 70, 76
poste de.....	55
Police, chef de...	22
salaire augmenté.....	9
Pompe	
"Conqueror".....	27
"Union".....	23, 27
à bras de la cité de Hull.....	23
à vapeur "Conqueror".....	23
Union des Chaudières.....	23
Pompes	
à incendie.....	72
à incendie Baker No. 1.....	59
à incendie, boyaux de.....	59
à vapeur "Union" et	
"Conqueror"	23
compagnies de.....	30
de l'aqueduc, maison	
des.....	46
hydrauliques de M. Eddy.....	23
projet d'établissement	
dans une île du	
Ruisseau de la Bra.....	28
Pompiers	22
d'Ottawa.....	23
des Chaudières.....	23
Pont	41
d'Eddyville.....	53
de bois qui conduit à	
Eddyville	28
de la rue Brigham.....	28, 53, 57
Poste	25
de police.....	55, 70
Poulin, bloc	23
Poursuite	
de Ferdinand Goulet.....	77
en loi.....	70

judiciaire	70
Poursuites	52
Pouvoir d'eau.....	18, 19
Premier ministre de Québec	
demande de secours suite à	
l'incendie	26
Président de l'élection, rapport	
du.....	2
Principale, rue.....	23, 24
Prison.....	13, 39, 43
demande de transfert	11
offre de terrain gratuit	
par la Cité	30
Priviléges d'eau.....	28
Procureur-Général pour la	
province de Québec	19
Prolongement de l'aqueduc.....	49, 51, 52, 58, 61, 77
Prolongement le l'aqueduc.....	58
Propriété de la Cité à Chelsea.....	8, 9
Propriétés	
mobilières et immobilières	19
réduction d'évaluation	72
Protection contre les incendies	42, 47, 65
Protêt	52, 62
Proulx, Arsène	58
Provençal, Jean	58
Provisions	26
Provost, Jules	25
Prud'homme, Bénoni	73
Prudhomme, Joseph	24
Quartier	
No. 1	14, 53, 70
No. 2	14, 53
No. 3	14, 62, 67, 70
No. 43, 14, 42, 47, 48, 54, 59, 62	
No. 5	3, 14, 53, 62, 63, 66
Quartiers	
No. 4	3
No. 5	3
Québec, voyage à	9
Racine	77
Rajotte	22
Rajotte, constable	22, 72
Rapport	
d'élections	3
du Président de l'élection	2
Surtees	32
Ravin	20
Ravine, rue	59, 60
Raymond, A	24
Ready, William	16
Réclamations	60
de Lyons et Sabourin	70
Reconnaissance aux personnes	
d'Ottawa et des	
environ	28
Reconstruction	
des trottoirs incendiés	57
du pont de la rue Brigham	53, 57
Recorder de la cité	66
Réduction d'évaluation sur les	
propriétés	72

Régimbal	70	de la Cité au sujet du transfert du chef-lieu	29
Règlement		de Marcel Dagenais	31
de la cité d'Ottawa	59	des barbiers	39
demande de	33	des bouchers	11
des charretiers,		des boulangers	50
infraction au	10	des citoyens de la rue du	
pour pourvoir à la		Lac	49
distribution de		des colporteurs d'huile de	
l'eau	64	pétrole	18
prohibant la construction		des Drs. Beaudin, Cooke et	
de bâtisses en bois	63	autres	15, 16
Règlement No 32	62	Requêtes	
Règlement No. 03		de MM. Drummond, Brault et	
autorisation d'impression	6	Simard	62
Règlement No. 16		Réserve de la Cour	39
projet d'amendements	70	Réervoir	67, 68, 71, 74
Règlement No. 31	67	construction rue Duke	18
Règlement No. 34	14	de l'aqueduc	46, 55, 70
Règlement No. 35	53	Réservoirs	66
Règlement No. 36	34, 38	Revenus	22
contravention au	70	Richard	21
Règlement No. 37	46, 47, 51	Richard, Alphonse	71, 73
Règlement No. 38	64	Richer 1, 2, 4-10, 12-15, 17-21, 26, 28, 31, 32,	
Règlements		34, 36-39, 41-45, 48-58, 60, 61,	
comité des	5	69-71, 73-75, 77	
traduction des	7	(réf. distribution d'eau)	16
Règles d'ordre	6	autorisé de faire réparer	
Reihardt	44	un trottoir	20
Reinhardt 2, 4-7, 9, 10, 12-15, 17, 20, 21, 28,		avis de motion	7
31, 36-39, 41-43, 45, 49, 50,		maire	4
52-56, 58, 60, 61-64, 69, 70,		réparation de trottoirs	41
73, 77		Richer, D	27
Reinhardt, Joseph	3	Richer, Damien	3
Reinhart	34	Richer, Xavier	25
Remerciements		Rioux, Théophile	25
à la ville d'Ottawa	27	Rivière Ottawa	67
à Monseigneur Duhamel	27	Robert, Stanislas	26
Remise	34, 35	Robillard, Frédéric	50
Renaud	26	Robinet	67
Renaud, B.	26	Robinets	66
Renaud, Elie	26	Rocher	23
Renaud, Frs.	36	Rochon 1, 2, 4, 23, 26, 38, 43, 74	
Réparations	68	maire	3
à l'aqueduc	65	Rochon, Al	25
à la salle de		Rochon, Alfred 4, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 15, 17,	
l'Hôtel-de-Ville	74	18, 21, 24, 26-28, 31, 32, 35,	
aux bureaux du		37, 39, 41, 44, 45, 49, 52, 54,	
secrétaire-trésorier		56, 58, 60-64, 69-71, 73, 75, 77	
.....	7, 8	Rochon, Vve	24
des rues	11	Rogers & Co	75
rue Albion et chemin du		Rôle d'évaluation	23, 48, 52
Roi	53	confection du... commandée	20
Requête		Rôle des évaluations	19
d'Hormidas Chartrand et		Ross, Richard	25
autres	17	Roulau, Calixte	36
d'Olivier Beauchamp et		Rouleau, C	25
autres	61	Rouleau, Calixte	1, 16, 23, 25, 38
de Charles-B. Falardeau	58	Routhier, Grand Vicaire	27
de Dame Hannah Currier et		Routhier, Grand-Vicaire	27
autres	28	Rowley, W-H	62

Roy, Ambroise	16	Salle	de l'Oeuvre de la Jeunesse	26
Roy, Charles-M.	3		de l'Union St Joseph	23
Rue		Santé	comité de.....	5
Albert.....	23, 30, 34, 38, 42		officier de.....	10, 16
Albion.....	14, 53, 59		publique.....	66
Alma.....	14, 76		Sauriol, Pierre.....	24
amélioration de.....	59		Sauvageau, MM.T.....	26
Anna.....	22, 23		Sauvageau, T.....	27
Brewery	30, 34, 46, 53, 58, 59, 61, 77		Savard, N.A.....	26
Brigham.....	28, 53, 57		Sclater.....	59, 72
Britannia.....	14, 47, 48		Scottl, 2, 4, 5, 9, 10, 12, 13, 15, 17-21, 28,	
Cartier.....	53		31, 32, 34, 36-39, 41-43, 49-52,	
Centrale1, 22, 23, 25, 30, 34, 37, 38,	61, 62		54, 56, 58, 60-62, 69-71, 73-77	
Charles.....	14, 23-25, 50, 60		Scott, Jannette-L.....	24
Chaudière.....	20, 31		Secours	
Church.....	44		demandés au Premier	
comptes pour travaux de			ministre	26
réparations	11		en nature pour les	
de l'Eglise.....	14, 30		incendiés	26
de-l'Eglise.....	31, 34, 46		par la Ville d'Ottawa	22
Division.....	14, 48, 59		permanents	27
Du Lac.....	14, 23, 25, 38		pour les incendiés	27
du-Lac.....	38, 47-50, 58		Secrétaire-Trésorier.....	53, 72
du-Pont.....	37, 60		autorisation de paiement	6
Duc.....	30, 46, 55, 60-62		autorisé à collecter la	
Duke.....	1, 18, 23, 34, 44		taxe d'eau	74
Dulac.....	23, 24		autorisé d'assurer	
envisagée.....	51		l'aqueduc	74
Feely.....	53		autorisé de demander des	
Fox.....	59		soumissions pour	
Front.....	53, 58, 61, 77		l'aqueduc	37
Head.....	41		autorisé de faire imprimer	
Inkerman.....	38, 59		(réf. Palais de	
Ivy.....	53, 77		Justice)	11
Kent.....	14, 23, 24		autorisé de faire imprimer	
Langevin.....	23, 25		le Règlement No. 3	6
Main14, 21, 30, 34, 38, 42, 44, 46-48,	50, 58, 60, 61, 77		autorisé de faire imprimer	
Marston.....	53		les livres de	
Philemon.....	14, 23, 24		l'aqueduc	73
Pitt.....	16, 28		autorisé de faire publier	
Principale.....	23, 24		le règlement No. 36	34
Ravine.....	59, 60		autorisé de faire publier	
Slide.....	1		le Règlement No. 38	64
St-Eugène.....	22		autorisé de payer des	
St-Hyacinthe.....	33		coûts pour des	
Tétreau.....	22		travaux de rues	50
Victoria.....	14, 47, 48, 54, 74		autorisé de payer des	
Wall.....	31, 60		sommes à la Banques	
Wellington..	14, 21, 23-25, 30, 34		d'Ontario	60
Woburn.....	14		autorisé de payer des	
Wright..	14, 23-25, 41, 47, 48, 54		travaux au chemin	
Rues			des abattoirs	53
comité des...1, 5, 15, 28, 33, 37, 38,			autorisé de payer des	
50, 55, 56, 60			travaux aux Lac	
pierre des.....1			Flora	48
publiques.....33			autorisé de payer la	
Ruisseau	53, 67		construction d'un	
ou Mill Creek.....77			trottoir	60
Sabourin, T.-P.	70		autorisé de payer le coût	
Sabourin, T.P.	49		de travaux	63

autorisé de préparer des amendements au Règlement No 16	70	pour la fourniture de bois de chauffage	76
autorisé de renouveler un billet	76	Souscripteurs généreux.....	27
autorisé de signer un billet	1, 33, 51, 61	Special Constables.....	36
autorisé de signer un chèque à Surtees	59	St-Eugène, rue.....	22
autorisé de signer un renouvellement de billet	22	St-George, Robert.....	1
autorisé de signer un renouvellement de prêt	57	St-Hyacinthe, rue.....	33
chargé de publicités auprès de compagnies	10	St-Jean, T.....	11, 26, 27
contre-signant les coupons (Règlement No. 37)	47	St-Jean, Trefflé.....	3, 73
contre-signant les débentures (Règlement No. 37)	47	St-Martin, P.....	24
journaux obligés envers le.....	27	St-Pierre, Israel.....	25
réparations aux bureaux du.....	7, 8	Starrs.....	27
salaire supplémentaire recommandé	74	Stars.....	27
signataire des chèques.....	6	Station de police.....	26
somme allouée pour la traduction des règlements	7	Statistiques mortuaires.....	10
Séguin, Joseph	24	Ste-Mariel, 2, 4-7, 9, 10, 12, 13, 15, 17, 20, 21, 26, 28, 31, 34, 36-39, 41-45, 48-58, 60, 61-64, 69-71, 75, 77	
Séguin, Pierre	25	Ste-Marie, Dme.....	25
Séguin, Télesphore	49, 54, 69	Ste-Marie, Joseph.....	2
Séguin, veuve	25	Stratton, Jack.....	26
Serres	68	Surintendant du feu.....	69
Seyer, Gédéon	25	Surtees.....	48, 62
Simard	62	Surtees, ingénieur de la cité d'Ottawa	32
Simard, Jos	25	Surtees, M.....	51
Simon, André	16	Surtees, rapport de.....	32
Simon, D-C	24	Surtees, Robert	37, 38, 46, 58, 59, 75
Simon, Dosithée-C.	4	Sylvain, L.P.....	26
Simpson, S.	60	Symmes, T.-W.....	50
Slattery, Samuel	25	Symmes, T.W.....	17
Slide, rue	1	Taillon, L.O.....	19
Snow, J.A.	18	Tannerie.....	68
Snow, John-A.	18, 36, 50	Taschereau, Cardinal.....	40
Soucy, Alfred	50	Tassé, Emmanuel.....	26, 27
Soulière, Fabien	71	Taux de péages de l'eau.....	67
Soulière, Fabien	73	Taxe.....	7, 8, 11, 13
Soumissions	52, 57, 58	d'affaires	18, 38, 50, 55
demandées par voie des journaux	48, 53, 55	d'eau	73, 74
demandées pour le 9 août 1886	48	jeu de Bagatelle	69
demandés par les journaux pour des cordes de bois	71	remise de	73
ouverture de.....	51, 53, 59, 61	Taxes.....	19
		municipales et scolaires	58
		sur les chiens	20
		Téléphone.....	70
		Tellier, Norman.....	5
		Tellier, Normand.....	16
		Terrain	
		communément appelé "La réserve de la Cour"	39
		des abattoirs	51, 53
		Tessier, Nap.....	25
		Tétreau.....	62
		Tétreau, N.....	24
		Tétreau, Nérée.....	23, 25
		Tétreau, rue.....	22
		Tétreauville.....	14
		Thé.....	26
		The Globe Printing Co.....	17
		Thériault, Louis.....	14
		Therrien, Israel.....	24, 25

Therrien, Joseph	23
Therrien, Olivier	23
Thibaudeau, B	24
Thibaudeau, Barthélémi	17
Thibaudeau, David	14
Thomas, Georges	20
Timmens, Vve	24
Tocsin	22, 25
Toise de pierre	68
Toises carrées	68
Tôle	34, 35
Tousignant, Frs. Xavier	49
Township d'Eardly	29
Traduction des règlements	7
Transfert de la cour et de la prison à Hull somme appropriée pour procédés préliminaires	16
Transfert de la prison et du palais de justice	11
offre au gouvernement du Québec	13
requête au Gouvernement transmise au député Duhamel	29
Travaux d'égoûts	15
de réparation	28
Traverse à Ottawa en chaloupe	23
construction d'une	63
Traverses	22
Tréau de Coeli	26
Tremblay	70
Tremblay, Nérée	25
Trottoir	20, 53, 59, 60, 62
Trottoirs	41, 54, 57
détruits par le feu	38
Tuyau de l'aqueduc, au pied de la rue Victoria	74
Tuyaux	66
de service	69, 74
Union compagnie de pompes	30
des Chaudières	23
St Joseph	23
Urinal	67
Vache	22, 68
Vaillancourt	25
Vaillancourt, Jos	25
Vaillancourt, L.	24-25
Valeur	23
Vallancourt	23
Vallée d'Ottawa (La)6, 17, 21, 36, 37, 49, 73	
Valves	47, 48
Vanasse, Jos	24
Veilleux, Frs.....	25
Vente au détail de liqueurs spiritueuses	13
Vêtements d'hiver des hommes de police	60
Viande	26
Viandes	25, 62
Viau, Albert	14
Viau, Damase	14
Viau, Théophile	61
Viau, Urbain	38
Victoria, rue	14, 47, 48, 54, 74
Vidangeur de la cité	14
Village d'Aylmer	11, 29
Ville d'Ottawa, secours généreux	22
Villemaire	23
Villemaire, J.B.	25
Villemaire, J-B.	24
Villeneuve, Vve	25
Vincent, Alfred	25
Voiture couverte ou ouverte	20
Voitures-dévideoirs	55
Voyage à Québec, dépenses de	9
Wall, rue	31, 60
Warnock	26
Washburn	77
Water Works	73
Waters, Abel	4
Weekley Dispatch	37
Weekly Dispatch (The)	64
Wellington, rue	14, 21, 23-25, 30, 34
Woburn, rue	14
Wright, Alonzo	26, 27
Wright, Cbs-B	36
Wright, Chas-B	24
Wright, Chs.-B	31
Wright, Joshua	18
Wright, P.W., héritiers de	11
Wright, rue	14, 23-25, 41, 47, 48, 54
Young, William	52